



Rapport d'activité Conseil d'Etat

2025



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

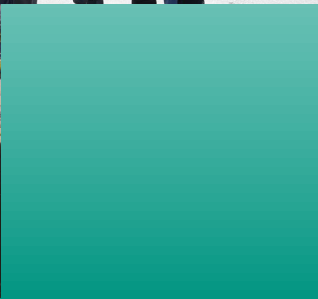
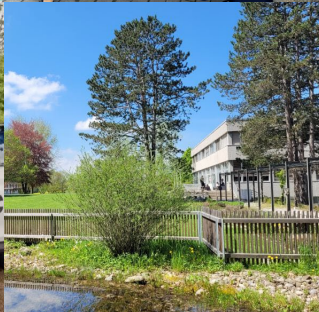
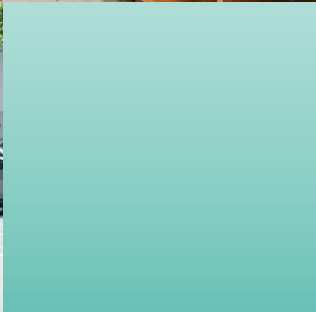
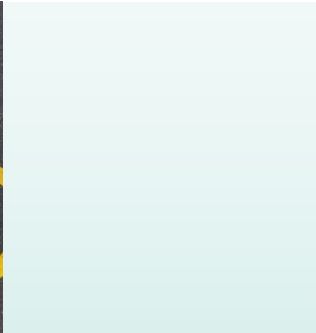


Table des matières

1	Introduction	4
2	Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental	5
2.1	Axe stratégique : économie et innovation	6
2.2	Axe stratégique : cohésion sociale	13
2.3	Axe stratégique : transition environnementale	21
2.4	Axe facilitateur : gouvernance	27
2.5	Axe facilitateur : digitalisation	29
3	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	34
3.1	Contexte international	34
3.2	Conjoncture Suisse et fribourgeoise	35
3.3	Contexte de fin d'année et perspectives 2026	36
4	Vie et activités du Conseil d'Etat	37
4.1	Faits marquants	37
4.2	Dossiers spéciaux	38
4.2.1	Programme d'assainissement des finances de l'Etat	38
4.3	Relations extérieures	38
4.4	Chiffres clés	40
4.4.1	Instruments parlementaires	40
4.4.2	Etat du personnel	41
4.4.3	Fluctuation du personnel	41
5	Rapport d'activité des Directions	42
5.1	Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC	42
5.1.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	42
5.1.2	Chiffres clés	47
5.2	Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS	50
5.2.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	50
5.2.2	Chiffres clés	55
5.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF	59
5.3.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	59
5.3.2	Chiffres clés	66
5.4	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF	69
5.4.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	69
5.4.2	Chiffres clés	76

5.5	Direction de la santé et des affaires sociales DSAS	81
5.5.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	81
5.5.2	Chiffres clés	87
5.6	Direction des finances DFIN	91
5.6.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	91
5.6.2	Chiffres clés	97
5.7	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME	100
5.7.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	100
5.7.2	Chiffres clés	105
5.8	Chancellerie d'Etat CHA	106
5.8.1	Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat	106
5.8.2	Chiffres clés	109
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2025	111

6.1	Concernant le compte des investissements	111
6.2	Concernant le compte de résultats	111
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2025	112

1 Introduction

Bienvenue dans le Rapport d'activité 2025 du Conseil d'Etat fribourgeois. Repensé en début de législature pour offrir à ses lecteurs une présentation efficace et structurée des points forts de l'année écoulée, ce document s'articule en deux volets principaux.

Un tableau synthétique

La première partie présente, sous forme de tableau synthétique, les avancées du programme gouvernemental pour la période 2022-2026. Pour rappel, ce programme s'appuie sur trois axes stratégiques : économie et innovation ; cohésion sociale ; transition environnementale. Ces trois axes sont complétés par deux axes facilitateurs, ciblés sur la gouvernance régionale et la digitalisation des prestations publiques. Ces différents axes se déclinent en une cinquantaine d'objectifs pour lesquels vous retrouverez dans les pages suivantes une brève description et un état de situation à fin 2025.

Un état des lieux par Direction

Précédée par une mise en perspective de la situation économique fribourgeoise dans le contexte suisse et international, la deuxième partie met quant à elle en lumière les principales activités du Conseil d'Etat, des Directions, de la Chancellerie et des différentes entités qui leur sont rattachées. Par volonté de concision et de confort pour le lecteur, les textes se concentrent sur les points saillants. Le rapport offre néanmoins la possibilité à ceux qui le souhaitent de disposer d'une foule d'informations complémentaires disponibles sur les pages internet de chaque Direction. Elles sont regroupées pour chacune d'entre elles dans des rubriques intitulées « Faits marquants et chiffres clés », auxquelles les chapitres de ce rapport proposent des renvois systématiques via des liens hypertexte qui sont soulignés en vert. Un simple clic sur les liens en question vous permet d'accéder à ces données supplémentaires.

Une ligne conductrice

Guidé par sa « feuille de route » en cinq axes, le Conseil d'Etat a continué à tout mettre en œuvre pour faire de Fribourg un « canton qui ose, innovant et nature, prospère et harmonieux, trait d'union des cultures et des langues, et qui aspire à une qualité de vie durable ». Un travail de fond dont nombre d'avancements ou de réalisations s'inscrivent dans la continuité des années dernières et dont il est impossible de dresser ici une liste récapitulative exhaustive.

Des priorités

Un regard ciblé sur les objectifs définis comme prioritaires dans le programme gouvernemental montre néanmoins que l'année 2025 a marqué une étape décisive dans le déploiement de la stratégie d'éducation numérique ; que les efforts se poursuivent dans le soutien au développement des infrastructures sanitaires ; que la mise en œuvre du plan climat cantonal est proche des buts fixés pour la législature ; que la modernisation de l'organisation des collectivités publiques a connu deux avancées majeures avec l'entrée en phase finale de la révision totale de la loi sur les communes et l'adoption de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques ; et que, enfin, la population fribourgeoise bénéficie désormais d'un guichet virtuel élargi aux prestations communales grâce à la concrétisation du programme DIGI-FR.

Une réalité

Impossible bien sûr d'aborder ce rapport en passant sous silence la question des finances, ou plutôt du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), qui a largement occupé l'agenda politique durant l'année écoulée. Il fait l'objet d'un « dossier spécial » dans le chapitre consacré aux activités du Conseil d'Etat.

2 Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental

Le [programme gouvernemental de la législature 2022-2026](#) est disponible sur [Internet](#).

Conformément à l’art 109 al 1 de la Constitution cantonale, le Conseil d’Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l’état de réalisation du programme de législature. Ce dernier a été publié en juin 2022. Certains chapitres ont été abandonnés au moment de sa concrétisation. Ceci a entraîné quelques adaptations de la numérotation par rapport à la version publiée en 2022. Le Conseil d’Etat a choisi une nouvelle forme de publication de l’avancement des travaux afin d’en faciliter le suivi.



2.1 Axe stratégique : économie et innovation

1.1 Formation et éducation numérique

1.1.1 Mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Mise en œuvre de la Stratégie éducation numérique pour les écoles obligatoires ordinaires et spécialisée (Stratégie EdNum) et Mise en œuvre de l'approche BYOD* au post-obligatoire général. *BYOD Bring Your Own Device	La Stratégie EdNum est devenue le projet ENEO. Le projet ENEO règle le transfert de tâche des communes vers le canton. Il fournit les conditions cadres matérielles et organisationnelles à la mise en œuvre du volet éducation numérique des plans d'études. L'acquisition et l'utilisation des équipements numériques sont adaptées à l'âge des élèves et aux objectifs pédagogiques. L'harmonisation du parc informatique améliore l'égalité des chances. Le renforcement du support technique et la gestion centralisée de ces équipements soulageront les enseignant-e-s des contingences techniques. S'agissant du BYOD, sur la base de la stratégie de la CDIP du 21 juin 2018, la transformation numérique doit se poursuivre dans les écoles du S2. L'ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de la personne enseignante. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d'enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d'apprentissage.	ENEO La commission du Grand Conseil a proposé une version alternative du projet présenté par le Conseil d'Etat. Sont conservées la prise en charge des équipements du personnel cantonal des écoles et la gestion centralisée du parc par le canton. Sont supprimés le portail d'acquisition cantonal, la bascule fiscale et la prise en charge des équipements des élèves par le canton. Cette version a été votée par le Grand Conseil le 23.05.2025, les bases légales sont ainsi adoptées. BYOD Toutes les années de formation sont dorénavant concernées et le projet est terminé. L'offre de formation continue est basée sur les résultats de l'évaluation effectuée par l'Université de Fribourg. La numérisation se poursuit dans le respect des plans d'études, notamment par l'établissement d'un référentiel de compétences destiné aux enseignant-e-s. Les OrFo sont révisées tous les 5 ans et de plus en plus de professions ont fait le pas vers la numérisation de l'enseignement. En fonction des révisions, les personnes en formation doivent se munir d'un outil numérique. Le contrat d'apprentissage définit qui, de l'apprenti.e ou de l'entreprise formatrice, paye cet outil. Les enseignants des écoles professionnelles sont tous équipés. Le BYOD est également introduit de façon systématique pour les cours de culture générale et de maturité professionnelle de tous les métiers
DEEF	Introduction du BYOD et du COPE* dans la formation professionnelle. *COPE corporate owned, personally enabled	Ce sont les ordonnances de formation (OrFo) propres à chaque métier qui déterminent si oui ou non le BYOD est mis en place. Le projet d'équipement numérique des enseignants est achevé.	

1.1.2 Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Révision de la maturité gymnasiale.	L'entrée en vigueur de la révision du règlement/ ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale de la CDIP/SEFRI (RRM/ORM) et du nouveau plan d'études cadre (PEC) est actuellement prévue au mois d'août 2023. Dans la foulée, le plan d'études cantonal, la grille horaire, le règlement des études gymnasiales et les conditions d'accès devront être adaptées afin de délivrer les premiers titres « nouvelle formule » vraisemblablement en 2030. La formation continue du corps enseignant devra tenir compte des nouveautés qui seront introduites.	Le rapport d'impulsion a été publié en mai 2025. Sur cette base, un projet de grille horaire a été établi et mis en consultation du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} décembre 2025. La décision de la DFAC sera prise au début 2026. Les travaux préparatoires à la rédaction des plans d'études ont débuté en parallèle.

1.1.3 Regrouper la formation du corps enseignant sous un même toit

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Regroupement Institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université (Regroupement UNI-HEP).	Le regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université permettra de créer une entité de formation et de recherche complète avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse, favorisant les synergies entre les différentes unités de formation.	Depuis le 1 ^{er} août 2025, la Haute Ecole pédagogique Fribourg est intégrée dans l'Université de Fribourg. Les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement pour le degré primaire ont débuté, en septembre 2025, leur cursus au sein de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation. Elle comprend le Département de formation à l'enseignement, le Département de pédagogie spécialisée et le Département des sciences de l'éducation.

1.1.4 Faciliter l'employabilité des adultes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	Organisation et gratuité des cours adaptés pour adultes.	Si les effectifs sont suffisants, mise en place de cours adaptés aux adultes (pédagogie, jours et heures de cours).	La validation des acquis et de l'expérience est mise en place pour certains métiers (santé-social, logistique). Des cours du soir sont organisés pour la culture générale et destinés à des personnes se formant selon l'art. 32 LFP. Ces cours connaissent un très grand succès. La révision en cours de la LFP tient compte des enjeux liés à la validation des acquis et veut favoriser la formation professionnelle et la reconversion des adultes, notamment en supprimant les frais de cours.
DFAC	Information et conseil aux adultes.	Plusieurs prestations d'information et de conseil d'orientation professionnelle aux adultes sont actualisées ou mises en place.	L'Espace d'apprentissage du Centre des carrières a ouvert ses portes. Il offre un accompagnement ponctuel, professionnel et

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			individuel à des adultes qui souhaitent acquérir des compétences de base dans le domaine du numérique, en mathématiques et en lecture-écriture. Le Centre de carrières doit déménager dans ses locaux définitifs avec un financement ad hoc budgété en 2025 et 2026.

1.2 Développement des pôles d'innovation

1.2.1 Mettre en place un écosystème favorable et attractif et la politique foncière active

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF/ DIME	a) Positionnement de leader dans la bioéconomie et l'industrie 4.0 par le développement des interfaces à haute valeur ajoutée. b) Attirer des talents en mettant en place une stratégie valorisant le potentiel entrepreneurial de la jeunesse.	a) Développement de stratégies propres y compris programmes phares (bâtiment, bio-tech et l'industrie 4.0). b) Mettre en place des structures propres à cultiver l'innovation. c) Les acteurs et actrices de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables. Les entreprises adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.	a) Les trois partenaires académiques — l'EPFL, l'UniFr et la HEIA-FR poursuivent leur collaboration dans les domaines de la construction durable et des sciences des matériaux. La construction du bâtiment expérimental Smart Living Lab a débuté en janvier 2025 pour une livraison prévue au premier semestre 2027. b) Le projet de loi destiné à soutenir le développement économique et l'innovation intègre le concept d'une maison de l'innovation. c) Les bases légales et les outils les plus pertinents pour les entreprises sont présentés de manière structurée et concise sur les pages Internet de l'Etat.

1.2.2 Concrétiser la stratégie agroalimentaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF/ DIAF	Etablir le Cluster food & nutrition (CFN).	Le CFN coordonne et s'assure de l'implémentation réussie des activités prévues et proposées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et principalement de développement des trois programmes phares thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche favorisant le rayonnement du canton, la création de valeur ajoutée, la durabilité et privilégiant l'économie circulaire.	En novembre 2025, le canton de Fribourg a présenté les progrès de sa stratégie agroalimentaire appelée « Fribourg Agri&Food ». Ce dispositif s'appuie sur un écosystème unique réunissant économie, formation et recherche, aux côtés d'Agroscope, d'AgriCo et du Food Research and Innovation Center (FRIC) de l'Université de Fribourg. Fribourg Agri&Food agit via deux leviers: le financement, avec des Chèques innovation pouvant atteindre 15 000 francs et des projets systémiques jusqu'à 150 000 francs, et les services, qui

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			accompagnent les acteurs de l'agroalimentaire de l'idée jusqu'à la mise sur le marché. Trois nouveaux projets systémiques ont également été retenus pour 2025.
DIAF	Développement de la section agro-alimentaire de Grangeneuve.	a) Développement d'une halle de technologies. b) Création du centre de compétences lait cru et construction de la nouvelle fromagerie.	a) Nombre de mandats similaire à 2024, émanant d'entreprises privées ou comme mesure de soutien de Fribourg Agri and Food (stratégie agro-alimentaire - prototypage de produit). b) En 2025, plusieurs essais ont été réalisés et l'Agroscope est intégré dans les réflexions liées à la nouvelle fromagerie-école de La Grange Neuve. Le FRIC (Food Research and Innovation Center à l'Université de Fribourg) sera intégré dans le groupe d'accompagnement dès 2026. Des synergies existent également avec le volet « valorisation de la biomasse » soutenue par la stratégie agro-alimentaire du canton.

1.2.3 Adapter les infrastructures pour la Faculté des sciences et de médecine et la Faculté de droit et positionner l'Institut Adolphe Merkle (AMI)

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Le canton de Fribourg poursuit sa politique de positionnement dans le paysage suisse des Hautes Ecoles.	Un rattrapage est nécessaire dans le domaine des constructions universitaires. Les projets suivants sont prévus durant la présente législature : > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et de médecine ; > Construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri ; > Assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'université. Par ailleurs, il est prévu de créer une 5 ^e chaire à l'AMI afin d'associer le savoir-faire existant à de nouvelles compétences dans le secteur de la technologie alimentaire.	La nomination d'un professeur à l'AMI a eu lieu en décembre 2024. Le comité de projet du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri s'est réuni régulièrement et a concentré ses efforts sur l'adaptation du projet à la suite des retours des commissions fédérales. Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises. Le comité pour l'assainissement du bâtiment de chimie PER10 s'est également réuni de manière régulière et a poursuivi le développement du projet. Le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois en avril et a tenu deux séances.

1.2.4 Développer le Campus Grangeneuve

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	La Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles nationales.	Partie Confédération : a) bâtiment labo (124 millions) ; b) bâtiment restaurant / conférence ;	a) Remise par étape des locaux prévue entre février 2026 et juillet 2026. b) Bâtiment entièrement réalisé. Mise en exploitation sous la gouvernance d'Agroscope.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		c) exploitation agricole.	c) Projet stoppé. Elaboration d'un nouveau cahier des charges courant printemps 2026 pour la fromagerie et le bâtiment historique de la Grange Neuve.
DIAF	Grangeneuve renouvelle ses infrastructures et développe les synergies avec Agroscope pour arriver à créer un véritable Campus et pour répondre à l'ambition du canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire.	Projets réalisés : a) nouvelle ferme et projet de biogaz. Projets en cours : b) rénovation de la Grange Neuve ; c) cultures fromagères. Projet en stand-by : d) halle de technologie alimentaire. Projets prévus : e) réalisation de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024. f) gestion des flux d'eau, de chaleur et de l'énergie entre Grangeneuve et Agroscope ; g) analyse des synergies entre les exploitations agricoles ; h) regroupement des services DIAF sur le site de Grangeneuve.	a) Ferme laitière en fonction depuis juin 2021, biogaz dès mars 2023. b) Projet réorienté – redéfinition des rôles et des responsabilités (direction travaux, process fromagerie). c) Lancement des travaux prévu début 2026. d) Projet repoussé– à réévaluer pour la prochaine législature. e) Construction terminée d'ici mi-2026 f) Analyse effectuée en 2023. Mandat à attribuer au lauréat partie « exploitations agricoles ». g) Coordination des essais pratiques réalisés sur différents sites. Arrêt des essais « chevaux » à Saint-Aubin. h) Projet repoussé – à réévaluer pour la prochaine législature.

1.2.5 Promouvoir une agriculture innovante

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIAF	Soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.	a) Soutien aux projets agricoles (Hoch- und Tiefbau) avec une priorité pour les projets d'irrigation. b) Adduction d'eau sur les alpages. c) Aide aux projets de fromageries aussi dans les défis liés à l'aménagement du territoire.	a) Retards dans traitement des dossiers – plan de mesures mis en place dès novembre 2024, améliorations en cours. Stratégie cantonale irrigation en cours de finalisation. Coordination étroite avec les cantons de Vaud et Berne. b) Renforcement du soutien pour des projets plus petits via une mesure du PCC volet agricole. c) Collaboration étroite avec la branche (FSFL, IPG). Défis liés au financement des projets et aux aspects liés à l'aménagement du territoire.
DIAF	Assurer la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties SAAV-SANIMA.	a) assurer la qualité des analyses par un parc analytique performant et reconnu, régulièrement renouvelé et entretenu, en particulier dans l'analyse des épizooties ; b) disposer d'un local de stockage centralisé du matériel d'intervention sur un seul site (actuellement 7 sites) permettant une meilleure disponibilité et opérationnalité de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie en partenariat SAAV, SANIMA, PCi (DSJS), SFN ;	a) Les machines sont renouvelées en fonction des moyens alloués et la capacité et performance analytique en conséquence. b) Une solution a été finalisée et un local conjoint SANIMA et SAAV, à proximité direct des partenaires SP et PCi, a été mis en service en août 2023 ; il a fait ses preuves depuis.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		c) finaliser le remplacement et la construction du centre de collecte de sous-produits animaux à Kerzers et trouver un nouvel emplacement à Romont.	c) Projet de Chiètres abandonné pour des raisons de coûts. Recherche de solutions à Romont toujours en cours.

1.3 Tourisme, culture et patrimoine

1.3.1 Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	Nouvelle stratégie du tourisme fribourgeois avec la mise en valeur d'un tourisme durable et du patrimoine, y compris les produits du terroir.	Après validation de la LT fin 2021, l'UFT travaille sur une nouvelle stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030. Plusieurs mesures ont été lancées à fin 2021 lors d'une rencontre PROtourism sur la durabilité et des actions sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.	Stratégie : l'UFT a fêté son 100e anniversaire en 2025 et le canton a connu une année record en termes de nuitées. Mobilité : déménagement des bureaux de l'UFT au centre-ville dans un espace moderne et permettant à 26 des 35 collaborateurs et collaboratrices de se rendre au travail en transports publics ou mobilité douce. Accessibilité : en parallèle d'audits réalisés par ProInfirmis et financés par l'UFT, la communication sur l'accessibilité des sites touristiques est améliorée sur notre site Internet. Mesure C.2.4 du Plan climat cantonal sur l'étude « Amélioration d'accueil des interfaces de mobilité » : validation de 3 interfaces pilotes. Projet « Tourisme durable » pour les prestataires : définition de 6 enjeux du tourisme durable et consolidation du projet pour son lancement en 2026. Programme Swisustainable : le nombre d'inscrits reste trop faible pour obtenir le niveau Swisustainable Destination.

1.3.2 Encourager la culture et en faciliter l'accès

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Encourager la culture et en faciliter l'accès.	L'encouragement à la culture se décline en plusieurs projets et notamment par la révision de la LAC/RAC, le lancement des projets d'impulsion innovation-économie-culture-social, le renforcement de l'aide sélective à la création dans plusieurs domaines artistiques ainsi que le soutien au réseau cantonal de bibliothèques de lecture publique et scolaires (Vision 2025) et la consolidation des liens entre le COF et l'école fribourgeoise.	Le Conseil d'Etat a validé les projets de lois (LEAC et LICE) ainsi que leur message. Le projet sera débattu par le Grand Conseil début 2026. Deux études ont été réalisées et publiées : la première sur l'offre culturelle et la deuxième sur les pratiques culturelles des Fribourgeois-e-s. Onze projets ont été soutenus dans le cadre du deuxième appel à projets culturel collaboratifs entre professionnel-le-s et amateur-e-s.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			Le programme Culture & Ecole a enregistré 49 000 participations d'élèves en 2024-2025. Trois projets ont été réalisés en collaboration entre le COF et les établissements scolaires primaires de Bulle-Morlon, Vuadens et Lully-Châtillon. 24 projets ont été soutenus depuis le lancement de la « Vision des bibliothèques 2025-2030 » visant la mise en réseau, les collaborations ou des espaces plus ouverts et accueillants pour le public.

1.3.3 Valoriser le patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	ISOS & BAUKULTUR et PATRIMOINE RELIGIEUX.	Révision du recensement des sites d'importance nationale (ISOS), régionale et locale. Développement d'une stratégie de culture du bâti/Baukultur au niveau cantonal. Anticiper et orienter l'avenir du patrimoine religieux en collaboration avec les milieux concernés. Etablir un recensement du patrimoine religieux et mise en valeur de ce patrimoine majeur de notre canton.	Le Conseil fédéral a adopté la deuxième tranche de la révision des sites d'importance nationale ISOS concernant les districts de la Glâne et la Gruyère alors que le travail de révision se poursuit dans la Veveyse. En parallèle, la Commission des biens culturels a adopté la première tranche de la révision des sites d'importance régionale et locale SCRoL dans le district de la Broye alors que le SBC enchaîne à son tour avec les districts de la Glâne et de la Gruyère. En même temps, l'étude test pour une culture du bâti de qualité a été lancée dans 7 localités de la Broye et arrivera à ses conclusions en juin 2026.

1.3.4 Investir dans les infrastructures : BCU, MHNF, SIC

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME/ DFAC	Extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) Délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux. Construction du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez.	Pour offrir à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles. Pour améliorer sensiblement l'accueil du public au MHNF, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale. Pour améliorer sensiblement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat.	Le bâtiment de la BCU sera remis aux utilisateurs en janvier 2026. L'ouverture au public est confirmée à la rentrée universitaire de septembre 2026. La construction du MHNF a débuté conformément au planning en 2025. Le gros œuvre est en cours et se terminera par une mise hors d'eau au 2^e semestre 2026. Le planning initial est maintenu pour une remise aux utilisateurs fin 2027. Le chantier du SIC s'est ouvert en automne 2025 après la levée de l'opposition. La mise en exploitation est prévue pour 2028.

1.3.5 Digitaliser les fonds culturels

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
CHA	Projet DIGIFONDS.	Un projet commun à toutes les entités culturelles de l'Etat va permettre de manière concertée, sous l'égide des Archives de l'Etat, la mise à disposition en format digital de nombreux documents tels que photos, négatifs, diapositives, plans, rapports et archives sous toutes formes.	Confronté notamment aux réalités budgétaires du canton, le projet n'a guère avancé cette année. Les travaux 2025 ont surtout consisté à travailler en collaboration avec le SITel sur la future infrastructure de stockage. Le développement d'un modèle générique pour satisfaire cette demande, mais également les demandes similaires émanant d'autres services, est en cours et doit être validé par la direction du SITel avant qu'une solution ne puisse être mise en place pour le projet.

2.2 Axe stratégique : cohésion sociale

2.1 Structures sanitaires et santé

2.1.1 Soutenir le développement des infrastructures sanitaires



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Places en EMS et institutions spécialisées.	Adapter le nombre de places en EMS et en institutions aux besoins identifiés dans la planification.	EMS : le cadre financier permettrait de répondre aux objectifs de la planification des soins de longue durée. Certaines constructions sont en cours, mais il y a un certain retard dans la mise en œuvre des places. De ce fait, le nombre de journées d'attente dans les hôpitaux reste important. Institutions spécialisées handicap : augmentation de places plus basse que prévu dans la dernière planification, placement hors canton en augmentation. Institutions socio-éducatives mineure-e-s et jeunes adultes : quelques places construites ainsi que des prestations alternatives (suivi post-placement). Prochaine période de planification 2026-2030 pour les soins de longue durée.
DSAS	Situation financière critique de l'HFR. Assurer l'excellence opérationnelle, la qualité et la pérennité de l'établissement, dont notamment un meilleur équilibre financier.	Programme de soutien à l'HFR, notamment par une analyse et un programme de mise en œuvre d'excellence opérationnelle en 3 phases, la mise à disposition de liquidités et un programme d'assainissement.	Le travail initié en 2024 se poursuit. Les discussions avec la nouvelle direction sont régulières et constructives. Le CE a donné l'injonction à l'HFR de réaliser une amélioration du résultat de CHF 60 mio sur 3 ans. Cette injonction s'est traduite notamment par un programme d'économie intégrant la suppression de 90 EPT sur l'année 2025. Au moment de la rédaction de ce rapport,

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			la moitié de cet effort a été réalisé. Toutefois, les résultats financiers espérés ne sont pas encore atteints. Des efforts conséquents restent à faire.
DSAS	Nouvelle stratégie Linéa 2025 et reprise des biens par l'HIB.	Stratégie Linéa 2025 +, comprenant un regroupement des activités stationnaires sur le site de Payerne et un centre ambulatoire fort sur le site d'Estavayer. Reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB.	Les travaux concernant la stratégie Linéa ont été finalisés en 2024.

2.1.2 Promouvoir la santé physique et mentale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Concrétisation de la Stratégie promotion et prévention de la santé selon les priorités définies par le canton.	Programme Alimentation, activité physique et santé mentale. Programme de prévention du tabagisme. Plan cantonal action Alcool.	Alcool : poursuite de la mise en œuvre des 14 mesures en vue d'atteindre les objectifs prioritaires. Alimentation, activité physique et santé mentale : poursuite et clôture du programme 2022-2025; travaux d'élaboration du nouveau programme cantonal pour la période 2026-2029, accepté par Promotion Santé Suisse fin novembre. Tabagisme : poursuite et clôture du Programme 2022-2025; travaux d'élaboration du nouveau Programme cantonal pour la période 2026-2029, accepté par le fonds national de prévention du tabagisme. Santé à l'école : poursuite de la mise en œuvre du Concept de santé à l'école 2023-2027. En collaboration avec REPER et avec le soutien de la Stratégie de Développement durable, coordination du Réseau fribourgeois d'écoles ²¹ qui compte désormais 56 écoles (8 adhésions en 2025). Elaboration d'un nouveau site du réseau en cours.
DSJS	Liens avec le programme ci-dessus.	Développement et soutiens au sport scolaire facultatif et au mouvement pour tous.	Le soutien financier et organisationnel destiné aux communes pour faciliter l'instauration du Sport scolaire facultatif (SSF) continue. Grâce à cette initiative, près de 300 cours ont été organisés dans une trentaine de communes et cycles d'orientation, touchant plus de 5 000 élèves. Parallèlement, pour aider les communes fribourgeoises à créer un poste de coordinateur/trice du sport, le Service cantonal du sport (SSpo) a élaboré un guide pratique. Un nouveau soutien financier réparti sur trois ans est également proposé aux communes pour faciliter cette démarche.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			Le pumtrack mobile affiche encore des réservations complètes et l'application « FriActiv », tout en continuant son développement fribourgeois, est maintenant aussi utilisée dans les cantons de Lucerne et du Valais.

2.1.3 Implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS		Développement de projets spécifiques.	Le plan de mesures 2016-2020 Senior+ a été prolongé jusqu'à fin 2025. Le plan de mesures 2026-2029 pourra être lancé sitôt les budgets obtenus. Postulat 2023-GC-289 : Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?

2.1.4 Aider les victimes de violence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Antenne de médecine des violences.	Mise en place, en collaboration avec l'HFR et le CHUV d'une antenne fribourgeoise de l'unité de médecine des violences (UMV).	La création d'une antenne de médecine des violences figure parmi les 5 priorités devant être dotées de moyens additionnels dans le Concept d'action II - Violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, concept validé par le Conseil d'Etat fin 2025. Cette priorité a d'ailleurs été largement plébiscitée dans le cadre de la consultation. Les travaux sur l'ouverture de l'UMV en première partie d'année 2026 ont pu être repris malgré le référendum et l'absence de budget de l'Etat, le Conseil d'Etat estimant ces dépenses indispensables.
DSJS	Lutte contre la violence domestique.	a) unité de gestion des menaces (UGM) ; b) mineurs ;	a) La situation en matière de violence domestique a été particulièrement marquée en 2025 avec la survenance de deux féminicides. Le volume globale des cas est toutefois resté stable. Différents projets ont été initiés ou sont en passe de l'être en fonction des ressources disponibles. Pour la Police cantonale, « l'électronique monitoring » a été initié (montres connectées au profit des victimes visant à alarmer les services de police en cas de menaces). b) Les processus entre les différents intervenants (Justice de paix, Ministère public, Police) ont été clarifiés afin de pouvoir

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		c) mœurs et maltraitance ; d) prévention.	prendre en compte au mieux les besoins de l'enfant en fonction de la situation. Une procédure pénale n'étant pas toujours la réponse adéquate. c) Pas de changement. d) En 2025, la Police cantonale fribourgeoise s'est engagée de manière active et cohérente dans la prévention des violences domestiques, en privilégiant des actions de proximité et un travail étroit avec les partenaires institutionnels. Elle a notamment participé à l'animation de l'exposition « Plus fort que la violence », en collaboration avec le BEF et pris part à la campagne nationale de prévention contre la violence domestique, sexuelle et de genre en collaboration avec la DSAS et les autres partenaires concernés.

2.1.5 Poursuivre la mise en place de la médecine scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS		Réévaluation globale de la stratégie de médecine scolaire.	A la suite du refus de la motion 2023-GC-28 (introduction d'un 3 ^e examen) l'ordonnance sur la médecine scolaire sera mise en œuvre progressivement dans les communes (déplacement du 2 ^e examen de 7H à 9H, délégations du 1 ^{er} examen aux médecins privés). Le Copil se réunira en janvier 2026 pour réfléchir à une amélioration du système et une réactualisation du concept Frimesco en respectant les mesures du PAFE.

2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

2.2.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale d'orientation

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC		Mettre en œuvre la stratégie nationale de l'orientation.	La stratégie nationale de l'orientation développées par la CDIP doit être mise en œuvre selon 5 axes stratégiques par l'ensemble des cantons.

2.2.2 Aider les jeunes en difficulté à s'insérer

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF/ DFAC		Offrir le meilleur encadrement possible aux élèves en difficulté, assurer la détection précoce des situations à risque de rupture ; intensifier la collaboration entre les acteurs concernés.	La CJD continue ses travaux dans le domaine en améliorant notamment les relations entre les différents services étatiques et les institutions privées. Le suivi des jeunes en difficulté hors enseignement obligatoire est amélioré. A relever le succès reconnu des préapprentissage d'intégration. La mesure reste en place dans deux CO. Les moyens à disposition sont limités. Les autres CO ne bénéficient pas d'encadrement complémentaire. Un mandat politique a été déposé au Grand Conseil pour demander la mise en œuvre de cette prestation dans l'ensemble du canton.

2.2.3 Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024.	Le Conseil d'Etat a approuvé le Concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021.	78 TSS (58 francophones et 20 alémaniques) pour un total de 50 EPT sont actifs dans les écoles de la scolarité obligatoire du canton. Le budget 2026, sous réserve d'acceptation par le Grand Conseil, prévoit le déploiement de 1.5 EPT supplémentaires en 2026

2.2.4 Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Plan de soutien jeunesse.	Ensemble de 48 mesures soutenant les besoins apparus et exacerbés des jeunes et des enfants lors et à la suite de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, 10 ont été définies comme « urgentes » et leur mise en œuvre est, de fait, impérative pour répondre au mandat. Le plan de soutien se déploie sur une période de 2 ans soit de 2022 à 2023.	Une auto-évaluation des mesures du Plan de soutien jeunesse Fribourg a été réalisée entre 2023 et 2024. Un questionnaire a été transmis aux membres du comité de pilotage et aux responsables des mesures dans les services concernés pour validation et consultation. Les directions de service ont ensuite validé ces auto-évaluations. Cette démarche a permis de tirer des enseignements positifs sur la mise en œuvre d'un plan de soutien d'urgence en réponse à une crise, offrant ainsi des perspectives pour améliorer la gestion de crises futures.
DSJS	Lutte contre la violence chez les jeunes.	a) CCPS, Conseil cantonal de prévention et de sécurité (Police cantonale, Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme) ;	a) Partenariat TUMULTUM : un état de situation est fait deux fois par année dans le cadre d'un groupe de travail où l'on retrouve la Préfète, des représentants des autorités de

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		b) Observatoire ;	Fribourg, de Villars-sur-Glâne et Marly, REPER et la Police cantonale (RC, pol prox et BMI). Elle permet d'anticiper d'éventuels problèmes ou phénomènes qui surgissent. C'est dans ce cadre que, suite à la problématique de violences entre bandes rivales, une rencontre a eu lieu entre les autorités communales de Fribourg et Bulle afin de coordonner quelles mesures pourraient être prises au niveau politique, surtout dans le cadre des travailleurs sociaux.
		c) Projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire.	b) Les répondants ont été désignés au sein de la gendarmerie et des formations mises en place. Le partage d'informations et la collaboration s'en trouvent améliorés permettant une meilleure vision d'ensemble. c) Les dernières retouches sont en cours d'implémentation dans la plateforme interactive en vue d'une introduction dans les CO.
DEEF	Aides à l'insertion socio-professionnelle locales et bas seuil.	Les semestres de motivation et les préformations ne permettent pas à tous les jeunes de trouver une solution de formation. Ce projet vise un financement des mesures bas seuil et locales afin de soutenir un deuxième train de mesures d'accompagnement.	Les soldes financiers des années 2022-2023 ont pu être transférés en 2024 et 2025. Les sommes disponibles ont pu être utilisées en très bonne collaboration avec les mesures locales et bas seuil. Ce financement n'est plus disponible dès 2026, mais la CJD reste en étroite contact avec les mesures.

2.2.5 Créer un centre de compétence sport et santé

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSJS	Centre sport et santé.	Son organisation doit faciliter les synergies dans la recherche d'efficacité du domaine sportif par une approche pluridisciplinaire et transversale devant permettre de soutenir aussi bien les athlètes à la recherche de performances que la population soucieuse de développer une activité saine et régulière.	L'approfondissement de la faisabilité et des besoins de l'Etat ont été transmis à la Ville de Fribourg qui doit maintenant se positionner. Les discussions sur l'organisation et la planification détaillée du projet se poursuivent.

2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

2.3.1 Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	PC Familles.	Introduction de prestations complémentaires pour les familles.	Le règlement a été rédigé par le groupe de travail et approuvé par le CE le 28 octobre. L'équipe responsable du traitement des demandes à l'ECAS a été formée. Le logiciel permettant le calcul des prestations a été développé et testé. La version

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			productive doit être livrée le 1 ^{er} décembre 2025. Une campagne d'information a été menée, lancée le 5 novembre par un point presse.

2.3.2 Renforcer le dispositif de l'aide sociale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Réforme LASoc.	Révision complète de la loi sur l'aide sociale.	L'ordonnance a été élaborée et mise en consultation. En parallèle, la directive LASoc a été préparée. Des séances d'information pour les services sociaux régionaux et les autorités d'aide sociale ont eu lieu. La mise en œuvre aura lieu dès janvier 2026.
DSAS	Soutien aux personnes vulnérables.	Renforcement de la collaboration avec les associations de soutien aux personnes vulnérables, notamment la Banque alimentaire et Banc public.	Soutien financier et suivi du projet pilote de consultations sociales de liaison déployées dans tous les districts par Caritas Fribourg. Le soutien se termine fin 2025. Déploiement de la Banque alimentaire fribourgeoise sur le site de la Poya (inauguration en avril 2025). Préparation d'un mandat de prestations 2026-2028. Renouvellement du mandat de prestations avec La Tuile 2025-2026. Suite de la rédaction du dépliant d'aide lors d'une séparation pour les couples non mariés (dépliant destiné aux couples mariés publié en 2021). Publication fin 2025.

2.3.3 Pérenniser l'observatoire du logement et de l'immobilier

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	Observatoire du logement.	Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier et extension des participations communales à ce dernier.	La révision partielle de la loi sur la statistique cantonale (LStat) relative à la pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier a été acceptée par le Grand Conseil en mars 2025. La révision totale de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux est en cours de finalisation.

2.3.4 Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS	Mesures d'aide renforcée et pédagogie spécialisée dans structures extrafamiliales.		Le coût de l'aide fournie par les auxiliaires de vie en accueil extrascolaire est réparti entre le canton et les communes conformément à la clef de répartition des coûts prévue par la loi sur la pédagogie spécialisée. Le soutien financier à Pro Infirmis n'a pas pu continuer (garde d'enfants à domicile). Cela a eu pour conséquence une augmentation des demandes pour que des enfants qui ne sont pas scolarisés en école ordinaire puissent fréquenter les accueils extrascolaires (AES). Cette situation est très compliquée car la prise en charge en AES ne correspond pas au besoin de ces enfants.
DFAC	Ecole à visée inclusive.	Répondre aux bases légales (loi sur la pédagogie spécialisée, LPS), suivant le principe que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives. Créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avérés. Relever le défi de la prise en charge des élèves ayant un trouble du comportement.	Il y a un continuum dans le développement d'outils à disposition des établissements scolaires pour prendre en charge les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ont été proposées au corps enseignant et aux directions des écoles francophones des formations, conférences et info-formations sur le thème du co-enseignement et de la conception universelle de l'apprentissage (CUA). Cette offre soutient concrètement les établissements scolaires qui mènent des projets dans l'organisation des mesures d'aide afin de favoriser l'école inclusive. Concernant les auxiliaires de vie scolaire, seuls 2 EPT permettent d'engager des personnes formées en postes fixes. Pour répondre aux besoins, sont engagés des stagiaires et des civilistes.

2.3.5 Intervenir précocement auprès des jeunes atteints d'un trouble autistique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSAS/ DFAC	Dépistage et intervention précoce intensive pour les jeunes enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.	L'intervention précoce intensive (IPI) doit être définie pour permettre une prise en charge qui correspond aux réalités du canton de Fribourg. Les professionnel-le-s devant prendre en charge les jeunes enfants ayant un TSA devront être formés aux pratiques du modèle défini par le canton.	Engagement d'un médecin assistant bilingue qui participe aux évaluations TSA début 2025, favorisant ainsi la réalisation de bilans chez les enfants germanophones. Projet d'un groupe thérapeutique de compétence sociale pour enfants souffrant d'un TSA en 2026. La collaboration étroite entre le centre IPI (SESAM/SEI) et le CPP (RFSM) constitue une réussite majeure, favorisant la continuité et la qualité du parcours de soin.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			Après une nette progression entre 2023 et 2024, les bilans 2025 restent stables, essentiellement en raison de nombreuses demandes avec des indications inappropriées mais générant un processus chronophage et n'aboutissant finalement pas à un bilan. Le mandat Autisme suit son cours (financement par la LORO)

2.3 Axe stratégique : transition environnementale

3.1 Plan climat et préservation des ressources

3.1.1 Mettre en œuvre le Plan climat



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Mise en œuvre du plan climat cantonal.	L'Etat met en œuvre progressivement et jusqu'à fin 2026 les 115 mesures du plan climat cantonal.	10 nouvelles mesures ont démarré en 2025. Ce qui porte le nombre de mesures mise en œuvre à 97 depuis 2021. De plus, une mesure est en pause et 5 sont terminées.
DIAF	Plan d'actions pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques.	Le plan d'action du Service des forêts et de la nature (SFN) prévoit une gestion adaptative, afin de préserver à long terme les fonctions de la forêt, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton de Fribourg.	L'intégration et le soutien des mesures sont prévues dans les conventions-programmes 2025-28. Une réduction des soutiens CH de 10% est annoncée pour les années 2027 et 2028. La motion Fässler "Rasche Anpassung an den Klimawandel ist dringend" a été réduite de moitié à 35 millions de francs et limitée aux années 2025 et 2026.
DIAF	Agriculture résiliente.	Pour favoriser une agriculture résiliente, les objectifs sont : a) Diminuer les gaz à effet de serre (CO2, Ammoniac et Méthane) ; b) Promouvoir et accompagner des projets-pilote (Agroforesterie, haies fourragères, etc.) ; c) Accompagner les exploitations et soutenir des projets spécifiques dans l'agriculture biologique.	a) Grangeneuve coordonne le volet agricole du plan climat cantonal. Les objectifs sectoriels de réduction GES y compris pour le secteur agricole seront mises en consultation dans le cadre du plan climat 27 -31. b) Les mesures ont été regroupées (Pooling), que ce soit pour l'atténuation et l'adaptation. En parallèle, une campagne de communication a été réalisée (lauréats du concours). c) Grangeneuve suit activement la question liée à la certification CO2 des exploitations agricoles. Via le plan climat, Grangeneuve soutient financièrement les exploitations qui réalisent la démarche d'Agro Impact.

3.1.2 Développer une stratégie pour la protection des sols

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME/ DIAF	Stratégie cantonale pour une utilisation durable du sol	L'Etat développe une stratégie sol. Celle-ci fixe des objectifs à moyen terme et définit un catalogue de mesures, concernant notamment : > cartographie des sols du canton ; > suivi de l'évolution de la qualité des sols (réseaux d'observation) ; > développement d'outils pour préserver la ressource sol lors de projets urbanistiques ou de constructions (chantiers) et pour améliorer la valorisation des matériaux terreux ; > formation et sensibilisation des milieux professionnels (agriculture, construction, etc.).	Les projets pilotes de cartographie des sols se poursuivent. La modernisation du réseau d'observation FRIBO est en cours d'étude pour le prochain cycle qui démarre en 2027. Après deux ans d'activité, living lab initié par l'HEIA-FR a été clôturé. Une sélection d'outils identifiés dans ce travail de recherche sont en cours de développement. Les contrôles de chantiers pour la protection des sols ont été renforcés en 2025. Les actions de formation et de sensibilisation se poursuivent en partenariat avec les fédérations professionnelles.
DIAF/ DIME	Maintenir la base de production en tenant compte les diverses mesures d'extensification, assurer le quota cantonal de SDA et développer un processus pour compenser l'emprise SDA	a) Un inventaire des surfaces agricoles qui sont consacrées aux différentes mesures écologiques doit être réalisé. b) Valider les 400 ha RPS (remaniements parcellaires simplifiés) pour arriver à la réserve nécessaire pour le Plan Directeur Cantonal. c) Une cartographie indicative des sols dégradés doit être établie pour remplir les exigences du plan sectoriel des SDA (Délai de 3 ans). d) Un modèle de bourse pour surfaces SDA doit être étudié.	a) Le recensement des surfaces et des pertes potentielles liées aux différentes démarches nationales et cantonales est mis à jour régulièrement en fonction des décisions politique prises. b) Les 400 ha analysés selon la méthode RPS ont été validés comme SDA par l'ARE. c) Une trentaine des 60 sites de sol dégradé a été choisi pour l'établissement de la carte des sols dégradés. La carte sera publiée en même temps que la procédure de compensation SDA. d) Une proposition de procédure pour la compensation SDA a été élaborée conjointement par la DIME et la DIAF. Le CE devra encore valider cette procédure.

3.1.3 Appliquer les principes de l'urbanisme durable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME/ DEEF	a) Urbanisme durable dans les projets de l'Etat. b) Antenne quartiers durables. c) Stratégie immobilière de l'Etat.	a) Les principes présidant à un urbanisme durable sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions. b) Création d'une « antenne quartiers durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'ouvrage et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables. c) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie immobilière de l'Etat, qui intègre des aspects clés en matière de durabilité, notamment le respect du Standard Construction Durable Suisse (SNBS).	a) Les principes d'urbanisme durable ont été intégrés aux MEP sur Chamblieux/Pôle Santé et Activité. b) L'association Antenne Quartiers Durables a été créée. c) La Stratégie immobilière de l'Etat est mise en œuvre. Fin 2025, 14 projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics sont alignés sur les critères du SNBS, dont 4 visent la labellisation.

3.1.4 Protéger les eaux

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME/ DIAF	Suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE).	a) Préservation de la ressource en eau et de sa qualité (eaux superficielles comme eaux souterraines, notamment celle pour eau potable). b) Mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal en cours de mise en œuvre dès 2022 et accompagnement des décisions de la Confédération en lien avec l'iv. Pa. 19.475 dès 2023.	a) Les mesures indiquées en 2024 se poursuivent. A noter en particulier en 2025 : le démarrage du cadastre des installations d'évacuation et d'épuration critiques en cas de pénurie d'énergie ; l'organisation de la détection des PFAS dans les STEP du canton ; des études en vue de la délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau potable (Zu) ; l'adoption du PSIEau par le Conseil d'Etat. b) Un nouveau bulletin phytosanitaire digital a été mis à disposition. La réponse à la question parlementaire 2024-GC-308 a été l'occasion de détailler les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du Plan phyto et les montants prévus.

3.1.5 Réaliser la stratégie de biodiversité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIAF	Stratégie cantonale biodiversité : approbation et mise en œuvre, en particulier l'infrastructure écologique.	La stratégie biodiversité définit la politique cantonale en matière de préservation et de favorisation de la biodiversité dans le canton. La mise en œuvre de l'infrastructure écologique (IE) est une des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité mais qui, par son importance, nécessite une mention particulière.	Stratégie adoptée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en 2023. La mise en œuvre a débuté dès début 2023, avec la mise à jour de plans de gestion et la réalisation de travaux dans les biotopes, l'élaboration d'aides à l'exécution à l'intention des communes pour la gestion des boisements hors forêt, les plantations en milieu bâti, la gestion des talus routiers et ferroviaires ainsi que le lancement du projet de mise en œuvre d'une infrastructure écologique. Le deuxième volet du portefeuille d'actions pour la biodiversité en milieu bâti a été lancé avec succès en 2025.

3.1.6 Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF/ DIME	Feuille de route économie circulaire.	a) Une feuille de route en faveur de l'économie circulaire est élaborée, avec des mesures pour la création de conditions-cadres favorables à la mise en place d'une économie circulaire, générant des gains de productivité.	a) La Feuille de route (bio)économie circulaire est en train d'être complétée et affinée. La mise en œuvre est suivie de près, grâce à l'engagement d'une collaboratrice dédiée. La collaboration intercantonale a été renforcée, le périmètre des actrices et acteurs été élargis (PromFR, SG-DIAF, SdE, SBat, SEN, HES-SO FR), et la gouvernance a été précisée. En 2025,

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		b) Des mesures en faveur de l'économie circulaire sont prises en considération dans le cadre des travaux de révision du plan de gestion des déchets et de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD ; RSF 810.2).	27 projets ont été menés, équitablement répartis sur les trois thématiques (construction, agroalimentaire, transversal), de type études, projets de sensibilisation, réalisations concrètes, mise en réseau ou projets d'innovation. b) La révision du plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et de la loi cantonale (LGD) s'est poursuivie et permet d'envisager une mise en consultation dans le 1^{er} semestre 2026.

3.2 Transition énergétique

3.2.1 Encourager la rénovation des bâtiments

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	Pérennisation du centre de compétences en matière de rénovation des bâtiments et du programme bâtiment.	a) Le centre de compétences a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments tout en augmentant la qualité et la durabilité des pratiques. Il doit s'imposer comme interlocuteur de référence pour les propriétaires et pour les professionnels œuvrant dans le domaine. b) Aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.	a) L'association du CCRB a été dissoute en 2024 et ses activités reprises par différentes organisations. b) Le nombre de demandes est stable. Le programme d'impulsion a été introduit en complément du Programme Bâtiment.
DIME	Assainissement progressif du parc immobilier de l'Etat.	Procéder à l'assainissement dans le cadre des travaux de rénovation et d'adaptation aux nouvelles normes pour conserver la valeur immobilière patrimoniale des bâtiments de l'Etat et d'autre part pratiquer une politique de gestion conforme au développement durable et aux normes actuelles en vigueur.	Le projet de message a été complété sur le plan de la mise aux normes des bâtiments concernés et non plus uniquement des plus énergivores. Des démarches transverses d'optimisation énergétique ont également été intégrées, ainsi qu'une catégorisation des travaux prévus. Augmentation d'une année de la durée du crédit-cadre : passage à 6 ans. Intégration des notions actuelles de Facility management. Evolution de la gouvernance du projet.

3.2.2 Produire de l'énergie renouvelable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	a) photovoltaïque stratégie, information et sensibilisation.	a) Production d'électricité photovoltaïque. Soirées d'informations sur le photovoltaïque à l'intention de la population fribourgeoise et des professionnels en collaboration avec les communes fribourgeoises.	a) Le développement du solaire photovoltaïque se poursuit de manière favorable dans le canton.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
	b) Formation et formation continue (Energie-FR).	b) Formation dans le domaine de l'énergie : Energie-FR est le programme cantonal de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.	b) Le programme Energie-FR ressort comme étant un élément central de la formation continue dans le domaine de l'énergie.

3.3 Mobilité durable

3.3.1 Augmenter l'offre en transports publics

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Développement de l'offre des TP.	Il s'agit de continuer le développement du RER Fribourg Freiburg et de l'offre de bus y compris pour les loisirs mais aussi d'élaborer une stratégie ferroviaire 2050 et de concrétiser la stratégie bus.	> Mise en service de la nouvelle halte d'Avry-Matran. > Ligne de trafic local à Châtel-St-Denis. > Poursuite des travaux d'établissement du plan cantonal des transports.
DIME	Mise en place d'un système de transport haute capacité.	Les TPF approfondissent, sur mandat de la DIME, l'étude d'opportunité de 2021 qui recommandait l'approfondissement des variantes tram et BHNS (bus à haut niveau de service).	Les TPF, sur mandat de la DIME, réalisent une étude préliminaire sur un système à haut niveau de service (bus et tram). La récolte des données nécessaires, l'étude de tous les tracés potentiels et la définition de critères d'évaluation est en cours. Une organisation de projet (COPIL et COTEC) avec les instances concernées, notamment les communes, suit l'étude. Cette étude préliminaire se poursuivra en 2026.

3.3.2 Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Réalisation des aménagements cyclables.	Le développement du réseau cyclable se fait par le biais de projets spécifiques au vélo ou par les projets d'aménagement routier ou encore lors des travaux d'entretien constructif.	Plusieurs tronçons d'aménagements cyclables font l'objet d'études préliminaires menées par la Team Vélo. Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 : la voie cyclable entre Grangeneuve et Agroscope, le réaménagement du carrefour « Grandfey » (gare CFF de la Poya), Transagglo entre le Platy et le Croset et entre Villars-Vert et le Guintzet à Villars-sur-Glâne, entre les Charmettes et le passage Cardinal à Fribourg, le passage inférieur en gare de Guin ainsi que plusieurs réalisations ponctuelles sur le réseau routier cantonal. En outre, les projets suivants ont été mis à l'enquête et/ou approuvés en 2025 : liaison de mobilité douce entre Le Mouret et Le Pafuet, entre La Tour-de-Trême et Epagny ainsi que deux tronçons de Transagglo entre le Viaduc de Grandfey et Guin.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			Plusieurs projets sont au stade de l'examen préalable, dont l'aménagement Le Dally à Vuadens et la liaison entre Villars-sur-Glâne et Hauterive.

3.3.3 Créer et améliorer les plateformes multimodales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Parcs-relais : tarifications, planification et financement.	Mandat, pour définir et uniformiser les tarifications des parcs-relais sur la base de leur localisation. Une seconde phase définira la localisation des parc-relais d'importance cantonale et révisera le plan sectoriel des parcs-relais.	Les études sur la tarification et les parcs-relais d'importance cantonale sont terminées. La planification des parcs-relais sera intégrée dans une stratégie plus générale sur les interfaces multimodales.
DIME	Etude en vue de l'électromobilité.	Dans le cadre du Plan climat, une étude sur l'électromobilité est réalisée afin de dresser un état des lieux et de définir des mesures pour encourager l'électromobilité. Elle servira éventuellement à établir une stratégie, un plan sectoriel ou un concept.	L'étude sur l'électromobilité a été réalisées. Sur cette base, un projet de plan d'action sur l'électromobilité dans le canton de Fribourg a été élaboré. Il a été présenté puis soumis pour remarques et modifications aux services et entités de l'Etat directement concernés. Leurs remarques ont été intégrées dans le document qui est en cours de consolidation et de finalisation.

3.3.4 Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Développement d'un plan de mobilité cadre pour l'Etat.	Mise en place d'une stratégie de mobilité incluant l'organisation des postes de travail, la gestion des places de stationnement de l'Etat et les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices.	Un projet de plan de mobilité cadre pour l'Etat a été élaboré. Ce plan de mobilité cadre définit les sites de l'administration cantonale concernés, propose une analyse globale des déplacements pendulaires des collaborateurs et fixe une stratégie d'approche allant du plan de mobilité cadre aux plans de mobilité spécifiques. Par ailleurs, le groupe de travail « Plans de mobilité » a été réactivé afin de reprendre les missions liées aux plans de mobilité, dont les activités étaient suspendues depuis 2018 faute de ressources. Enfin, des réflexions ont été menées sur l'actualisation du catalogue de mesures, la gestion du stationnement et le subventionnement des abonnements de transports publics, dans le but d'optimiser les déplacements pendulaires et professionnels et de favoriser la mobilité durable au sein de l'administration cantonale.

3.3.5 Récolter et valoriser les données sur la mobilité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIME	Collecte et analyse de données de mobilité.	Il s'agit de: > développer un modèle de trafic sur l'ensemble du territoire cantonal ; > optimiser les comptages de trafic (développement du réseau de postes de comptage routiers existant et nouveaux postes de comptages MD ; > ajouter de nouvelles géodonnées sur le thème « Mobilité » sur le portail cartographique.	Le nombre de caméras de comptage s'élève désormais à 26 unités. La transmission des données a été automatisée. Les comptages ont été fortement densifiés afin d'obtenir les données de base pour l'établissement du plan quinquennal 2025. Les géodonnées sur le thème « Mobilité » disponibles sur le portail cartographique du canton sont mises à jour en continu.

2.4 Axe facilitateur : gouvernance

4. Gouvernance régionale et bilinguisme

4.1.1 Moderniser l'organisation des collectivités publiques locales et régionales



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIAF	Gouvernance des régions.	Réforme de la gouvernance des régions – Contribution à la révision générale du chapitre de la LCo relatif aux collaborations intercommunales.	Le projet de révision totale de la loi sur les communes intègre certaines dispositions modifiant la gouvernance des associations de communes (voir projet ci-dessous).
DIAF	Droits politiques.	Révision de la loi sur les droits politiques (LEDP).	Le second projet de révision de la LEDP, demandé par le Grand Conseil (révision du système majoritaire), a été approuvé et entrera en vigueur à l'été 2026.

4.1.2 Réviser la législation sur les communes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIAF	Révision de la loi sur les communes.	Révision générale de la loi sur les communes.	L'avant-projet a été mis en consultation au printemps 2025 et le projet de loi est en cours de finalisation. Les retours de la consultation ont confirmé les premiers constats : la révision permet de nombreuses clarifications et optimisations du système actuel. Le projet devrait pouvoir être transmis au Parlement dans les délais prévus.

4.1.3 Optimiser les infrastructures liées au chômage

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DEEF	Modernisation des structures d'accueil des demandeurs d'emploi.	Le projet consiste en une revue complète des fondamentaux liés à une gestion efficiente du chômage, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des prestations en conformité avec la LACI (L-assurance chômage et indemnité en cas d'insolvabilité).	Les mesures visant à optimiser les infrastructures de l'assurance-chômage sont déployées progressivement en tenant compte des préoccupations du monde politique : > une antenne ORP sera maintenue dans chacun des districts. Le SPE va continuer, avec le soutien du Service des bâtiments, d'étudier les opportunités qui se présenteront en vue de trouver des locaux adéquats dans le sud du canton ; > la promotion des mesures visant à augmenter l'utilisation des prestations en ligne par les demandeurs et demandeuses d'emploi se poursuivra ; > les demandeurs d'emploi des districts de la Gruyère, Glâne et Veveyse auront la possibilité de choisir librement une antenne de l'ORP Sud pour leur suivi, et ce, indépendamment de leur lieu de domicile. Cette décision vaut aussi pour l'ORP Nord.

4.1.4 Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSJS/ DSAS	Gouvernance et conduite des fonctions liées à la sécurité.	a) Révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop). b) Mise en œuvre du centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF). c) Concrétisation de la décision d'accroissement des effectifs de la police (MOMENTUM) dans la création de fonctions de sous-officiers de quart et finalisation des conventions de collaboration inter partenaires.	a) La LProtPop a été adoptée par le Grand Conseil en session de décembre 2024 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Règlement d'exécution mis en consultation du 5 septembre au 28 novembre 2025. b) Dans le cadre du projet de digitalisation des centrales feux bleus, un regroupement des systèmes d'information auprès de l'unité informatique de la Police cantonale va être opéré. Des travaux liés à la gouvernance du CECAF ont été initiés. c) Mise en œuvre du projet Momentum terminée, avec création de postes d'agent-e-s et de cadres selon la planification (+46.5 EPT), ainsi que de postes civils grâce à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur le statut des agent-e-s auxiliaires de la Police cantonale, qui a introduit la fonction d'agent-e de police judiciaire spécialisé-e. Atteinte prévue pour fin 2026 du maximum de 615 EPT autorisé en conformité avec le Décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale (551.21). Pour rappel, sont compris dans le décret aussi bien

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
			les policiers et policières brevetés que les auxiliaires (assistant de sécurité publique et agent·e de police judiciaire spécialisé). La création des fonctions de sous-officiers de quart n'était pas prévue dans cette phase, mais dans la deuxième étape de Momentum (à partir de 2027).

4.1.5 Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DIAF	Loi sur les langues.	Projet de loi sur les langues [titre provisoire].	L'avant-projet de loi a été mis en consultation en juin 2025, jusqu'au 31 octobre. Le projet de loi sera finalisé en vue d'une transmission au Grand Conseil en 2026.

4.1.6 Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFAC	Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire.	a) Intensification des activités d'échanges dans la langue partenaire au cycle 3. b) Enseignement par immersion dans la langue partenaire au cycle 1 & 2 ainsi qu'au cycle 3. Encouragement des filières bilingues – Analyse. c) Encouragement et soutien à la conduite de séquences d'enseignement dans la langue partenaire au sein des institutions de formation.	Les projets d'immersion se poursuivent dans les classes de 1H-11H du canton. Les classes bilingues 1-2H de l'école de Fribourg – Vignettaz sont pérennisées. Les travaux permettant la mise en place d'une filière bilingue de la 3H à la 8H sont terminés. Ainsi, une classe bilingue 3H est prévue à l'école primaire dès la rentrée 2026/27 sous réserve de l'acceptation des budgets.

2.5 Axe facilitateur : digitalisation

5. Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

5.1.1 Etablir le guichet virtuel



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
CHA/ Toutes les Directions	Poursuivre la mise en ligne des prestations de l'Etat.	Le guichet virtuel est la pointe de l'iceberg d'un vaste programme de digitalisation des prestations et du fonctionnement de l'Etat. Initié de manière stratégique lors de la précédente législature, ce programme va se poursuivre bien au-delà de la législature actuelle.	144 000 utilisateurs et 1500 personnes morales ou organisations reconnues utilisent le guichet virtuel fribourgeois. Le nombre de prestations communales et cantonales en service fin 2025 était de 57. Cette progression est majoritairement due aux prestations des impôts, de l'état civil, du registre du commerce et des nouvelles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
CHA/ Toutes les Directions	Programme DIGI-FR.	En 2021, l'Etat a signé une convention avec l'ACF pour la mise en œuvre commune du programme DIGI-FR, dont le but est d'unir les forces afin d'accélérer et d'uniformiser la mise à disposition de prestations publiques en ligne, pour la population fribourgeoise. La convention sert de base au développement de la collaboration.	prestations communales. 12 services de base sont en production et de nouveaux sont en cours de développement, notamment eINT dans le cadre de l'intégration des solutions communales. Afin de renforcer l'utilisation du guichet virtuel fribourgeois, les actions de communication ont été intensifiées et de nouvelles démarches administratives communales ont été mises en service. Les demandes traitées ont progressé d'environ 40%. Un nouveau site internet (www.digi-fr.ch), regroupant l'ensemble des prestations numériques cantonales et communales, a été mis en service. Son lancement sera accompagné d'une conférence de presse prévue au début 2026. Les travaux préparatoires à la transition vers le futur modèle de coopération, qui prendra le relais dès 2027, ont été engagés.
CHA/ Toutes les Directions	Référentiel cantonal.	Le Référentiel cantonal est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles.	Déploiement officiel de la solution de base du Référentiel des entreprises et établissements ; interfaces mises en production. Nouvel environnement de préproduction dédié aux tests métier. L'organisation permanente a été renforcée avec la reprise progressive du leadership métier par le Service de la Statistique et de la donnée (SSD) devenu service central. Loi sur la cyberadministration (LCyb) révisée pour la partie concernant le Référentiel cantonal et adoptée le 04.09.2025 par le GC, avec entrée en vigueur planifiée début 2027. Programme d'alignement des registres toujours prévu jusqu'en 2027.
DSJS	Visio-pol.	Mise à disposition du citoyen d'une visioconférence privilégiée afin de bénéficier de prestations policières à distance (plainte pénale, perte carte d'id, conseils, etc.).	Outil pleinement fonctionnel.

5.1.2 Assurer la sécurité de l'information et gérer l'obsolescence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSJS et autres Directions	Mise en place d'une base légale pour la gestion de la sécurité de l'information au sein de l'Etat.	Projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) avec création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information (délégué-e) élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance à l'ère du numérique.	L'ordonnance sur la sécurité de l'information est en vigueur depuis le 01.08.23. L'avant-projet de loi sur la sécurité de l'information est en cours d'élaboration et, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, pourra être mis en consultation au 1 ^{er} semestre 2026.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFIN/ Toutes les Directions	Maîtrise de l'obsolescence et modernisation des applications clés.	a) A ce jour, l'Etat dispose de 424 logiciels, dont 60 % sont concernés par l'obsolescence. Le but du projet est d'une part la maîtrise de l'obsolescence du parc de logiciels afin de rattraper les retards pris au cours des dernières années et d'autre part la gestion du cycle de vie des applications pour éviter à l'Etat de constituer à nouveau une dette de l'obsolescence. b) Outre la maîtrise de l'obsolescence, la transformation SAP permettra à l'Etat de se doter d'un nouvel outil de gestion financière moderne. c) En maîtrisant l'obsolescence, le Service cantonal des contributions vise également à moderniser ses applications afin de fournir des prestations modernes et innovantes aux citoyens et citoyennes.	Le programme ELAN a poursuivi ses activités en 2025. 8 projets d'obsolescence terminés (DEEF, DFAC, DFIN, DSAS, DSJS). Nouveaux tableaux de bord créés pour suivre l'obsolescence et produire un rapport semestriel pour les services bénéficiaires. Architecture cible : 8 mandats d'architecture lancés. Réalisations : analyse de l'existant et identification des besoins futurs pour la GED ; définition de l'hybridation et analyse des plans de contrôle pour le Cloud Privé ; recommandations technologiques et regroupements fonctionnels pour une architecture modulaire (GED, Cloud Privé et architecture modulaire). Phase 1 – projets systémiques : digitalisation des feux bleus ; refonte SI Fiscal ; cœur RH. Phase 2 – préparation industrialisation : présentation du programme ELAN à la majorité des chefs de service ; préparation des besoins en formation ; création et diffusion du questionnaire de maturité des services. Projets spécifiques : ParlInfo, nouveau site livré, mise en service du vote en ligne dynamique. Transformation SAP « S/4Finances » : La version SAP S/4 HANA a été mise en production le 01.01.2025 pour l'ensemble des services de l'Etat utilisant SAP. Certaines fonctionnalités doivent encore être développées ou améliorées. SAP Analytic Cloud : La mise en service du nouvel outil a permis de réaliser le premier budget selon le nouveau format avec succès et de cibler des améliorations. SAP dématérialisation : depuis le 1^{er} février 2025, six services pilotes utilisent avec satisfaction une solution de dématérialisation des factures. L'objectif est d'étendre progressivement le dispositif à l'ensemble des services de l'Etat.

5.1.3 Mettre à disposition les données

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DFIN/ Toutes les Directions	Géoportail.	Le portail cartographique (map.geo.fr.ch) et le géoportail (geo.fr.ch) représentent deux outils importants de la cyberadministration fribourgeoise. Ils garantissent la consultation et la diffusion de plus de 400 géodonnées de base, gratuitement accessibles, à plus d'un millier d'utilisateurs et utilisatrices au quotidien. Afin de	Le nouveau portail cartographique (maps.fr.ch) a été mis en production le 31.03.2025. Le reste de l'année a été consacré à la correction de bugs, à des améliorations et au développement de fonctionnalités qui manquaient (notamment

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
		garantir le maintien de ces prestations de haut niveau et de renforcer le caractère innovant du canton de Fribourg, il est prévu de migrer le portail cartographique et ses applications-sœurs.	outils de mesure, de sélection et d'analyse). La mise en production de la version 2 aura lieu au début de l'année 2026. Un vaste chantier est en cours concernant les applications-sœurs du portail cartographique : une application a été abandonnée et six autres le seront à moyen terme ; cinq applications ont été migrées ; six applications seront migrées au début 2026 ; développements en cours pour quatre applications ; les sept dernières applications seront migrées en 2026 et les travaux pourraient déborder sur 2027 pour les plus complexes.
DEEF	Open Government Data (OGD)	La plateforme opendata.fr.ch est un outil centralisé dédié à la diffusion des données selon les principes de l'Open Government Data (OGD). Elle vise à démocratiser l'accès à l'information en rendant les données administratives accessibles au public et à l'administration de manière efficace, actuelle et conviviale. Ce portail central favorise des prises de décision informées et contribue à la transparence institutionnelle.	Le Service de la statistique (SStat) est devenu le Service de la statistique et de la donnée (SSD) et un service central de l'administration cantonale. > Elargissement progressif du portefeuille de données, avec intégration de nouveaux services sur une base volontaire. > Développement de nouveaux tableaux de bord pour améliorer la visualisation et l'analyse des données. > Forte collaboration nationale, notamment intercantonale et avec opendata.swiss ; participation à des formations spécialisées. > Lancement d'une réflexion stratégique afin d'articuler de manière cohérente la diffusion externe, les usages internes (tableaux de bord BW4/PBI, intelligence artificielle) et les besoins informatiques associés.

5.1.4 Promouvoir la cybersécurité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2025
DSJS	Renforcer la formation, la prévention, la promotion des bonnes pratiques et la lutte contre la cybercriminalité.	a) Aspects police et Memento. b) Education à l'hygiène et à la sécurité numérique.	a) La campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information au sein de la Police cantonale est terminée et le résultat est positif avec plus de 90% de réponses correctes au quizz. Cette campagne va être reprise pour l'ensemble du personnel de l'Etat sous l'égide du Délégué à la sécurité de l'information. b) De nombreuses préventions sont mises en place tout au long de l'année en fonction des phénomènes. Les spécialistes du commissariat CYBER sont aussi régulièrement sollicités pour des préventions auprès de divers partenaires. Malgré toutes ces mesures, les infractions cyber ne cessent d'augmenter.

3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

3.1 Contexte international

Malgré des tensions géopolitiques et commerciales croissantes, l'économie mondiale s'est révélée relativement résiliente en 2025, avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) estimée à 3,2 %, ¹ un niveau inférieur à la moyenne observée au cours de la décennie précédant la pandémie de Covid-19 (2010-2019 : +3,7 %). En 2025, l'entrée en fonction de Donald Trump pour un second mandat à la présidence des États-Unis et ses décisions en matière de politique commerciale ont fortement influencé l'environnement économique mondial. Après l'introduction, en début d'année, de nouveaux droits de douane sur certains produits, tels que l'acier et l'aluminium, l'administration américaine a annoncé, le 2 avril 2025 (qualifié de « Liberation Day »), l'instauration de droits de douane de base de 10 % et de surtaxes spécifiques visant la plupart de ses partenaires commerciaux (initialement attendues à 31 % pour la Suisse). Ces dernières ont toutefois été provisoirement suspendues, avant l'annonce et l'entrée en vigueur de nouveaux taux en août (39 % pour la Suisse). Ces mesures, combinées aux représailles adoptées par certains pays, ont renforcé les tendances protectionnistes et contribué à un climat d'incertitude global accru, pesant ainsi sur le commerce mondial et l'investissement.

La persistance de conflits armés, notamment entre la Russie et l'Ukraine ou au Moyen-Orient, a également alimenté les tensions géopolitiques internationales. Plusieurs pays ont de plus été confrontés à des défis budgétaires, dont la France et les États-Unis, où le plus long « shutdown » de l'histoire moderne a provoqué une fermeture partielle des services fédéraux pendant 43 jours à l'automne 2025. Parallèlement, la course mondiale à l'intelligence artificielle (IA) s'est intensifiée, entraînant une hausse significative des investissements dans les infrastructures associées (centres de données, composants, etc.). Sur le plan monétaire, l'inflation a continué de reculer à l'échelle mondiale, principalement sous l'effet d'une baisse des prix de l'énergie. Elle est toutefois restée supérieure aux objectifs – généralement fixés autour de 2 % dans les économies avancées – dans certains pays, tels que le Royaume-Uni, le Japon ou les États-Unis (en raison notamment des répercussions des nouveaux droits de douane sur les prix à l'importation). Dans ce contexte, les principales banques centrales ont engagé ou poursuivi une baisse progressive de leurs taux directeurs en 2025. Les pressions croissantes exercées par l'administration Trump sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine (Fed) représentent toutefois un facteur de risque dans ce cadre.

Le marché des matières premières a connu des évolutions contrastées en 2025. Si les prix du pétrole ont fortement baissé en raison d'un excédent d'offre, ceux des métaux précieux, tels que l'or et l'argent, ont atteint des niveaux record, reflétant leur statut de valeur refuge en période d'incertitude, ainsi que l'intensification des achats des banques centrales visant à diversifier leurs réserves et à réduire leur dépendance au dollar américain. L'argent a par ailleurs une utilisation industrielle, notamment dans l'électronique et les panneaux solaires. Les prix des métaux industriels comme le cuivre, ainsi que ceux des minerais et métaux stratégiques (terres rares, lithium, cobalt), ont aussi fortement progressé en 2025, soutenus par la demande liée au développement de l'IA, à la transition énergétique ou au renforcement des capacités militaires, ainsi que par les inquiétudes concernant l'approvisionnement.

D'un point de vue géographique, les pays émergents d'Asie, Inde en tête, ont été les principaux moteurs de la croissance économique mondiale en 2025. En Chine, la croissance, estimée à environ 5 %, est restée inférieure à sa moyenne à long terme, reflétant un manque de vigueur de la consommation et de l'investissement privé. Pour les États-Unis, le FMI et l'OCDE tablent sur une hausse du PIB de 2 % en 2025, contre 2,8 % en 2024. L'évaluation de la conjoncture américaine est toutefois compliquée par le fait que la publication de certaines statistiques a été retardée ou suspendue

¹ Sources : Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale* (octobre 2025) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives économiques de l'OCDE* (décembre 2025). Il s'agit des dernières estimations et prévisions disponibles au moment de la rédaction de ce texte début janvier 2026.

en raison du « shutdown » budgétaire. Dans la zone euro, la reprise a été timide, avec une croissance estimée entre 1,2 % et 1,3 %, principalement tirée par l'Espagne. Après deux années consécutives de recul du PIB, l'Allemagne est sortie de récession en 2025, mais sa croissance est demeurée très faible, avec des estimations comprises entre 0,1 % (Institut Ifo) et 0,3 % (OCDE).

3.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

Dans ce contexte international délicat, l'économie suisse a enregistré en 2025 une croissance modérée pour la troisième année consécutive. Selon les estimations du Groupe d'experts de la Confédération (SECO) publiées fin 2025², le PIB réel a progressé de 1,4 % sur l'ensemble de l'année, un taux inférieur à la moyenne de la période pré-Covid (2010-2019 : +1,9 %). Les données trimestrielles du PIB ont montré une grande volatilité, avec une croissance supérieure à la moyenne au premier trimestre, suivie d'un ralentissement marqué au deuxième et d'un recul au troisième, reflétant largement l'évolution du commerce extérieur. Début 2025, les exportations suisses, notamment de produits pharmaceutiques, vers les Etats-Unis ont fortement augmenté, dans un probable mouvement d'anticipation de la nouvelle politique douanière du président Trump. L'entrée en vigueur, en avril, des droits de douane américains de 10 %, puis le choc douanier d'août, avec l'imposition d'un tarif de 39 % sur la plupart des marchandises en provenance de Suisse (hors produits pharmaceutiques et or), ont mis à mal l'industrie exportatrice helvétique. Les Etats-Unis sont en effet le principal débouché des exportations suisses, devant l'Allemagne. Avec 39 %, les droits de douane imposés aux exportateurs suisses étaient par ailleurs bien plus élevés que ceux appliqués à la plupart des autres pays développés (15 % pour l'Union européenne), créant ainsi un net désavantage concurrentiel. Les tarifs douaniers sont en outre venus s'ajouter aux effets négatifs du climat d'incertitude global, qui constitue un frein important à l'investissement, ainsi qu'à ceux de l'appréciation du franc, qui pèse sur la compétitivité des entreprises exportatrices. La devise nationale s'est appréciée d'environ 1 % face à l'euro entre fin 2024 et fin 2025, alors que sur la même période, elle gagnait plus de 12 % face au dollar américain.

La consommation privée a, quant à elle, de nouveau joué un rôle stabilisateur sur la conjoncture en 2025, même si sa progression a été moindre que l'année précédente. La croissance de la population s'est poursuivie, malgré un ralentissement de l'immigration. L'inflation est redescendue à un niveau quasi nul (+0,2 % en moyenne annuelle). Si les prix de l'énergie et des carburants ont baissé, la hausse des prix du logement ainsi que des primes d'assurance-maladie (non comprises dans l'indice des prix à la consommation) a pesé sur les budgets des ménages. La Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire en abaissant son taux directeur d'un quart de point à deux reprises en 2025, le faisant ainsi passer de 0,5 % en début d'année à 0 % à compter de juin. Cette baisse des taux d'intérêt a contribué à soutenir la demande intérieure.

D'un point de vue sectoriel, l'industrie chimique et pharmaceutique, le commerce (notamment des matières premières), le secteur financier ainsi que celui de la santé ont été les principaux contributeurs à la croissance économique suisse au cours des trois premiers trimestres de 2025. A l'inverse, le recul de l'activité dans les autres branches industrielles et dans le secteur de l'énergie a particulièrement pesé sur la dynamique de croissance.

Au vu des vents contraires auxquels l'économie suisse a dû faire face en 2025, le marché du travail est resté globalement solide, bien que des signes d'affaiblissement aient pu être observés au fil de l'année. La croissance de l'emploi s'est nettement ralentie, le nombre d'emplois en équivalents plein temps (EPT) n'augmentant que de 0,2 % en moyenne sur les neuf premiers mois de 2025 par rapport à l'année précédente, soit le taux le plus faible depuis 2020 et la crise du Covid. Dans le secteur manufacturier, à l'exception de l'industrie pharmaceutique, l'emploi a même reculé. Parallèlement, le taux de chômage moyen en Suisse est passé de 2,4 % en 2024 à 2,8 % en 2025, un niveau correspondant à la moyenne sur le long terme.

Le bilan économique 2025 est également mitigé dans le canton de Fribourg. Selon les estimations de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, le PIB fribourgeois a progressé en moyenne de 1,0 % par rapport à l'année précédente au cours des trois premiers trimestres de 2025, soit nettement en deçà de la moyenne annuelle de 2,2 % enregistrée

² [Prévisions conjoncturelles – Secrétariat d'État à l'économie \(SECO\)](#), PIB réel corrigé des effets des grands événements sportifs, état au 15 décembre 2025. À noter que les séries du PIB suisse ont fait l'objet d'une révision en septembre 2025.

entre 2010 et 2019. Cette dynamique plus faible qu'à l'échelle nationale s'explique par la structure de l'économie cantonale, notamment du secteur industriel, plus axé sur l'alimentaire et l'industrie MEM (machines, équipements électriques et métaux) et moins sur l'industrie pharmaceutique qu'en moyenne suisse. Dans l'ensemble, l'industrie fribourgeoise, déjà à la peine en 2023 et 2024, a connu un nouvel exercice compliqué en 2025. L'indice de la situation des affaires, basé sur les enquêtes conjoncturelles mensuelles menées par l'Institut KOF de l'EPFZ auprès des entreprises du secteur, est resté nettement en territoire négatif tout au long de l'année, avec parfois d'importantes variations mensuelles en fonction de l'évolution du dossier des tarifs douaniers américains. Si l'économie fribourgeoise est moins dépendante des exportations en général, et du marché américain en particulier, que d'autres cantons, les Etats-Unis représentent tout de même la deuxième destination des exportations cantonales, après l'Allemagne. Sur les onze premiers mois de 2025, les exportations totales du canton ont augmenté de 2,2 % (chiffres provisoires), un rythme identique à celui observé au niveau suisse (hors commerce de l'or). Leur évolution a toutefois été marquée par une grande volatilité, avec une forte croissance au premier semestre, suivie de reculs importants certains mois en deuxième partie d'année.

Selon le CREA, le secteur du commerce a été l'un des principaux moteurs de la croissance fribourgeoise en 2025. Après un début d'année mitigé, les entreprises du commerce de détail sondées mensuellement par le KOF ont fait état, à partir du printemps 2025, d'une amélioration de la marche de leurs affaires, jugée dès lors majoritairement satisfaisante, voire bonne. Le secteur de la construction, autre pilier de l'économie cantonale, a enregistré une hausse modérée de son activité sur les neuf premiers mois de l'année. Le secteur du tourisme a, quant à lui, connu une année faste, avec un record de nuitées dans les établissements hôteliers fribourgeois durant la saison estivale.

En 2025, 2048 nouvelles entreprises ont été inscrites au Registre du commerce du canton de Fribourg (+4,1 % en comparaison annuelle). Parallèlement, 336 procédures de faillite ont été ouvertes, soit une hausse de 57,7 % par rapport à 2024. Outre la situation économique tendue dans certains secteurs, ce bond s'explique notamment par l'entrée en vigueur en 2025 de nouvelles prescriptions légales, les créances de droit public à l'encontre de sociétés (p. ex. impôts, TVA, cotisations sociales) étant désormais poursuivies par voie de faillite, et non plus par saisie. Sur le front de l'emploi, le canton de Fribourg a enregistré en 2025 une hausse du chômage légèrement plus faible qu'au niveau suisse. Le taux de chômage moyen a atteint 2,6 %, soit 0,3 point de plus qu'en 2024.

3.3 Contexte de fin d'année et perspectives 2026

Après plusieurs mois de négociations, la Suisse et les États-Unis ont signé mi-novembre 2025 une déclaration d'intention ramenant les taxes douanières américaines sur les marchandises suisses de 39 % à 15 %. Ce nouveau régime est entré en vigueur le 18 décembre 2025, avec effet rétroactif au 14 novembre 2025. Les Etats-Unis ont en outre décidé en novembre d'exempter de droits de douane certains produits alimentaires, dont le café. Ces mesures ont permis d'alléger la pression concurrentielle sur l'industrie exportatrice suisse et fribourgeoise. Les résultats de l'enquête conjoncturelle du KOF de décembre reflètent un certain soulagement des entreprises du secteur, qui s'attendaient désormais à une amélioration de leurs perspectives à six mois. Cependant, la politique commerciale des Etats-Unis demeure imprévisible et, malgré cette baisse, les droits de douane restent nettement supérieurs à leur niveau de début 2025. Par ailleurs, l'issue des négociations en vue d'un accord commercial plus durable en 2026 demeure incertaine. A l'aube de 2026, les tensions géopolitiques (Venezuela, Iran, Groenland, etc.) et le degré d'incertitude restent élevés à l'échelle globale. Selon les projections du FMI et de l'OCDE, la croissance mondiale devrait à nouveau ralentir en 2026, limitant ainsi les impulsions positives en provenance de l'étranger pour l'économie suisse. Fin 2025, le SECO tablait sur un ralentissement de la croissance du PIB suisse à 1,1 % en 2026. Le ralentissement sur le marché du travail devrait se poursuivre : outre les difficultés de l'industrie, le développement de l'IA pourrait mener à une certaine retenue en matière de créations d'emplois dans le secteur des services. La consommation privée devrait néanmoins continuer à jouer un rôle stabilisateur en 2026, grâce à une inflation faible, des taux d'intérêt bas et une immigration toujours positive. Au vu des défis budgétaires auxquels sont confrontés la Confédération et le canton, l'apport de la consommation publique à la croissance devrait faiblir. Dans la construction, la perspective de l'abolition de la valeur locative, acceptée en votation en 2025, devrait soutenir la demande à court terme. Certains projets de rénovation ou de transformation pourraient être avancés avant la fin des déductions fiscales pour les frais d'entretien.

4 Vie et activités du Conseil d'Etat

4.1 Faits marquants

Présidé en 2025 par Jean-François Steiert (vice-présidence : Philippe Demierre), le Conseil d'Etat a tenu 51 séances (51 en 2024). Il a adopté 1324 arrêtés (1142 en 2024), 47 nouveaux règlements et ordonnances et 30 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2024 : 40 et 40). Il a transmis 19 projets de loi (2024 : 11), 18 projets de décret (2024 : 21) et 11 rapports (2024 : 22) au Grand Conseil.

Les journées au blanc à Jaun se sont déroulées sur les thèmes suivants : « Politique climatique » (DIME), Programme d'assainissement des finances de (DFIN) ainsi que le Parc immobilier (DIME). Les journées au vert se sont déroulées entre Strasbourg et Freiburg-in-Breisgau et celle d'automne à Flamatt sur les thématiques de l'Administration du futur et le développement du pôle santé Bertigny.

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat est allé à la rencontre d'acteurs cantonaux et nationaux (plus d'informations sur la page Facebook du Conseil d'Etat). Les visites protocolaires de l'An avec les autorités législatives, religieuses et judiciaires à l'Hôtel cantonal ont marqué le début de l'année politique. La rencontre avec les préfets en ville de Fribourg, celle avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises et celle avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg ont été l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualité. Sa séance hors-les-murs dans le district de la Glâne a été organisée au Campus le Vivier à Villaz-St-Pierre sur le thème du développement économique de la Glâne à l'horizon 2040. La journée des entreprises a eu lieu entre Fribourg et Romont avec la visite des sites d'innovation BlueFactory (dont la visite de SMG Swiss Marketplace Group SA) et La Maillarde (dont la visite de Rolex SA). Le Gouvernement a pu vivre les séances de travail avec ses homologues des cantons voisins. Les gouvernements de Neuchâtel et du Valais ont accueilli le Conseil d'Etat dans leur canton. Le Gouvernement st-gallois a été reçu à Fribourg, y a découvert la vieille ville ainsi que l'Hôtel cantonal, puis a visité le site d'AgriCo à St-Aubin avant de découvrir le Vully dans le cadre des rencontres confédérales entre cantons. Le Conseil d'Etat a lui été accueilli par le gouvernement d'Uri. Deux visites d'ambassades ont eu lieu à Fribourg : Royaume-Uni et France. Le Conseil d'Etat a siégé à quatre reprises avec la députation fribourgeoise aux chambres fédérales afin d'examiner les dossiers cantonaux prioritaires sur la scène fédérale.

Une rencontre de travail a été organisée à la Chancellerie avec M. le Conseiller fédéral Ignazio Cassis. Le traditionnel match aux cartes entre le Conseil d'Etat et l'évêché a eu lieu à l'Auberge aux 4 Vents, en présence d'invités de marque, Messieurs les Conseillers d'Etat Pierre Maudet (Genève) et Urs Martin (Thurgovie).

Parmi les manifestations traditionnelles du Gouvernement figurent la réunion annuelle avec les cadres supérieur-e-s de l'administration cantonale qui a eu lieu sur le site de la Poya à Fribourg sous le thème de l'exemplarité de l'administration dans la transition climatique. La journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement a permis une visite du chantier de la BCU. Le Conseil d'Etat a en outre rendu hommage à 21 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100^e anniversaire.

Le Conseil d'Etat accorde une importance particulière à la création et à l'entretien des contacts avec ses partenaires hors canton. Dans ce cadre, il a accueilli des invités à la Bénichon des entreprises, à la salle communale de St-Léonard ainsi que qu'à la cérémonie d'ouverture du FIFF. Il a invité les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg ainsi que les Parlementaires à participer à un souper-spectacle à la Salle de la Grenette dans le cadre du 50^{ème} anniversaire des Rencontres de Folklore internationales et a mené plusieurs opérations de relations publiques en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

Le point culminant des événements 2025 a certainement été la Réception en l'honneur du Président du Conseil national 2026, M. Pierre-André Page, qui a été accueilli en terres fribourgeoises le 3 décembre 2025 (à Flamatt, Bulle et Romont), à la suite de son élection au Palais fédéral le 1^{er} décembre 2025.

4.2 Dossiers spéciaux

4.2.1 Programme d'assainissement des finances de l'Etat

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) a été rendu nécessaire par la détérioration des perspectives financières de l'Etat. L'actualisation du plan financier 2026-2028 a mis en évidence une forte hausse des prévisions de charges, bien supérieures à celles des revenus attendus. Cette évolution préoccupante, amplifiée des effets négatifs du programme d'allégement fédéral, se traduisait par des déficits compris entre 150 et 190 millions de francs pour chacune des années 2026, 2027 et 2028 (529,6 millions de francs au total), incompatibles avec les obligations légales et constitutionnelles en matière de finances publiques.

A la suite d'un intense processus participatif interne à l'administration cantonale, et tout en restant attentif aux attentes exprimées par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a élaboré durant l'automne 2024 et les premiers mois de l'année 2025 un projet de programme d'assainissement des finances de l'Etat pour les années 2026 à 2028. Ce dernier a été mis en consultation du 30 avril au 15 juin 2025. Il était composé de 98 mesures, relevant pour certaines directement du Conseil d'Etat et pour d'autres du Grand Conseil. Les modifications légales relatives à ces dernières ont été réunies dans un acte modificateur unique. Au total, le projet de programme d'assainissement prévoyait des améliorations de l'ordre de 142 millions de francs en 2026, 184 millions de francs en 2027 et 166 millions de francs en 2028, soit une moyenne annuelle d'environ 164 millions de francs.

La consultation a suscité 108 prises de position. Elles ont été émises des partis politiques, des associations de communes et des communes à titre individuel, des syndicats, des associations qui défendent des intérêts sectoriels et des entreprises. Le personnel de l'Etat a également été consulté. En tenant compte des avis exprimés et des discussions complémentaires avec différents interlocuteurs, le Conseil d'Etat a procédé à diverses adaptations. Au final, dans le programme d'assainissement présenté le 8 septembre 2025, le Conseil d'Etat a abaissé ses objectifs de 89 millions de francs par rapport au plan financier. Il a renoncé à des mesures qui impactaient les communes à hauteur de 42 millions de francs. Il a également réduit d'un peu plus de 13 millions de francs l'effort demandé au personnel de l'Etat. Au total, le programme permettra d'obtenir des améliorations de l'ordre de 121 millions de francs en 2026, 151 millions de francs en 2027 et 133 millions de francs en 2028, soit un effet cumulé de 405 millions de francs et une moyenne annuelle de 135 millions de francs. Il convient de relever que le programme d'assainissement a pour but de contenir l'augmentation des charges, mais que celles-ci restent logiquement en hausse eu égard au développement du canton et aux besoins de prestations publiques que ce développement entraîne et requiert. S'il a priorisé et replanifié certains projets dans le cadre du programme d'assainissement, le Conseil d'Etat a tenu à maintenir ses efforts en matière d'investissements afin de ne pas reporter la réalisation d'infrastructures essentielles sur les générations futures.

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat prévoit 85 mesures. 62 mesures relèvent de la compétence du Conseil d'Etat et 23 mesures relèvent de la compétence du Grand Conseil. Parmi les 23 mesures qui sont de la compétence du Grand Conseil, 18 sont inscrites dans la loi sur les finances de l'Etat (LAFE) et 5 mesures sont ou seront réglées dans le cadre de modifications légales séparées.

Le Grand Conseil a accepté les 18 mesures inscrites dans la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat le 10 octobre 2025, à une large majorité. Cette loi a fait l'objet d'une annonce de référendum. Cela a rendu caduc le projet de budget 2026 remis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil le 29 septembre 2025, car ce dernier n'était plus conforme à l'équilibre exigé par la Constitution. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a retiré son projet de budget 2026. Par conséquent, le canton devra débiter l'année 2026 sans budget adopté par le Grand Conseil et cette situation perdurera jusqu'à droit connu. A relever qu'en cas d'aboutissement du référendum contre la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat, le Conseil d'Etat a fixé la date de votation au 26 avril 2026.

4.3 Relations extérieures

Le Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), Olivier Curty, représente le canton de Fribourg lors des Assemblées plénières de la Conférence des Gouvernements cantonaux ([CdC](#)). En plus d'être président de la Commission Europe de la CdC, organe consultatif composé de représentant-e-s des gouvernements cantonaux assurant un suivi attentif de la politique européenne, il est également membre du Bureau.

En 2025, plusieurs consultations et votations fédérales ont fait l'objet de prises de position arrêtées par les cantons. Parmi elles, le programme d'allègements budgétaires de la Confédération. Les cantons via la CdC ont déploré un transfert de charge de la Confédération vers les cantons, ainsi que la mise en péril du projet commun de désenchevêtrement. Aussi, la Commission Europe de la CdC a préparé la prise de position de la CdC sur le paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne, et a également débattu de la question de la nature du référendum. Les cantons ont pu exprimer leur opinion lors de deux consultations qui ont abouti à une prise de [position commune](#) au sujet de ces Bilatérales III. Les cantons soutiennent le paquet d'accords et la majorité d'entre eux est favorable au référendum facultatif. Enfin, les cantons se sont opposés aux initiatives populaires « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement ([Initiative pour l'avenir](#)) » et « Pas de Suisse à 10 millions ! ([Initiative pour la durabilité](#)) » lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2025.

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est aussi investie pour soutenir le paquet d'accords Suisse-UE, en particulier au travers d'échanges des membres sur leurs positions respectives et l'organisation interne de la consultation fédérale. L'année 2025 a eu son lot de sujets faisant l'objet de prises de position de la CGSO, en particulier l'[Initiative SSR](#) « 200 francs, ça suffit ! » par l'envoi d'un courrier au Parlement. Le financement de l'Institut du Fédéralisme (IFF) et la pénurie de main-d'œuvre en Suisse occidentale sont également des sujets forts de cette année écoulée. Le conseiller d'Etat Olivier Curty endosse, depuis 2024, le rôle de vice-président de la CGSO et représente le canton de Fribourg à la conférence. Il assurera la présidence de la Conférence dès l'automne 2026.

Le conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), est co-président de l'association Région capitale suisse ([RCS](#)). Le bilinguisme est un thème important pour l'association. En 2025, une déclaration d'intention à son sujet a été renouvelée. Cette même année, le Forum annuel de la RCS a été organisé à Naters, et le prix du bilinguisme a été remis au réalisateur bernois Djibril Vuille.

La [Fondation ch](#), dont le canton est représenté par la Chancelière d'Etat, Danielle Gagnaux-Morel, a pour but de défendre la cohésion et la collaboration confédérale. En 2025, la Fondation ch a débuté la mise en œuvre de son programme de travail 2025-2028. Elle s'est également préoccupée du financement futur de l'Institut du fédéralisme dont elle est la créatrice et participe encore à son fonctionnement.

La liste ci-dessous mentionne les représentants et représentantes du Gouvernement qui occupent des fonctions dirigeantes au sein de différents organes cantonaux, intercantonaux et régionaux :

Représentant	Nom	Fonction
Jean-François Steiert, directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Président
	Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Président
	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Président
	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Membre du comité
Philippe Demierre, directeur de la santé et des affaires sociales	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Président
Jean-Pierre Siggen, directeur des finances	Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)	Président
	Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Président

Représentant	Nom	Fonction
Olivier Curty, directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Vice-président
	Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)	Membre du bureau
	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Membre du comité
	Conférence des directeur cantonaux de l'énergie (EnDK)	Membre du comité
	Comité gouvernemental HES-SO	Membre du comité
Didier Castella, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts	Région capitale suisse (RCS)	Co-président
	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Vice-président
Sylvie Bonvin-Sansonens, directrice de la formation et des affaires culturelles	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) : Assemblée plénière Culture	Présidente
	Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	Vice-présidente
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Membre du Comité
Romain Collaud, directeur de la sécurité, de la justice et du sport	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Président
	Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et de migrants (CLDAM)	Président
	Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Président
	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Membre du comité
Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat	Conférence des Chanceliers d'Etat (CCE)	Présidente
	Conférence latine des Chanceliers d'Etat	Présidente
	Fondation ch pour la collaboration confédérale	Membre du Comité directeur

4.4 Chiffres clés

4.4.1 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2025	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	53 (37*)	39	1	7	18	26	12
Postulats	10 (7*)	4	4	1	4	0	5
Mandats	8 (6*)	7	5	2	7	1	2
Motions populaires	0 (3*)	0	0	0	0	3	1

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 101 (118*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2024

4.4.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	9550,27	9397,83	152,44
Pouvoir législatif	8,05	7,97	0,08
Pouvoir judiciaire	370,36	359,67	10,69
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	0
Chancellerie d'Etat	51,03	49,39	1,64
Direction de la formation et des affaires culturelles	5434,45	5340,56	93,89
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	1067,21	1050,95	16,26
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	463,51	462,22	1,29
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	990,40	987,58	2,82
Direction de la santé et des affaires sociales	205,16	196,90	8,26
Direction des finances	506,08	499,54	6,54
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	447,02	436,05	10,97
Secteurs	9550,27	9397,83	152,44
Administration centrale	3191,56	3134,15	57,41
Secteur de l'enseignement	5942,52	5852,01	90,51
Secteur hospitalier	19,43	18,61	0,82
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	396,76	393,06	3,70

4.4.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions	Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Etat de Fribourg	4,49	5,39
Pouvoir législatif	12,42	12,55
Pouvoir judiciaire	4,99	4,70
Conseil d'Etat	0	0
Chancellerie d'Etat	6,96	3,36
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	3,24	3,31
Direction de la formation et des affaires culturelles	3,33	3,43
Direction des finances	3,83	4,38
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	6,06	6,12
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	7,84	6,51
Direction de la santé et des affaires sociales	11,50	9,10
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	4,62	4,80

La base du calcul de la fluctuation du personnel est :

Nombre EPT (équivalent plein temps) qui ont quitté l'Etat durant l'année x 100

Nombre EPT moyen sur l'année

Les EPT comprennent uniquement le personnel avec un contrat à durée indéterminée. La fluctuation peut grandement varier dans les unités administratives de petite taille, sans que ce soit un indicateur sur le fonctionnement du service. Il faut toujours analyser sur une période de plusieurs années et faire des analyses au cas par cas pour trouver les raisons d'une fluctuation élevée.

5 Rapport d'activité des Directions

5.1 Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

5.1.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.1.1.1 Activités générales

La Direction a veillé à la mise en œuvre du programme gouvernemental 2022-2026 du Conseil d'Etat, notamment en déclinant ses objectifs de législature avec ses unités dépendantes ou rattachées. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices.

En 2025, le Secrétariat général a été très engagé en particulier dans le suivi des recommandations de l'audit du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) demandé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil. Afin d'assurer un échange d'informations et une coordination dans le pilotage de l'enseignement, il organise et convoque en principe chaque lundi une conférence des cheffes et chefs des services de l'enseignement de la DFAC (CCSE), comprenant également les services du sport (depuis 2022, dépendant de la DSJS) et des ressources, voire le Service de la formation professionnelle (DEEF) au besoin. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation aux commissions informatiques spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (ComEx), à la commission des subventions, aux différents organes liés à la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel financier de l'Etat (SAP).

5.1.1.2 Un projet pour l'équipement numérique de l'école obligatoire et une semaine du Climat portée par plus de 10 000 élèves et leurs enseignant-e-s

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, le 17 septembre 2024, un projet de modification de la loi scolaire concentré sur la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H- 11H) - ENEO / DAOS. Même si les aspects pédagogiques ne font plus partie du projet, la formation des enseignant-e-s francophones en éducation numérique reste un élément essentiel, comme pour leurs collègues germanophones déjà formés. Elle a débuté durant l'année scolaire 2023/24, avec près de 700 enseignant-e-s des classes de 1H-2H et une partie des 3H-4H. Pour l'année 2024/25, 700 enseignant-e-s supplémentaires de 3H-4H et de 5H-6H ont terminé leur parcours de formation.

Dans sa séance du 13 mai 2025, le Conseil d'Etat s'est rallié aux amendements du projet bis proposés par la commission ad hoc du Grand Conseil (CoParl) chargée d'examiner le projet de modification de la loi scolaire : l'achat des équipements restera à la charge des communes alors que le canton assumera le support technique. Le projet a été adopté par le Grand Conseil le 23 mai 2025.

L'éducation en vue du développement durable (EDD), c'est permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre les défis mondiaux et leurs causes ainsi que d'apprendre des options d'action pour les surmonter. Renforcer ce domaine de formation interdisciplinaire est l'une des priorités de la DFAC. Plus de 10 000 élèves de l'école obligatoire, soit un quart des effectifs, ont relevé le défi de la deuxième édition de la Semaine pour le climat, sur le thème de biodiversité et ses liens avec le climat. Parmi les nombreuses activités proposées figuraient la découverte du concept de biodiversité appliqué par l'Institut fédéral de Grangeneuve, la visite de Pan Terra à Grolley, le développement de nouvelles habitudes pour prendre soin de la planète ou encore la chasse aux déchets dans les rues d'Estavayer.

5.1.1.3 Projet 11-11-11

Ce projet a été initié par la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonns, tenant compte entre autres de ses contacts avec des associations de parents d'élèves. Il vise à mieux connaître l'état d'esprit des jeunes au sortir de leur scolarité obligatoire, enrichissant ainsi la réflexion sur les évolutions futures de l'école. Durant l'automne 2025, filles et garçons des classes de 11H, francophones et germanophones, ont réfléchi à leur situation d'élèves, notamment à l'aune

de la loi scolaire adoptée il y a 11 ans (2014). Parallèlement, 11 thèmes d'approfondissement leur ont été soumis. Le 23 janvier 2026, ces activités ont débouché sur une journée de débats, à l'Hôtel Cantonal de Fribourg, avec une délégation d'élèves représentant chacun des 23 cycles d'orientation (CO) et en présence de représentant-e-s du monde politique. Les élèves ont notamment participé à une séance calquée sur un plenum du Grand Conseil clôturée par un vote : ils ont demandé à la DFAC d'analyser et évaluer les différents modèles d'organisation scolaire au CO.

5.1.1.4 Regroupement HEP|PH-FR – UNIFR et autres grands travaux

Jusqu'à l'année dernière, il existait trois sites de formations distincts pour le corps enseignant. En 2021, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit et a décidé que la formation du corps enseignant du primaire dispensée par la HEP|PH FR rejoindrait l'Université. Les travaux se sont poursuivis durant l'année 2025. Toutes les étapes clés ont été franchies avec succès : depuis le 1^{er} août 2025, la Haute Ecole pédagogique Fribourg est intégrée dans l'Université de Fribourg et l'Université de Fribourg compte une nouvelle faculté, la faculté des sciences de l'éducation et de la formation. Cette dernière a accueilli sa première volée d'étudiant-e-s dès le semestre d'automne 2025. Malgré ce changement, les conditions d'admission qui étaient en vigueur à la HEP|PH FR restent les mêmes, tout comme les titres délivrés. Le projet est ainsi terminé avec succès. C'est le Service des affaires universitaires (SAfU) qui a assuré le suivi de ce dossier.

Le projet de nouveau bâtiment pour la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri est en cours de modification pour répondre aux exigences de la Commission fédérale des monuments historiques et de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Dans le cadre du projet d'assainissement complet du bâtiment de chimie PER10, le COPIL a validé le dossier et le manuel d'avant-projet, permettant ainsi l'avancement du projet en phase 32.

5.1.1.5 Enquête sur le temps de travail des enseignants et des enseignantes

L'enquête sur le temps de travail des enseignantes et enseignants s'est déroulée durant toute l'année 2023 et a concerné l'ensemble du corps enseignant. Pour mener à bien leurs missions, les enseignant-e-s ont une grande autonomie dans leur emploi du temps avec des heures de travail (1900 heures) réparties sur l'entier de l'année. L'enquête confirme que les enseignant-e-s engagés à plein temps travaillent très légèrement moins que le temps de travail annuel défini dans leur contrat. Si les enseignant-e-s se disent très satisfaits de leur métier, l'organisation du travail pour les temps partiels devra faire l'objet d'une analyse qualitative approfondie. En effet, les enseignant-e-s dont le taux d'activité est inférieur ou égal à 40 % ont annoncé de nombreuses heures supplémentaires.

Ces informations quantitatives doivent être complétées par des données qualitatives. Pour l'école obligatoire, deux demi-journées d'échanges avec les associations syndicales ont été nécessaires pour préciser le cadre des analyses qualitatives qu'il convenait de faire. Le 11 juin 2025, la DFAC a confié à un groupe de pilotage composé de représentant-e-s des services concernés et des associations professionnelles, voire d'expert-e-s externes en cas de besoin, la mission de constituer trois groupes de travail et de faire procéder à des analyses qualitatives dans les trois domaines suivants : charge administrative et mandat de l'enseignant-e, école à visée inclusive ainsi qu'organisation de l'école et des ressources humaines. Pour le post-obligatoire, un deuxième groupe de travail a reçu pour mission de réaliser une analyse qualitative dans les quatre domaines suivants : gestion des temps partiels, soutien aux personnes en début de carrière, spécificités de l'enseignement au S2 ainsi que charge administrative.

Les services de l'enseignement et le [Service des ressources](#) (SRess) entretiennent des contacts fréquents avec les associations professionnelles du personnel enseignant. La Directrice de la formation et des affaires culturelles a reçu les représentant-e-s des associations faîtières de la FAFE et du SSP pour échanger sur des thèmes d'intérêts réciproques à trois reprises.

5.1.1.6 Collaborations intercantionales

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et, depuis fin 2022, également membre du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DFAC prépare les dossiers de la Directrice FAC pour ses différentes séances.

La Directrice FAC est vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles CSHE.

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle préside l'Assemblée plénière Culture qui a été créée en 2023. Elle aussi membre de l'assemblée plénière de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK). C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

5.1.1.7 Enseignement obligatoire

Au niveau de l'école obligatoire, trois services de l'enseignement sont responsables de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement. Il s'agit du [Service de l'enseignement obligatoire de langue française](#) SEnOF, du [Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande](#) DOA et du [Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide](#) SESAM.

Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) :

Un accent a été mis sur le co-enseignement et la conception universelle de l'apprentissage. Depuis 2019, des enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillent au sein d'un ou plusieurs établissements scolaires et font pleinement partie de l'équipe pédagogique. C'est également le cas des enseignant-e-s qui assurent un soutien en français aux élèves allophones (enseignant-e-s FLS). Au-delà du soutien individualisé aux élèves, ces enseignant-e-s sont des personnes-ressources pour leurs collègues enseignant-e-s titulaires. Dans cette nouvelle approche, des binômes se constituent dans des classes (lorsqu'un regroupement des unités le permet) pour intervenir en co-enseignement. Afin de valoriser cette modalité, le SEnOF et le SESAM ont organisé conjointement des journées de formation sur cette thématique, avec l'opportunité d'entendre le Prof Philippe Tremblay, expert reconnu de cette pratique, et de mettre les établissements et leur direction en réflexions. Ces journées de formation ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des participant-e-s.

Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) :

La mise en œuvre du LP 21 a été évaluée par le DOA. Diverses parties prenantes ont été interrogées sur l'introduction du LP 21. Six rapports partiels et un rapport de synthèse sont disponibles. Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation indiquent que le processus de mise en œuvre a été couronné de succès. Avec l'introduction du LP 21, l'accent a été mis pendant plusieurs années sur un enseignement axé sur les compétences dans le cadre du développement scolaire. Le processus de mise en œuvre a reçu des retours très positifs dans leur grande majorité et a donné un nouvel élan au développement de l'enseignement dans les écoles de la partie germanophone du canton. L'évaluation a mis en évidence des points forts et quelques axes d'amélioration. La mise en œuvre des mesures décidées se fera progressivement à partir de l'année scolaire 2025/26.

Point fort pour le service de l'enseignement spécialisé (SESAM) :

Le développement de la prévention en logopédie dans 2 crèches de la Ville de Fribourg, en étroite collaboration avec le service concerné de la commune, fait suite à un projet développé dans une crèche en Glâne. Ceci permet de mettre en œuvre la prévention secondaire par l'intervention d'une logopédiste dans un contexte de la petite enfance pour prévenir de troubles plus graves dans le développement de l'enfant. Ce développement se poursuit en 2026. Une formation dans le domaine du co-enseignement a également été proposée aux enseignant-e-s spécialisés et aux directions d'établissement de l'école obligatoire ordinaire.

Programmes et activités communes

[Programme Sports-Arts-Formation](#) (SAF) : Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme SAF permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l'année scolaire 2025/26, 670 (643) demandes ont été reçues et 537 (555) acceptées dont 327 (323) en statut « SAF », 177 (195) en statut « Espoirs » et 33 (37) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 61 (58) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs et sportives. D'autre part, 5 (3) talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, 187 (221) élèves

bénéficient du programme alors qu'ils sont 241 (263) au secondaire II et 43 (64) en formation professionnelle (état juin 2025).

[Culture & Ecole](#) est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2024/2025, 49 675 élèves ont pris part à une activité du programme Culture & Ecole. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 300 activités différentes en français, en allemand ou bilingues en profitant de bons de réduction ou de la gratuité. Dans ce cadre, les classes ont pu bénéficier des transports publics pour se déplacer vers le lieu culturel de leur choix, ceci sans frais supplémentaires.

[Bureau santé à l'école](#). Dans le cadre du concept interdirectionnel de santé à l'école 2023-2027, diverses actions prioritaires ont été entreprises en 2025, notamment l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires par REPER pour l'entrée dans le Réseau fribourgeois d'écoles²¹ avec le soutien de la Stratégie cantonale de développement durable. Ce réseau compte désormais 56 écoles (8 adhésions en 2025). Aussi, divers projets et projets pilotes ont été mis en œuvre, des demandes d'agrément ont été traitées et des formations/moments d'échanges pour les enseignant-e-s / directions d'écoles / partenaires ont été organisés. De plus, une révision de l'article 8 du Règlement pour la promotion de la santé et prévention a été entamée, ainsi qu'un travail de réflexion sur les liens santé-climat/durabilité afin de concrétiser ces aspects dans la mise en œuvre.

[AMOK](#) (attaque ou menace envers la collectivité). Dans le cadre de la prévention et de la gestion des situations AMOK, la DFAC a mis en place le Cartable de crise (CCrise) : un espace numérique sécurisé de stockage d'informations, avec des accès directs destinés notamment aux pompiers et à la Police cantonale. Pour chaque établissement, le CCrise regroupe et maintient à disposition les coordonnées des membres de la cellule de crise de l'établissement, les plans des bâtiments, le concept d'évacuation établi par la commune / l'association de CO, ainsi que l'historique des exercices d'évacuation. En parallèle, un effort de préparation collective a été assuré : toutes les directions (primaire et CO), l'ensemble des enseignant-e-s (primaire et CO) ainsi que tous les élèves des CO ont été sensibilisés aux comportements à adopter en cas d'alarme AMOK.

5.1.1.8 Après l'école obligatoire

Trois services de la DFAC offrent des prestations aux jeunes qui terminent l'école obligatoire. Il s'agit du [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes](#) SOPFA, du [Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré](#) S2 qui est responsable de la gestion générale des gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale ainsi que du [Service des subsides de formation](#) SSF.

Dans les écoles du secondaire 2 (S2), le déploiement du concept BYOD (les élèves apportent leur propre ordinateur en classe) s'est achevé : toutes les classes l'utilisent désormais.

Les quatre collèges fribourgeois St-Michel, Ste-Croix, Gambach, le collège du Sud et l'école de culture générale de Fribourg ont obtenu le label Swiss Olympic Partner School décerné par l'organisation faîtière du sport suisse. Ce certificat, valable deux ans à compter du 1^{er} août 2025, renforce la position et l'attractivité de ces écoles pour les jeunes sportifs qui souhaitent concilier formation et sport de haut niveau. Le label garantit que les élèves doués en sport atteignent le même niveau scolaire que leurs camarades de classe et ne subissent aucune restriction dans le choix de leur orientation scolaire ou professionnelle. Au cours de l'année scolaire 2025/26, 264 jeunes bénéficieront du programme et seront soutenus par les coordinateurs scolaires SAF (état décembre 2025).

Le projet Matu²⁷ lancé en 2023 se poursuit. Les travaux de réforme sont réalisés grâce à un mode participatif : des groupes de travail ont été constitués pour traiter cinq domaines thématiques spécifiques. [Une page web ad hoc](#) permet aux personnes intéressées de suivre les principales étapes du projet. Un projet de nouvelle grille horaire a été mise en consultation avec un délai au 1^{er} décembre 2025.

Le Centre de carrières du service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a étoffé ses prestations. Un espace d'apprentissage pour adulte a été ouvert en septembre 2025 en partenariat avec l'association Lire et écrire. Toute personne, âgée de 18 ans minimum et capable de s'exprimer en français ou en allemand, peut se rendre dans l'Espace d'apprentissage pour poser ses questions et acquérir de meilleures compétences de base dans le domaine numérique, en mathématiques et en lecture-écriture.

5.1.1.9 Affaires culturelles et patrimoine

Outre sa mission de promotion des activités culturelles notamment par l'octroi de subventions, le [Service de la culture](#) SeCu supervise les activités de plusieurs institutions culturelles. Il s'agit de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), du Conservatoire de Fribourg (COF), du Musée d'art et d'histoire (MAHF), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Château de Gruyères, du Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre, l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint-Phalle ainsi que du Musée romain de Vallon.

Les travaux de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE) se sont poursuivis. Les deux projets ont été analysés par la commission parlementaire ad hoc durant l'automne. Le Grand Conseil se déterminera lors de la session de février 2026. Il s'agit de donner un cadre approprié à l'encouragement public des activités culturelles, par une meilleure collaboration entre les collectivités publiques et avec le milieu culturel, par une mise en évidence de la complémentarité entre la culture amateur et professionnelle, par l'ancrage territorial des activités culturelles ainsi que d'adapter les missions des institutions culturelles de l'Etat aux enjeux actuels. Dans cette dynamique, un guichet coordonné a été mis en place avec les principales collectivités publiques cantonales pour faciliter le dépôt des requêtes.

Dix ans après sa première publication, le site internet présentant l'inventaire des traditions vivantes du canton de Fribourg a fait peau neuve en juin 2025. Avec près de 90 traditions listées, des plus emblématiques aux moins connues, l'inventaire reflète la diversité, la vitalité – et l'évolution – des pratiques culturelles fribourgeoises. Parmi les nouveautés, une tradition d'importance : Les « Expressions artistiques en patois fribourgeois et dialecte singinois », récemment inscrite à la liste suisse des traditions vivantes. Le loto fribourgeois, le gâteau bullois ou encore la messe des armaillis et les grottes de Lourdes font partie des traditions fribourgeoises nouvellement mises en lumière.

A l'occasion du centenaire de la naissance de Jean Tinguely, la Ville et l'Etat de Fribourg se sont associées pour offrir à la population une année de célébration riche en découvertes artistiques et en moments festifs. Le 15 juin, une parade a animé les rues de Fribourg pour rendre hommage au maître de l'art cinétique. Le MAHF a proposé une grande exposition commémorative.

Le [Service des biens culturels](#) SBC protège et conserve les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires. Le [Service archéologique](#) SAEF a pour missions d'identifier, d'inventorier et recenser les biens culturels archéologiques.

Pour le Service des biens culturels (SBC), l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des grands projets de recensement, notamment les révisions des recensements de sites construits (ISOS et SCROL) en collaboration avec la Confédération et le recensement des archives et des biens meubles (RAMP) en collaboration avec les paroisses catholiques, ainsi que dans le suivi quotidien de 2131 dossiers de conservation/restauration. Les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu les 13 et 14 septembre 2025. Destinées au grand public, elles ont été consacrées au thème des « Histoires d'architectures » et au patrimoine bâti, témoin du passé et des transformations de la société. A cette occasion, l'église de l'abbaye d'Hauterive restaurée et avec son nouvel aménagement a été présentée. Plusieurs chantiers sur des bâtiments appartenant à l'Etat ont été entamés ou poursuivis : l'église du Collège Saint-Michel et celle de l'ancien couvent des Augustins à Fribourg, le château de Bulle et celui d'Estavayer. Les discussions sur l'avenir du patrimoine religieux depuis plusieurs années ont débouché sur la nomination par le Conseil d'Etat d'une commission ad hoc qui a débuté son mandat par deux séances annuelles et la constitution de plusieurs groupes de travail. Les différents outils mis en place par le SBC pour suivre cette thématique ont suscité l'intérêt outre Sarine lors d'une conférence au Musée national suisse de Zurich en septembre.

Outre sa participation durant l'année à plusieurs conférences et publication sur le thème de la culture du bâti, le SBC a développé un jeu de simulation d'aménagement d'un village, à l'occasion de sa participation à la Nuit des Musées. Le Service se positionne aussi comme un centre de compétences en matière de conciliation entre énergie durable et patrimoine grâce à l'engagement d'un collaborateur spécialisé et au soutien à la publication sur ce sujet éditée par ProFribourg en fin d'année.

En ville de Fribourg, le Service archéologique (SAEF) a terminé les fouilles en lien avec la requalification du Bourg pour se consacrer ensuite aux vestiges localisés sous la Place du Petit-Saint-Jean, également remaniés par un projet

de requalification. Autour des fondations d'une chapelle médiévale du 13^e siècle démolie au 19^e siècle, de nombreuses tombes d'individus inhumés dans son ancien cimetière ont été documentées parallèlement aux autres traces architecturales médiévales autour de la place. Des visites commentées de ces vestiges ont été proposées au public. A Grandvillard, une sépulture monumentale (tumulus) datant du Premier âge du Fer, entre 800 et 450 av. J.-C., d'un diamètre d'environ 10 mètres et menacé d'érosion par un ruisseau, a été fouillé. Le tertre funéraire de pierres abrite en son centre une tombe avec un individu muni d'objets de parure. Les découvertes faites depuis 2019 dans deux autres monuments similaires de cette nécropole indiquent qu'il s'agissait de tombes de personnages importants d'une communauté bien établie dans l'Intyamon qui sert de connexion entre les Alpes et le Plateau suisse.

[Toutes les actualités de la DFAC](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFAC](#)

5.1.2 Chiffres clés

5.1.2.1 Etat du personnel

		Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Direction de la formation et des affaires culturelles		5434,45	5340,56	93,89
Administration centrale		393,59	390,07	3,52
3200 / IPCS	Secrétariat général	25,79	26,20	-0,41
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	163,47	160,76	2,71
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,98	12,67	0,31
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	30,51	29,73	0,78
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	18,37	17,44	0,93
3265 / CULT	Service de la culture	3,71	3,92	-0,21
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	56,81	56,67	0,14
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15,07	15,46	-0,39
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,82	9,70	0,12
3280 / SACF	Service archéologique	40,52	41,81	-1,29
3281 / BIEN	Service des biens culturels	16,54	15,71	0,83
Secteur de l'enseignement		5040,86	4950,49	90,37
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	410,15	410,09	0,06
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	1702,91	1668,58	34,33
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H - décharges	27,00	26,22	0,78
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	1026,72	1011,20	15,52
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	3,53	3,42	0,11
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	86,07	86,50	-0,43
3235 / CGAM	Collège de Gambach	106,72	103,70	3,02
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	90,23	89,33	0,90
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	109,04	110,23	-1,19
3249 / CSUD	Collège du Sud	125,55	125,10	0,45
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	105,51	101,15	4,36
3260 / UNIV	Université	1126,96	1095,28	31,68
3272 / CONS	Conservatoire	120,47	119,69	0,78

5.1.2.2 Fluctuation du personnel

		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Direction de la formation et des affaires culturelles		3,33	3,43
Administration centrale			
3200 / IPCS	Secrétariat général	7,92	3,16
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	2,37	1,91
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	5,44	8,83
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	4,06	7,14

		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	0	0,71
3265 / CULT	Service de la culture	0	0
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	2,81	7,47
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	0	0
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	0	0
3280 / SACF	Service archéologique	2,70	2,80
3281 / BIEN	Service des biens culturels	0	8,42
Secteur de l'enseignement			
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	3,00	2,33
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	2,55	2,22
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	1,62	1,62
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	0,60	2,36
3235 / CGAM	Collège de Gambach	1,42	1,30
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	0,19	1,52
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	4,17	3,76
3249 / CSUD	Collège du Sud	2,41	1,89
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	4,64	3,96
3260 / UNIV	Université	6,59	7,66
3272 / CONS	Conservatoire	3,48	3,25

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.1.2.3 Effectifs du personnel enseignant par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	19	482	3	166	97 %
Ecole primaire 3H-8H	269	1768	78	608	87 %
Cycle d'orientation 9H-11H	416	686	134	231	63 %
Ecoles du secondaire II	255	206	81	98	48 %
Total	959	3142	296	1103	77 %

5.1.2.4 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2025	EPT selon BU 2026	Evolution EPT
Personnel enseignant	277,44	298,97	+21,53
Personnel éducatif et infirmier	72,52	79,98	+7,46
Personnel thérapies	71,40	84,49	+13,09
Direction et administration	39,00	43,17	+4,17
Conciergerie, technique et intendance	37,05	41,07	+4,02
Stagiaires et apprenti-e-s	121,12	131,81	+10,69
Total	618,53	679,49	+60,96

5.1.2.5 Effectifs des élèves dans les écoles de l'enseignement obligatoire (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2024/25 physique	2024/25 légal	2025/26 physique	2025/26 légal	2024/25 physique	2024/25 légal	2025/26 physique	2025/26 légal
Total 1H-2H	1 699	1 785	1 732	1 820	5 744	5 924	5 636	5 808
Total 3H-8H	4 936	5 116	4 956	5 174	17 301	18 369	17 607	18 735

	Partie alémanique				Partie francophone			
Total 9H–11H	2 589	2 635	2 539	2 588	9 144	9 654	9 003	9 501
Total général	9 224	9 536	9 227	9 582	32 189	33 947	32 246	34 044

5.1.2.6 Effectifs des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2024/25	2025/26	Evolution	2024/25	2025/26	Evolution	2024/25	2025/26	Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total		
Nombre d'élèves	896	963	+67	165	170	+5	1061	1133	+72
Nombre de classes	132	142	+10	23	24	+1	155	166	+11
Moyenne par classe	6,79	6,78		7,17	7,08		6,85	6,83	

5.1.2.7 Effectifs des élèves dans les écoles du degré secondaire supérieur (état au 30 septembre 2025)

	Elèves		Classes	
	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
Maturité gymnasiale	4002	4043	188	188
Ecole de commerce	528	569	20,5	22
Certificat ECG	1372	1408	64,5	65,5
Maturités spécialisés	396	409	7,5	8,5
Passerelle	95	111	5	5
Total	6393	6540	285,5	289

Les demi-classes s'expliquent par le fait que les classes du Gymnase intercantonal de la Broye sont, dans ce tableau, réparties entre les élèves fribourgeois et les élèves vaudois.

5.1.2.8 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2025, 3951 (3761) sur 4476 (4350) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2025			2024
	H	F	Total	Total
Apprentissage en entreprise ou en école	48	25	37	37
Écoles du degré secondaire supérieur	29	49	39	39
Autres écoles	0	0	0	3
Travail rémunéré	2	1	3	0
Douzième année linguistique	3	3	3	3
Solutions d'attente ou inconnues	5	8	6	1
Cours préparatoire ou cours d'intégration	11	10	11	10

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 32 % (33 %), représentant 1255 personnes (1253). Le taux des jeunes entrant en apprentissage dual au terme de la scolarité obligatoire a baissé de 1 % ; le chiffre absolu, pour sa part, a augmenté.

Le pourcentage des jeunes restant au CO pour commencer une 12^{ème} ou 13^{ème} année scolaire est de 12 %.

5.1.2.9 Bourses d'études cantonales

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2025. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II		
Ecoles de maturité gymnasiale	225	912 736

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Autres formations générales	219	890 899
Ecoles professionnelles (à plein temps)	118	668 503
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	408	2 259 936
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	47	212 648
Secteurs du tertiaire		
Formations professionnelles supérieures	31	208 403
Hautes écoles spécialisées	241	1 989 052
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	301	2 285 526
Total	1590	9 427 703

Le Plan de relance du Conseil d'Etat accepté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil comprend une mesure qui concerne les bourses d'études. Il s'agit de la mesure 13 « Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation ». **En 2025, 7 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 105 405 francs.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » acceptée par le peuple en novembre 2021, les cantons sont tenus d'accorder des bourses qui encouragent l'accès aux filières de formation en soins infirmiers dans les hautes écoles spécialisées (HES) et les écoles supérieures (ES). Dans ce contexte, le canton de Fribourg accorde des bourses en soins infirmiers aux personnes qui remplissent les conditions fixées. **En 2025, 28 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 377 021 francs.**

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DFAC](#)

5.2 Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

5.2.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.2.1.1 Direction et Secrétariat général

5.2.1.1.1 Sécurité de l'information

Durant l'année 2025, le réseau des Correspondant-e-s de la sécurité de l'information a été mis en place. Le réseau, présidé par le Délégué à la sécurité de l'information, se réunit toutes les deux semaines et se compose des personnes représentant la Chancellerie et les Directions (à l'exception de la DIAF, faute de budget actuellement), ainsi que de la Préposée à la protection des données (ATPrDM) avec voix consultative.

Sous l'égide du Délégué SI, le réseau a entrepris divers travaux, lesquels se sont focalisés sur la mise en place d'un projet de nouvelle loi sur la sécurité de l'information (LSI-FR), d'une nouvelle directive transverse en matière de classification des données ainsi que sur la planification d'une formation en matière de sécurité de l'information destinée à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat. Il a également été sollicité pour apporter son soutien dans divers domaines spécifiques.

Outre les travaux susmentionnés, les séances du réseau ont permis également d'échanger et d'assurer une certaine cohérence dans la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de sécurité. Le réseau poursuivra ses travaux en 2026 et lancera en particulier les procédures de consultation liées au projet de Loi sur la sécurité de l'information et à la Directive en matière de classification des données.

5.2.1.2 Police cantonale

5.2.1.2.1 Electrification progressive du parc véhicules

Dans le but de réduire son bilan carbone, la Police cantonale poursuit progressivement la transition énergétique de sa flotte. Cette démarche doit concilier les exigences opérationnelles, la responsabilité environnementale, l'optimisation des coûts sans compromettre la sécurité des intervenants et intervenantes.

Les premiers déploiements confirment que l'électrique répond aux nombreux besoins quotidiens, particulièrement pour la Police de proximité. Ce choix s'aligne sur les objectifs climatiques du canton et les attentes de la population.

Sur le plan économique, les bénéfices de l'électrification de la flotte sont substantiels. A titre d'exemple, le premier véhicule électrique affecté à la Police mobile a parcouru 26 000 kilomètres depuis sa mise en service à la mi-2025. La comparaison avec un véhicule thermique de performance équivalente révèle une économie de près de 3000 francs.

L'usage en intervention d'urgence présente toutefois des défis spécifiques. L'autonomie d'un tel véhicule est notamment sensible au style de conduite et aux équipements embarqués, ce qui impose une vigilance constante et une planification rigoureuse des recharges.

Ces observations font partie intégrante du plan de déploiement et ne remettent pas en cause le projet. Au contraire, elles confirment l'importance d'une intégration progressive et accompagnée de tels véhicules auprès de la Police cantonale. L'objectif final recherché reste de garantir que l'innovation technologique serve les exigences opérationnelles ainsi que la sécurité du personnel.

5.2.1.2.2 Le « Taser » fait son entrée auprès de la Police mobile

En septembre 2025, la Police cantonale a généralisé l'usage du dispositif incapacitant à impulsion électrique (DI) – communément appelé « Taser » – au sein de la Police mobile. Déjà utilisé par deux unités spécialisées, ce moyen de contrainte offre une alternative proportionnée et moins impactante que l'arme à feu lorsque les agents et agentes font face à des situations critiques et que les moyens disponibles jusqu'à présent paraissaient inadéquats.

L'objectif premier est la neutralisation temporaire d'un individu dangereux tout en minimisant les risques de blessures graves pour l'environnement, la personne à appréhender et le personnel intervenant. Son introduction s'inscrit dans une approche responsable de l'usage de la force, privilégiant les options de désescalade.

L'engagement du DI est strictement encadré et demeure réservé à des situations clairement définies. L'ensemble de ses utilisateurs et utilisatrices ont suivi une formation certifiée et toute activation fait l'objet d'un suivi rigoureux afin de garantir la transparence de l'action policière et le retour d'expérience.

Les premiers engagements confirment l'efficacité du dispositif. Un déploiement progressif à plus large échelle est envisagé tout en tenant compte des impératifs légaux, opérationnels et financiers.

5.2.1.2.3 Féminicides et intensification des cas de violences domestiques

Le canton a malheureusement été marqué en 2025 par plusieurs faits de violence au sein du cadre familial. Deux ont eu pour conséquence le décès de quatre personnes, dont l'un des auteurs.

Lors d'une intervention pour des coups de feu et un incendie à Epagny en avril, deux personnes ont été retrouvées décédées. L'autopsie a révélé que l'une des victimes présentait plusieurs impacts de balles. L'enquête a établi qu'un homme avait fait irruption sur le lieu de travail de son ex-épouse, l'avait abattue avec une arme à feu, puis avait mis le feu à la maison dans laquelle s'était déroulé le crime avant de se donner la mort.

A Givisiez au mois de juillet, deux corps ont été découverts dans un appartement. L'enquête a montré qu'un homme avait tué son épouse et leur enfant de deux mois à l'aide d'un couteau, avant de tenter de mettre fin à ses jours. Le Ministère public a ordonné sa mise en détention préventive. L'enquête est toujours en cours.

La Police rappelle que dans des cas de violences familiales, l'enjeu principal est de pouvoir détecter au plus vite les situations problématiques et déclencher les mesures les plus adéquates pour réduire le risque de passage à l'acte.

La Police cantonale apporte activement sa contribution à un réseau de partenaires qui se préoccupent, dans le cadre légal, de ces situations. Créée en 2018, l'Unité de gestion des menaces (UGM) analyse les situations, met en réseau les organes concernés, coordonne si besoin les mesures de suivi, d'enquête et de contraintes lorsque la situation le requiert.

Il paraît essentiel de continuer à renforcer la panoplie des outils visant à protéger les victimes, éloigner et dissuader les auteur-e-s, mais permettant aussi une prise en charge plus rapide et mieux coordonnée des situations problématiques

ou dangereuses. Cela étant dit, la Police cantonale entend également intensifier la prévention et améliorer la prise en charge des victimes en collaboration avec les associations et services de l'Etat concernés.

5.2.1.2.4 Phénomène des faux policiers

En 2025, le phénomène des faux policiers a pris une ampleur préoccupante, mettant en péril la confiance de la population envers les institutions. Malgré une campagne de prévention soutenue, près de 200 cas ont été recensés, soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes. Le préjudice financier est estimé à environ 400 000 francs, sans compter les pertes liées aux bijoux et objets de valeur dérobés lors des interventions frauduleuses. Ces escroqueries, menées avec un certain professionnalisme, exploitent la crédulité et la vulnérabilité des victimes en se basant sur l'autorité supposée de la police.

Les investigations ont permis l'interpellation de plusieurs ressortissants français, impliqués comme « seconde main », ainsi que des ressortissants suisses, majeurs et mineurs. Ces derniers sont recrutés via les réseaux sociaux, souvent par de fausses annonces promettant des gains rapides et faciles. La plupart ignorent l'identité réelle de leur commanditaire, révélant l'existence de réseaux criminels organisés. Les malfrats ciblent principalement des personnes âgées, mais des victimes plus jeunes ont également été piégées.

Face à cette délinquance croissante, une task-force interne composée de six inspecteurs et inspectrices a été créée, afin de coordonner les enquêtes, centraliser les informations et renforcer la coopération avec les autres polices romandes. Des échanges avec les autorités françaises ont également été initiés afin de mieux identifier les filières et d'entraver leurs activités.

Au-delà des pertes financières, ces escroqueries ont des répercussions psychologiques importantes sur les victimes et constituent un défi majeur pour l'état de droit.

La Police cantonale a mis en place une vaste campagne de prévention, diffusant des messages et recommandations via les médias et les réseaux sociaux. Grâce à la collaboration avec l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF), ces informations ont été relayées aux communes et aux réseaux de prise en charge des personnes âgées, principales cibles des auteur-e-s. Des séances d'information destinées aux seniors ont également intégré ce thème. Comme ce phénomène dépasse les frontières cantonales, les messages préventifs ont été partagés au niveau national afin de renforcer la sensibilisation.

5.2.1.2.5 Cryptomonnaies et fraudes à l'investissement

En 2025, la Police cantonale Fribourg a constaté une augmentation significative de l'utilisation des cryptomonnaies. En matière de cybercriminalité, celles-ci demeurent le principal moyen de paiement dans les fraudes à l'investissement en ligne ainsi que dans les arnaques de type « pig butchering ». Cette escroquerie repose sur de faux investissements : la victime est progressivement amenée à investir des sommes croissantes, généralement sous forme de cryptomonnaies, avant d'être spoliée. La Police est confrontée à une utilisation croissante des crypto-actifs dans la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants et la pédopornographie.

Les actions du Commissariat Cybercriminalité ont ainsi permis la saisie de près de 200 000 francs, dont une partie des fonds a pu être restituée aux personnes lésées.

5.2.1.3 Migration et intégration

5.2.1.3.1 Une activité de gestion de la population étrangère du canton toujours intense

L'effectif de la population étrangère du canton (hors asile) a poursuivi en 2025 son inexorable croissance. Particulièrement marquée au cours de ces quatre dernières années, cette augmentation a franchi un nouveau cap cet automne en portant cet effectif au-delà de la barre des 90 000 personnes. En 15 ans, la population étrangère du canton aura connu une progression de près de 75 %.

S'agissant des renvois de Suisse, le nombre des situations ayant nécessité en 2025 la mise en œuvre effective d'une mesure de détention administrative afin d'assurer l'éloignement de ressortissants étrangers a diminué de 10 % par rapport à l'année 2024, laquelle constitue une référence maximale en la matière. Cette réduction est à mettre en lien avec la fin progressive en 2025 des cas devant déboucher sur un transfert par vol spécial vers la Croatie. Ainsi,

le nombre de ces vols spéciaux a été divisé par 3 sur l'année 2025. Le volume des mesures de détention a ainsi globalement retrouvé le niveau de 2023.

En lien avec la diminution du nombre des nouveaux requérants d'asile entrés en Suisse en 2025, l'effectif des personnes affectées au Centre fédéral de la Gouglera à Giffers durant l'année écoulée et faisant l'objet d'une décision de renvoi dont la mise en œuvre est du ressort du SPoMi (879 personnes) s'est rétracté de près de 20 % par rapport à l'année précédente (1087). Le nombre des départs dans les 140 jours d'hébergement, que ce soit par la contrainte ou sur un mode accepté, a pour sa part légèrement augmenté. L'effectif recensé au Centre au 31 décembre 2025 reste cependant élevé (226 personnes), contre 162 à fin 2024, ce malgré l'ouverture pour la région romande depuis le 16 juin 2025 du centre supplémentaire du Grand-Saconnex à Genève.

5.2.1.3.2 Adhésion à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR)

Initiative lancée en 2004 par l'UNESCO, la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) vise à unir les forces, favoriser l'échange d'expériences et développer des outils concrets de lutte contre le racisme. En 2025, l'Etat de Fribourg et les communes de Fribourg et de Bulle ont rejoint l'ECCAR à travers une candidature conjointe, marquant un engagement renforcé en faveur de la non-discrimination.

5.2.1.3.3 Encouragement à la participation politique des personnes étrangères

Menée par la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (CMR), en partenariat avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF), la campagne « Votre voix compte ! » a pour but de promouvoir la participation politique des personnes titulaires d'un permis C. Elle rappelle que les personnes âgées de 18 ans révolus, domiciliées depuis au moins cinq ans dans le canton, peuvent voter et se porter candidates aux élections communales. Dans ce cadre, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), en collaboration avec ses partenaires, a développé divers outils de sensibilisation et d'information, tels que des affiches, des capsules vidéo, des présentations PowerPoint et une vidéo explicative.

5.2.1.4 Exécution des sanctions pénales et des mesures

5.2.1.4.1 Processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR)

Le nouveau règlement concordataire PLESORR, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, a impacté différents processus de travail pour le secteur PMP (Peines privatives de liberté, Mesures et Probation) du Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP). La mise en application s'est toutefois faite très progressivement, principalement avec l'arrivée de nouvelles situations. Des ajustements, notamment avec le service criminologique de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), site de Bellechasse, ont été nécessaires et un nouveau modus vivendi a pu s'établir. Outre un nouveau processus d'exécution des peines et des mesures, ce sont également les processus d'accompagnement dans le cadre des mandats de probation qui ont été affectés par ce nouveau règlement, avec notamment l'introduction des nouveaux plans d'exécution de la sanction (PES) et, dans certain cas, d'une évaluation à l'aide de l'outil d'évaluation et de management des risques (« Level of Service / Case management Inventory » ou LS/CMI). Les formations adéquates ont pu être proposées au personnel en début d'année. Le processus d'adaptation va toutefois encore se poursuivre en 2026.

5.2.1.4.2 Forte augmentation de la surveillance électronique

Le SESPP a connu une croissance significative de l'utilisation de la surveillance électronique (bracelet électronique) en 2025, soit jusqu'à 12 personnes suivies en parallèle. Cette croissance s'explique en partie à la suite d'une récente jurisprudence du Tribunal fédéral qui a étendu les possibilités de recourir à la surveillance électronique en cas de sursis, mais également et surtout en raison d'un recours accru dans le cadre des mesures de substitution à la détention provisoire selon l'art. 237 CPP. Cette évolution est induite par l'actualité tragique de cette année (féminicides) alors que certains cantons, qui n'ont pas connu pareille tragédie, ne comptabilisent quant à eux à ce jour aucune surveillance électronique dans le cadre des mesures de substitution. L'activité du SESPP et de ses ressources est ainsi très sensible et réactive à l'actualité. De nombreuses réflexions vont encore nourrir cette thématique de la surveillance électronique, notamment avec l'introduction de la surveillance active, durant les prochaines années.

5.2.1.5 Justice

5.2.1.5.1 Révision de la loi sur la justice et réorganisation du Pouvoir judiciaire

Lors de sa séance du 28 octobre 2025, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le projet de révision de la loi sur la justice, qui offre les bases légales à une vaste réorganisation du Pouvoir judiciaire. La réunion des 18 juridictions actuelles en cinq grandes autorités judiciaires et la favorisation de la conciliation sont au cœur du projet, qui vise une plus grande efficacité en optimisant l'utilisation des ressources.

5.2.1.5.2 Lancement de la phase pilote de consensus parental

Une phase pilote du projet de consensus parental, lequel est porté par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport et la Direction de la santé et des affaires sociales, a été lancée le 1^{er} février 2025, dans les arrondissements de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. Ce projet s'inspire des expériences menées dans le canton de Vaud et du Valais. Elaboré par un comité réunissant magistrats, administration, associations, santé mentale et avocats, le projet répond à un besoin exprimé par les magistrat-e-s et soutenu par les autorités, faisant suite à un postulat de mai 2023 confirmé par le Conseil d'Etat. Le processus vise à responsabiliser les parents, malgré leur séparation, en les amenant à construire ensemble, avec l'appui de magistrats, avocats, médiateurs et intervenants psychosociaux, un accord centré sur les besoins des enfants. Il est doté d'un budget d'environ 280 000 francs.

5.2.1.5.3 Mise en place d'un projet de juge conciliateur indépendant au Tribunal de la Sarine

Depuis 2011, le nouveau code de procédure civile impose aux tribunaux de privilégier la conciliation avant le jugement, afin de désengorger les instances et faciliter l'accès à la justice. A Fribourg, ce rôle est actuellement en principe assuré par le juge appelé à instruire l'affaire. Mais l'organisation actuelle montre des limites. En particulier, certains cantons connaissent des structures de conciliation dédiées, qui semblent favoriser un taux de conciliation plus élevé. Ainsi, l'avant-projet de révision de la loi sur la justice prévoit que le juge chargé de la conciliation ne peut pas ensuite juger l'affaire, en cas d'échec de cette procédure. Un projet pilote a été lancé en Sarine. Une juge, soutenue par un groupe d'accompagnement, a ainsi été chargée de concevoir l'organisation, les travaux préparatoires (comparaisons, échanges intercantonaux, analyses statistiques, réflexion sur communication et formation) et de mener les premières expériences.

5.2.1.5.4 Programme e-Justice

En 2025, le Programme e-Justice a poursuivi la transformation digitale de la justice fribourgeoise, en cohérence avec les priorités du Conseil d'Etat. Des résultats concrets ont été atteints, dont la mise en œuvre de transmissions électroniques via la plateforme de communication Justitia.swiss, les premiers déploiements de la dématérialisation et du portail Alvea, améliorant l'efficacité et la sécurité de la Justice. Les projets cœur métier visant le futur déploiement, entre autres, d'une nouvelle gestion d'affaires et du dossier judiciaire électronique, ont débuté. Le Programme est conduit avec une gouvernance rigoureuse et une maîtrise financière éprouvée. Un rapport d'état complet a été soumis au Conseil d'Etat. Celui-ci a validé la prolongation du mandat de Programme, la modification du périmètre et les coûts inhérents, afin de réaliser les objectifs cibles de la digitalisation de la Justice. Ainsi, le Programme se poursuit, consolidant les investissements réalisés et assurant une digitalisation cohérente et plus d'efficacité, le tout en conformité avec les obligations légales, notamment en termes de sécurité des données.

5.2.1.5.5 Mise en place de l'unité des Archives de la justice, de la police et des prisons

En début d'année 2025, les archives du Pouvoir judiciaire, dotées d'1 EPT, ont été réunies avec les archives de la Police, pourvues de 0,5 EPT, ce qui a permis de créer une nouvelle unité « Archives de la Justice, de la Police et des Prisons » rattachée au Service de la justice. La structure a pu intégrer de nouveaux locaux qui étaient inoccupés à proximité des Archives de l'Etat.

5.2.1.6 Sport

5.2.1.6.1 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

La construction de la salle triple a progressé et les travaux devraient être achevés pour l'été 2026. Le centre fonctionne de manière optimale et connaît une forte affluence, en particulier durant les périodes propices aux activités de plein

air. Certaines demandes ont dû être refusées pendant les périodes chargées, mais la mise en service de la nouvelle salle permettra d'accroître les capacités et d'étendre l'offre d'accueil. Pour l'année 2025, le centre a enregistré 38 848 nuitées pour le service civil et 16 400 nuitées pour le sport-loisirs. Les retours des utilisateurs sont très positifs, et ce malgré les contraintes imposées par les travaux en cours.

5.2.1.6.2 Championnat du monde de hockey

Les préparatifs en vue du Championnat du Monde de Hockey sur Glace de l'IIHF, qui se déroulera à Fribourg et Zurich en mai 2026, se poursuivent activement. Fin 2025, l'Association Fribourg 2026 a organisé un repas de soutien et mis à disposition des écoles du canton environ 10 000 billets. L'association a également lancé plusieurs initiatives pour promouvoir l'événement et valoriser le hockey local : un kit éducatif destiné aux écoles, une cuvée spéciale « Fribourg 2026 », une bande dessinée et une web-série consacrée au hockey fribourgeois, différentes présentations, ainsi qu'une patinoire itinérante ouverte au grand public.

5.2.1.6.3 Soutien au développement du sport scolaire facultatif et accompagnement des communes pour la mise en place de coordinateurs du sport

Afin de promouvoir le sport et l'activité physique, le canton a mis en place un soutien financier et organisationnel destiné aux communes pour faciliter la réalisation du Sport scolaire facultatif (SSF). Grâce à cette initiative, près de 300 cours ont été organisés dans une trentaine de communes et cycles d'orientation, touchant plus de 5 000 élèves. Parallèlement, pour aider les communes fribourgeoises à créer un poste de coordinateur ou coordinatrice du sport, le Service cantonal du sport (SSpo) a élaboré un guide pratique visant à les accompagner dans la coordination locale des activités sportives. Un soutien financier de 50 000 francs, réparti sur trois ans, est également proposé aux communes pour faciliter cette démarche. Les communes ont déjà reçu toutes les informations relatives au projet ainsi que les détails concernant le soutien cantonal

[Toutes les actualités de la DSJS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSJS](#)

5.2.2 Chiffres clés

5.2.2.1 Activité

Police

Activité	2025	2024
Rapports de police établis	27 601	25 929
Plaintes pénales enregistrées	10 450	10 243
Réquisitions traitées	26 999	26 832
Appels téléphoniques d'urgence au CEA (112, 117, 118)	62 488	59 138
Cambriolages	1305	1250
Affaires mœurs et maltraitance traitées par la BMM	389	410
Violences domestiques	674	664
Phobies et délits de haine (« HATE »)	116	118
Cas traités par l'UGM	336	285
Criminalité digitale (cyber) / nombre de plaintes	1701	1589
dont préjudice	Fr. 12 203 917	Fr. 13 633 155
Accidents de la circulation constatés par la police*	1058	1077
dont mortels	12	7

Protection de la population

Abris	2025	2024
Population (y c. séjour)	357 891	353 228

Abris	2025	2024
Nombre d'abris	7 668	7 649
Nombre de places protégées	312 808	311 138
Taux de couverture	87,5	88,1

Population et migration

Permis délivrés	2025	2024
Autorisations d'établissement	3 059	3 047
Autorisations de séjour	5 589	6 040
Autorisations de séjour de courte durée	2 192	2 477
Autorisations frontalières UE/AELE	785	730
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	20 215	22 170

Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre 2022 (sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement)	2025	2024
Avec autorisations d'établissement	56 783	55 855
Avec autorisations de séjour	29 644	28 135
Avec autorisations de courte durée	1 696	1 990
Avec autorisations frontalières	2 374	2 109
Totaux	90 502	88 089

Documents d'identité délivrés	2025	2024
Passeports ordinaires biométriques	26 459	29 431
Cartes d'identité	35 213	38 559
Passeports provisoires	378	472
Documents de voyage biométriques pour étrangers	781	1 043
Titres de séjour biométriques pour étrangers	13 555	13 751
Titres de séjour sécurisés pour étrangers	20 764	21 494

Annonces de ressortissants UE/AELE pour prises d'emploi	2025	2024
Activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	9 193	9 333
Travailleurs détachés	5 240	5 524
Prestataires de services transfrontaliers indépendants	2 435	3 216

Exécution des peines et des mesures

	2025	2024
Jugements pour des peines privatives de liberté (PPL) adressés au SESPP	208	295
Mesures et internements	12	8
Journées de détention (nombre de détenus)	92 185 (939)	66 428 (975)
Heures de travail d'intérêt général (TIG) exécutées	28 465	32 863
Décisions rendues		
> en matière d'exécution de PPL	82	70
> en matière de mesures thérapeutiques et d'internement	59	60
> en matière de progression de l'exécution de la peine ou de la mesure	298	239

	2025	2024
Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)		
> ordonnances reçues	8 614	8 584
> montants encaissés	Fr. 2 296 113	Fr. 2 087 217
Mandats de probation		
> nouveaux mandats	98	94
> mandants en cours au 31 décembre	286	272

Justice

	2025	2024
Avocature et notariat		
> brevets d'avocats délivrés	41	22
> brevets de notaires délivrés	0	3
> avocats et avocates en exercice	252	244
> notaires en exercice	60	60
Médiation pénale des mineurs		
> affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	82	70
> processus en cours au 31 décembre	52	51
Assistance judiciaire civile		
> listes de frais	1 646	1 511
> montant total payé	Fr. 6 140 442	Fr. 5 796 513
Assistance judiciaire pénale		
> listes de frais	1 570	1 289
> montant total payé	Fr. 4 573 343	Fr. 3 584 989
Assistance judiciaire administrative		
> listes de frais	99	116
> montant total payé	Fr. 88 892	Fr. 120 975
Assistance judiciaire récupérée auprès de personnes revenues à meilleure fortune	Fr. 3 480 838	Fr. 3 001 734

Sport

	2025	2024
Sport scolaire facultatif – nombre de participants et participantes	5 000	5 000
Formation moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport		
> participants et participantes aux cours cantonaux de formation de base	611	1 041
> participants et participantes aux cours cantonaux de perfectionnement	1 420	1 390
Jeunesse+Sport (J+S)		
> camps annoncés	322	302
> participants et participantes aux activités J+S dans le canton	48 596	48 932
> subventions J+S pour les camps	Fr. 1 295 478	Fr. 1 303 329
> subventions fédérales J+S pour les activités des organisations sportives fribourgeoises	Fr. 4 221 389	Fr. 4 403 947
Commission cantonale LoRo-Sport		
> part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport	Fr. 3 929 758	Fr. 3 913 114
> total des affectations LoRo-Sport et CPORS	Fr. 4 802 476	Fr. 6 664 669

5.2.2.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecarts EPT
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	1 067,21	1 050,95	16,26
Administration centrale	875,20	863,91	11,29
3300/JPMS Secréariat général	10,71	10,51	0,20
3305/JUST Service de la justice	11,90	12,13	-0,23
3330/POCO Service de la police du commerce	3,58	3,64	-0,06
3335/PETR Service de la population et des migrants	54,45	54,99	-0,54
3345/POLI Police cantonale	733,81	722,59	11,22
3355/SPEN Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	23,83	23,91	-0,08
3375/MILI Service de la sécurité civile et militaire	0	14,90	-14,90
3385/PROT Protection civile	0	13,76	-13,76
3390/SSCM Service de la sécurité civile et militaire	29,19	0	29,19
3292/SPOR Service du sport	7,73	7,48	0,25
Secteurs spéciaux, établissements divers	192,01	187,04	4,97
3365/EBEL Etablissement de détention fribourgeois	188,44	183,45	4,99
3394/CAMP Campus Schwarzsee/Lac-Noir	3,57	3,59	-0,02
Pouvoir judiciaire	370,36	359,67	10,69
Administration centrale	370,36	359,67	10,69
2100/TCAN Tribunal cantonal	52,31	52,62	-0,31
2105/TARR Tribunaux d'arrondissement	92,40	90,42	1,98
2111/MINP Ministère public	62,28	61,57	0,71
2112/TMCO Tribunal des mesures de contrainte	5,67	5,69	-0,02
2115/CPMI Tribunal des mineurs	15,94	14,04	1,90
2120/JUPA Justices de paix	65,20	60,87	4,33
2125/OPOU Offices des poursuites	59,28	58,15	1,13
2130/OFAI Office des faillites	12,71	12,53	0,18
2170/COCO Commissions de conciliation baux à loyer	3,14	2,32	0,82
2900/CMAG Conseil de la magistrature	1,43	1,46	-0,03

5.2.2.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Pouvoir exécutif – Direction de la sécurité, de la justice et du sport	4,80	5,95
3294/CSLM Campus Lac-Noir	0	0
3365/EBEL Etablissement de détention fribourgeois	8,16	9,93
3345/POLI Police cantonale	3,57	3,27
3355/SPEN Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	2,61	1,84
3300/JPMS Secréariat général	0	6,38
3305/JUST Service de la justice	13,56	9,57
3330/POCO Service de la police du commerce	0	0
3335/PETR Service de la population et des migrants	9,74	6,90

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
3375/MILI	Service de la sécurité civile et militaire	0	6,71
3385/PROT	Protection civile	0	7,55
3392/SPOR	Service du sport	0	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DSJS](#)

5.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

5.3.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.3.1.1 Secrétariat général

5.3.1.1.1 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Dans le domaine des affaires institutionnelles, 2025 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la révision de la loi sur les droits politiques, réforme majeure du mode de scrutin majoritaire dans le canton de Fribourg. Dès le 1^{er} juillet 2026, date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, les électeurs et électrices recevront un bulletin électoral unique, sur lequel ils et elles pourront cocher le nom des candidates et candidats à une élection selon le système majoritaire. Cette réforme vise à simplifier l'exercice du droit de vote et de limiter les bulletins nuls.

2025 a également vu la mise en consultation d'un avant-projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme. Cet avant-projet vise à mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives aux langues, en particulier la ou les langues officielles des communes. Après plusieurs tentatives infructueuses depuis les années 1980, c'est la première fois qu'un tel projet franchit l'étape de la consultation publique. La transmission d'un projet de loi au Grand Conseil est prévue à l'été 2026.

Le transfert de la thématique de la politique des langues de l'ancien Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC, devenu le SENa en 2025) au Secrétariat général a engendré une charge importante, notamment pour l'organisation de la Journée du Bilinguisme dans le cadre du festival Explora de l'Université de Fribourg et pour la gestion des aides financières cantonales et fédérales au bi- ou plurilinguisme.

Dans le domaine des relations entre l'Etat et les communautés religieuses, le traitement de la demande d'octroi de prérogatives de droit public de la communauté alévie de Fribourg s'est poursuivi, avec la validation formelle de la demande et le début des travaux concrets en vue de l'octroi de prérogatives pour une période pilote au terme de laquelle le Conseil d'Etat décidera d'accorder ou non ces prérogatives.

Le Secrétariat général a également apporté son appui aux différents services dans plusieurs dossiers stratégiques, notamment au Service des communes dans la révision totale de la loi sur les communes (voir ci-dessous).

5.3.1.1.2 Agriculture, alimentation, forêt et nature

L'année 2025 a été marquée par les programmes d'économie de la Confédération et du canton. Au niveau fédéral, les propositions d'économies se sont concrétisées avec la consultation lancée en début d'année. S'agissant de l'agriculture, le Conseil des Etats a rejeté en décembre pratiquement toutes les propositions. La mesure peut-être la plus drastique serait la réduction de la contribution fédérale pour les projets de mise en réseau de la biodiversité et de qualité paysage, de 90 à 50 %. Cela représenterait une réduction de 7,2 millions de paiements directs pour les agriculteurs fribourgeois. Dans le contexte du programme d'assainissement des finances de l'Etat, une compensation par des contributions cantonales n'est pas envisageable. Le débat sur le programme d'économies de la Confédération se conclura au Conseil national durant la session de printemps 2026.

La politique agricole fédérale a également eu un impact direct sur le débat cantonal. Ainsi, le Grand Conseil a accepté une motion prévoyant la limitation des contrôles agricoles basés sur les risques. De manière générale, les agricultrices et agriculteurs ressentent de plus en plus l'administration et les contrôles comme une charge. La marge de manœuvre cantonale étant toutefois extrêmement réduite, les besoins d'action se situent principalement au niveau national. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a défini, dans un plan d'action pour la réduction des contrôles agricoles, 60 mesures

qui devront être mises en œuvre progressivement jusqu'à la Politique Agricole 2030 (PA 30). Cela concerne non seulement les contrôles publics, mais aussi les contrôles privés liés aux labels. Le tableau du chapitre 5.3.2 fournit des informations sur l'évolution et la répartition des contrôles.

Un regard sur l'année agricole 2025 montre cependant des indicateurs plutôt positifs. Dans la plupart des secteurs, les rendements ont été satisfaisants et les premières prévisions de la Confédération sur les résultats économiques des exploitations sont également positives. Toutefois, des nuages sont apparus en fin d'année sur le marché du lait. Le fourrage grossier de très bonne qualité a conduit à une production laitière (trop) élevée. En parallèle, les exportations de fromage sont en recul et des restrictions de volumes s'appliquent pour le Gruyère AOP et le Vacherin Fribourgeois AOP. Il reste à voir s'il s'agit d'un phénomène temporaire ou si la production laitière tendra à diminuer à long terme. C'est en tout cas l'hypothèse qui a poussé la DIAF et Grangeneuve à lancer le plan d'action Lait en 2025. La production animale est également sous pression sur un autre plan. Depuis plusieurs décennies, le risque d'épizooties n'a jamais été aussi élevé. Le rapport du SAAV dresse la liste des différentes maladies animales contre lesquelles le service lutte en collaboration étroite avec SANIMA et les éleveurs.

Malgré les programmes d'économie et un contexte politique international difficile avec des conséquences directes pour l'agriculture fribourgeoise (droits de douane sur les exportations de fromage vers les États-Unis), le Conseil d'État et la DIAF poursuivent leur stratégie de renforcement du secteur agroalimentaire. Le campus Agroscope Grangeneuve se développe progressivement. Liebfeld Kulturen SA a obtenu, peu avant la fin de l'année, le permis de construire pour le bâtiment destiné à la production de cultures fromagères. La construction du bâtiment d'Agroscope à Posieux progresse également et devrait être remis aux utilisateurs fin février 2026.

Alors qu'en 2024, davantage de moyens avaient été attribués à la forêt au niveau fédéral et cantonal, l'année 2025 a apporté une mauvaise nouvelle avec les plans d'économies. Dans les conventions-programmes entre la Confédération et les cantons, environ 10 % de coupes budgétaires sont prévues dès le budget 2026, soit une réduction d'environ 1,3 million. Cette réduction ne peut être compensée en raison du plan d'assainissement. Il est donc impératif d'établir des priorités. La mise en œuvre de la stratégie biodiversité, notamment la planification de l'infrastructure écologique dans les trois secteurs que sont la forêt, la zone agricole et la zone à bâtir, a pu être achevée en 2025. Sa concrétisation dépend, en particulier dans la zone agricole, des moyens disponibles issus de la politique agricole fédérale.

L'année 2025 a également marqué une étape importante pour le domaine viticole de l'État, le Domaine des Faverges. Le concept de gestion vieux de plus de 150 ans avec les « vigneron-tacherons » a été abandonné avec les vendanges 2025. Désormais, le domaine est exploité par des employés de l'État, de la vigne au verre. Ce changement accompagne la rénovation en cours des bâtiments et la nouvelle orientation du domaine vers un lieu de rencontre, de séminaires et d'œnotourisme. Les Vignes de l'État ne dépendent plus de Grangeneuve sur le plan organisationnel, mais sont à nouveau rattachées directement au secrétariat général de la DIAF.

5.3.1.1.3 Autorité foncière cantonale (AFC)

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'année 2025 a été une année de consolidation après l'achèvement du projet de développement d'un outil de gestion de documents, ainsi que par la transition définitive vers le numérique et la dématérialisation des documents en 2025. Les statistiques sur le type et le nombre de dossier traités par l'AFC se trouve sur le site internet de la DIAF.

5.3.1.2 Service de l'état civil et des naturalisations (SENA)

Sous l'angle de l'état civil, l'année 2025 a marqué une phase de consolidation de l'apprentissage du nouveau programme « Infostar NG ». Elle a également permis d'entamer les discussions et réflexions en lien avec les évolutions futures du registre informatisé de l'état civil, notamment en ce qui concerne la transmission électronique des actes d'état civil depuis les représentations suisses à l'étranger ainsi que la mise en place d'un protocole pour l'ajout

des pièces justificatives dans les transactions d'Infostar NG. En 2025, conformément à l'art. 84 OEC, l'autorité de surveillance a procédé à l'inspection d'un office de l'état civil.

En ce qui concerne les **naturalisations**, en 2025, le Service a traité 958 dossiers de naturalisation (592 ordinaires, 321 facilités, 22 facilités pour la 3^e génération, 5 libérations du droit de cité communal, 2 libérations du droit de cité fribourgeois, 10 acquisitions du droit de cité communal et 6 acquisitions du droit de cité cantonal). Au cours de l'année 2025, trois décrets ont été soumis au Grand Conseil et quatre cérémonies de naturalisation ont été organisées. Sur requête de la Commission cantonale des naturalisations, trois décrets sont prévus pour l'année 2026.

La formation continue du personnel du SENa a été renforcée par deux interventions : l'une assurée par le Service de la population et des migrants, l'autre par une Juge de paix. Ces présentations ont favorisé des échanges constructifs contribuant à améliorer la collaboration interservices ainsi qu'à offrir un service optimisé aux administrés.

L'année 2025 a également été marquée d'une part par le renouvellement du label du bilinguisme, confirmant l'engagement du Service en faveur de la promotion des deux langues officielles dans toutes ses prestations et d'autre part par la migration du programme informatique Geststar vers sa nouvelle génération GStar NG. Cette migration marque une étape clé dans la modernisation du SENa. Les prestations de l'état civil (procédure de mariage, reconnaissance, déclaration de nom) sont désormais accessibles via le guichet virtuel de l'État de Fribourg, simplifiant les démarches en ligne avec rapidité, sécurité et confort. La prochaine étape consistera à permettre la prise de rendez-vous en ligne pour ces procédures.

5.3.1.3 Service des communes (SCom)

Outre le soutien ordinaire aux communes, le Service des communes (SCom) a, en 2025 encore, été particulièrement mobilisé par les travaux de **révision totale de la loi sur les communes (LCo)**, tant du point de vue de la gestion du projet que de l'élaboration d'avis juridiques sur les propositions des différents organes impliqués. Dans ce cadre, le SCom a notamment rédigé des propositions d'adaptation du cadre légal applicable aux bourgeoises et les a soumises à un comité de projet ainsi qu'à un comité de pilotage. L'objectif était de permettre l'intégration de ces propositions au projet LCo en cours. Au terme des travaux toutefois, le comité de pilotage a décidé de reporter ce projet jusqu'à droit connu sur le projet de révision totale de la LCo. Le projet de LCo et de message explicatif y relatif ont été transmis au Conseil d'Etat au mois de décembre 2025.

Sous l'angle de la **promotion des fusions de communes et de l'aide au pilotage stratégique des communes**, en collaboration avec le Service de la statistique et de la donnée (SSD), le SCom a finalisé le développement d'un **tableau de bord interactif « Portrait des communes »**. Cet outil vise à renforcer l'autonomie des communes et à soutenir leurs décisions stratégiques en mettant à leur disposition une vision claire, comparative et évolutive du territoire fribourgeois. Il centralise un large ensemble de données fiables – démographie, fiscalité, finances, économie, formation obligatoire, typologies territoriales, élections, péréquation – et les présente sous forme de cartes interactives, de graphiques temporels et de comparaisons multi-communes. Ce tableau de bord permet d'identifier les défis locaux, de suivre l'évolution des indicateurs, et d'appuyer les diagnostics territoriaux nécessaires aux projets communaux. Il est aussi appelé à devenir un levier dans le but de favoriser la transparence et encourager la participation citoyenne à la vie communale et, si possible, à l'évolution de leurs structures.

Sous l'angle de ses compétences de surveillance financière, le SCom a élaboré son **concept de surveillance financière**. Complémentaire au travail des organes de révision externes, cette surveillance vise à garantir la qualité des chiffres, à assurer une gestion financière saine et à détecter de manière précoce les difficultés rencontrées par les communes, tout en leur apportant des conseils ciblés. Elle comprend trois volets : le contrôle de la régularité formelle des budgets et des comptes annuels, des contrôles périodiques effectués selon un tournus, et une évaluation annuelle de la santé financière des communes. Les contrôles formels portent notamment sur le respect du plan comptable MCH2, l'autofinancement des chapitres environnementaux, ou encore la correcte classification du patrimoine administratif et/ou financier. Les contrôles périodiques du SCom seront réalisés à intervalles réguliers afin de garantir la transparence du bilan, par exemple pour l'évaluation du patrimoine financier, l'examen des provisions ou des financements spéciaux. L'analyse de la santé financière reposera quant à elle sur deux indicateurs clés – taux d'endettement net et résultat opérationnel – permettant de classer les communes en trois groupes de surveillance

et d'adapter leur suivi par le SCom. Chaque cycle annuel donnera lieu à une synthèse adressée aux communes, complétée par une synthèse interne, laquelle sera destinée à ajuster la documentation, à éventuellement proposer des adaptations des cadres légaux et réglementaires, et à promouvoir les bonnes pratiques. Enfin, ces informations seront systématiquement partagées avec les Préfets et les Préfètes afin notamment d'assurer une coordination entre leur surveillance générale et la surveillance financière qui incombe au SCom.

En prévision de la **législature 2026–2031**, le SCom a par ailleurs organisé une mise à jour complète des données « communales et intercommunales » dans l'Annuaire des communes (**ACom**). Une telle actualisation s'est en effet avérée indispensable non seulement pour garantir que des informations fiables soient utilisées par l'ensemble de l'administration cantonale, la facturation, la police cantonale et plusieurs applications officielles, mais aussi pour réduire au minimum le très important travail de saisie des administrations communales, des préfectures et du SCom au début de chaque législature. Ainsi, un nouveau fichier Excel uniformisé, au lieu de 16 auparavant, sera mis à disposition des communes au printemps 2026. Les communes pourront en principe, dans le cadre de ce processus, se limiter à vérifier les données désormais préremplies, compléter les changements et retourner le fichier au SCom.

Enfin, le SCom a poursuivi son travail destiné à **compléter et améliorer son site internet** ceci afin d'optimiser les conseils aux communes et associations de communes. Dans ce cadre, une FAQ thématique composée d'une trentaine de questions a été élaborée. Elle couvre les aspects juridiques, financiers ainsi que les questions liées aux projets de fusion de communes, offrant un accès facilité à des informations de référence. Plusieurs Info'SCom ont également été mis à jour ou nouvellement publiés, afin de rappeler de manière ciblée des directives, bases légales ou procédures essentielles à la gestion financière ou administrative des communes, associations de communes et établissements communaux. Par ailleurs, une nouvelle page sur les recommandations et étapes clé pour les projets de fusion rassemble désormais les informations utiles pour les communes. Enfin, le SCom a assuré la mise à jour annuelle du rapport sur la péréquation financière ainsi que celle du rapport sur les finances communales.

5.3.1.4 **Service des forêts et de la nature (SFN)**

Présenté en octobre 2024, **le nouveau projet d'ordonnance sur les zones de tranquillité**, prévoyant l'instauration de quatorze nouvelles zones en complément de la zone de tranquillité existante à La Berra, **a reçu un total de 86 prises de positions au terme de sa consultation fin février 2025**. Celles-ci ont été émises par des associations, des organisations ainsi que des communes, mais aussi par d'autres services cantonaux et des particuliers. A la suite de cette consultation, toutes les prises de position ont été étudiées par le SFN et des modifications ont été apportées. Les adaptations seront présentées en 2026. La mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2027.

Projet phare de la Stratégie cantonale biodiversité, **la planification de l'infrastructure écologique a été validée par le Conseil d'Etat au printemps 2025** et présentée à la presse au début du mois de juillet. Sa mise en œuvre est détaillée dans un rapport qui représente une étude de base au sens de la loi sur l'aménagement du territoire. Celui-ci fait état des surfaces existantes ainsi que des surfaces supplémentaires potentielles qui devraient bénéficier de mesures de promotion de la biodiversité, tout en suivant trois axes : préserver l'existant, améliorer les milieux et compléter les surfaces. Cette planification constitue ainsi une première étape en vue de l'intégration de l'infrastructure écologique dans le plan directeur cantonal. Les prochains mois seront consacrés à son implémentation concrète au niveau des différentes zones : aire forestière, zone agricole et zone à bâtir.

Après la découverte d'un capricorne asiatique vivant en automne 2024 à Marly, des analyses génétiques ont révélé en janvier 2025 que l'insecte nuisible capturé descendait bien de la population détectée en 2014 au sein de la même commune. Ce constat impliqua un élargissement immédiat des zones de lutte afin d'englober les anciens foyers, ainsi que la planification de coupes phytosanitaires préventives. Quelques semaines plus tard, **un second foyer, plus important et comprenant des larves vivantes de capricornes asiatiques, a été découvert fin février à Pierrafortscha**. Celui-ci entraîna l'abattage d'une centaine d'arbres et un nouvel agrandissement des zones de lutte, dans lesquelles les mesures visant à éradiquer le nuisible sont maintenues pour les quatre prochaines années.

Créé en 2014 sous l'impulsion du 1^{er} arrondissement forestier du Service des forêts et de la nature, **le site pédagogique du Bois de mon Cœur, dans la forêt de Moncor à Villars-sur-Glâne, a été totalement repensé** afin d'offrir une expérience immersive originale, ludique et didactique aux enfants. Ainsi, six nouvelles places thématiques consacrées

à la forêt, à la biodiversité et au changement climatique ont été inaugurées en mai. La concrétisation de ce projet est le fruit d'une collaboration avec la Corporation forestière Forêts-Sarine, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg ainsi que les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne. La forêt de Moncor est l'une des plus fréquentées du canton, avec celle de Bouleyres.

S'aventurer en forêt, que ce soit sur un chemin balisé ou non, peut naturellement présenter un risque (chute de branche/arbre). Celui-ci s'est accru ces dernières années en raison de l'impact du changement climatique sur les forêts fribourgeoises, qui les fragilise. Dans ce contexte, **le Service des forêts et de la nature a lancé en début d'année un projet de concept cadre de la gestion du risque en forêt**. Nommé RiskFor, ce document représente une aide à l'exécution adressée aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures d'accueil et des chemins pédestres en forêt. Celle-ci a pour objectif de leur apporter des clarifications importantes en ce qui concerne leurs rôles, leurs tâches et les différentes mesures réalisables. Elle établit également un niveau de sécurité de base à respecter au niveau cantonal. Actuellement en phase de finalisation, ce projet devrait être mis en consultation début 2026.

5.3.1.5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation du service face aux **épizooties hautement contagieuses** sévissant en Europe à proximité immédiate des frontières suisses. L'apparition et la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont constitué un défi sanitaire majeur. Partie de Sardaigne, la maladie a progressé via l'Italie avant d'atteindre la France le 29 juin 2025, entraînant l'activation rapide de mesures de prévention à l'échelle nationale. Une ordonnance d'urgence de l'OSAV, édictée le 17 juillet 2025, a permis l'accès à 320 000 doses de vaccins issues de la banque européenne de vaccins d'urgence afin de protéger les bovins suisses en estive sur sol français et de constituer un bouclier sanitaire solide dans le sud-ouest du pays (cantons de GE, VD et VS). Malgré l'absence de foyers d'infection en Suisse, les conséquences économiques et commerciales sont importantes, liées aux restrictions internationales actuelles. Dans ce contexte, le SAAV, en étroite collaboration avec Sanima, a consacré quotidiennement des ressources importantes à la lutte et à la prévention, tout en poursuivant la gestion d'autres menaces telles que la langue bleue, la BVD, le piétin ou la peste porcine africaine aux portes de la Suisse.

En parallèle, les premiers cas de grippe aviaire ont été détectés en Suisse début novembre dans les cantons de Berne et Zurich, suivis par un premier cas confirmé dans le canton de Fribourg, à Greng, sur les rives du lac de Morat début décembre.

Les programmes nationaux de lutte contre les épizooties se sont poursuivis. La deuxième phase de la période de transition pour l'éradication de la BVD a débuté le 1er novembre 2025 avec le critère du suivi du trafic animal qui devient une condition préalable à l'attribution du statut indemne à partir du 1er novembre 2026. La mise en œuvre du plan national d'assainissement du piétin du mouton s'est poursuivie, impliquant un dépistage annuel obligatoire des exploitations.

Durant l'année, le nombre de certificats d'**exportation de marchandises** fribourgeoises a diminué de 29 % par rapport à l'année précédente, le contexte géopolitique défavorable ayant probablement influencé ces résultats. Un audit UCAL a en outre porté sur le suivi des mesures en matière de protection des animaux lors de l'abattage.

Sur le plan technique, le **laboratoire de chimie** a quant à lui franchi une étape importante avec la mise en service de deux nouvelles machines et le transfert des méthodes d'analyse existantes. La formation liée à l'application DG Aqua a par ailleurs été finalisée, permettant son intégration complète auprès des distributeurs d'eau potable.

Sur le plan administratif, la mise en service du nouvel **outil financier SAP S/4HANA** s'est révélée complexe et a engendré une charge de travail supplémentaire significative, en raison de difficultés techniques encore partiellement non résolues. Enfin, le SAAV a contribué à l'élaboration du **projet de législation cantonale** relatif aux produits du tabac, aux cigarettes électroniques et aux produits assimilés, en conformité avec les prescriptions fédérales.

5.3.1.6 Conférence des préfets

De manière générale, les préfets relèvent les réflexions quant à la **réforme de la gouvernance des régions** en cours depuis 2020. De plus, les préfets ont continué à adapter la dotation des préfetures tenant compte de l'évolution des dossiers et de la complexité de ceux-ci. Comme chaque année, en 2025, la Conférence des préfets a rencontré **plusieurs**

Directions de l'Etat et partenaires et s'est positionnée sur plusieurs **modifications de lois ou règlements cantonaux**.

En relation avec les différentes Directions de l'Etat, les préfets relèvent les points suivants :

DFAC. Les préfets ont été sollicité en lien avec l'organisation générale des établissements, en raison de leur implication dans les cycles d'orientation (**CO**). Dans le cadre de la **révision de la loi sur les affaires culturelles** (LAC), un CoPil a été instauré depuis 2023 auquel la Conférence des préfets continue de participer activement.

DSJS. Les préfets continuent de s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail. Depuis 2022, des démarches ont été engagées afin d'encadrer légalement les **manifestations illégales (fêtes sauvages)** dans le canton, aboutissant en 2025 à l'organisation de la première « Free Party » légale du Canton à Bulle. En parallèle, un groupe de travail composé des préfets responsables de l'ordre public poursuit l'élaboration d'un projet de renforcement de la législation cantonale sur les manifestations. Finalement, les **ordonnances pénales** continuent d'afficher une tendance à la hausse.

DIAF. Le personnel des préfectures a, à nouveau, été sollicité lors des différents **scrutins** communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Au niveau **communal**, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux. Ils ont, par ailleurs, inspecté plusieurs administrations communales, ont été occupés par plusieurs projets de fusions de communes et finalement ont assermenté nombre de conseillers communaux et généraux. Les préfectures sont finalement particulièrement impliquées dans la **révision générale de la loi sur les communes** lancée en 2022. Dans ce cadre, les préfets ont notamment pris position sur l'avant-projet et proposé plusieurs adaptations de la loi en 2025.

DEEF. Les préfets continuent à soutenir et collaborer aux activités de coordination d'**Innoreg FR** (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale). En lien avec le **développement régional**, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants.

DSAS. Les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal **Senior+** et la création des réseaux médico-sociaux. Ils ont pris note de l'autorisation de pratiquer dans le canton de Fribourg octroyée à l'AsFam, délivrée par la DSAS. Cela a incité les préfets à proposer, en 2023, une modification des règlements dans les districts en raison de la problématique de l'éventuel cumul des **indemnités forfaitaires** et du salaire d'un **proche aidant**. Suite à la décision du Conseil d'Etat en décembre 2023 d'augmenter l'indemnité forfaitaire à compter du 1^{er} janvier 2024, un groupe de travail a analysé le système actuel. Ses conclusions ont été transmises dans un rapport au Directeur de la DSAS par la Conférence des préfets qui recommande une approche globale du soutien aux proches aidants, incluant l'ajustement des indemnités et la création d'une loi spécifique à leur égard. Suite au dépôt d'une intervention parlementaire à ce propos en 2025, des échanges ont été engagés avec la Direction en vue de faire le point sur l'avancement du dossier depuis la transmission des résultats des travaux. Les préfets restent préoccupés par l'augmentation des **charges au niveau des EMS** et par l'indexation des frais. Ils se sont engagés à répondre à l'évolution des besoins futures suite à l'augmentation de la population ainsi que pour la construction d'EMS.

DFIN. En relation avec l'**impôt sur la détention des chiens**, le processus de facturation et de suivi avec décharge des préfectures est en cours. Depuis 2024, suite aux discussions qui ont abouti favorablement, il est possible d'obtenir la délivrance de la **patente K** par l'intermédiaire du guichet virtuel.

DIME. Les préfets se sont investis dans le cadre des **plans directeurs régionaux**, tout en relevant les contraintes et les limites dans l'affectation des zones en relation avec le caractère figé sur le long terme des plans directeurs régionaux. Le traitement des **permis de construire** se caractérise aujourd'hui par une complexité accrue, liée tant aux exigences réglementaires qu'à l'augmentation des oppositions. Les séances entre le SeCA et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire. Finalement, après des ajustements techniques en 2024 et 2025 et l'intégration du nouvel environnement SAP en 2025, l'application **FRIAC** est appelée à poursuivre son évolution afin de mieux répondre aux besoins des communes et des préfectures avec pour prochaine étape majeure la digitalisation complète de la procédure, incluant la signature électronique.

5.3.1.7 Grangeneuve

La transformation du Domaine des Faverges se poursuit, avec une inauguration prévue en 2027, et s'accompagne d'une refonte complète du modèle de gestion reposant sur l'internalisation de l'ensemble des activités viticoles, œnologiques, commerciales et œnotouristiques au sein d'une unité administrative rattachée au secrétariat général de la DIAF. Cette organisation intégrée vise à renforcer la cohérence entre production, marketing et vente, à valoriser le site historique des Faverges et le patrimoine viticole de Lavaux, tout en maintenant des synergies avec Grangeneuve, notamment pour la logistique et la vente au Magasin. Les collaborations existantes, en particulier au Vully, sont également maintenues. ([communiqué de presse](#))

Lors de sa séance du 4 juillet 2025, le Conseil d'État a par ailleurs validé la réorientation du projet Grange Neuve. L'étude d'avant-projet a démontré que le maintien du bâtiment historique protégé, combiné à l'intégration de la Fromagerie-Ecole – dont le besoin en infrastructures modernes et adaptées n'est pas remis en cause – entraînerait des investissements disproportionnés, sans garantie de faisabilité technique dans les volumes existants. Ces constats ont conduit à la fin du mandat du groupement lauréat de la procédure de mandats d'étude parallèle et à la nécessité de solliciter un nouveau crédit d'études en fonction de l'orientation pour la suite du projet. ([communiqué de presse](#))

[Liebefeld Kulturen AG](#), acteur incontournable dans la production et la commercialisation de ferments lactiques essentiels à la fabrication du fromage suisse, s'implantera sur le site de Grangeneuve avec la construction d'un nouveau bâtiment, dans lequel il s'y installera au printemps 2028. Cette relocalisation de Berne à Fribourg lui permettra d'accroître ses capacités de production tout en maintenant une proximité stratégique avec Agroscope, qui transfère également ses activités et son siège dans ses nouveaux locaux à Posieux, site voisin de Grangeneuve. Le projet bénéficie du soutien du canton, sous la forme d'un prêt de huit millions de francs et la mise à disposition d'un terrain pour une durée de nonante-neuf ans. ([communiqué de presse](#))

Parmi les projets cantonaux dans lesquels Grangeneuve est fortement engagé figure la mise en œuvre des mesures agricoles du [Plan Climat cantonal](#). Ce volet vise à accompagner les agriculteurs et agricultrices face aux risques liés au changement climatique, à les informer sur leurs marges de manœuvre et à encourager l'adoption de pratiques adaptées. Cet accompagnement s'appuie notamment sur des contributions destinées à soutenir des projets concrets sur le terrain dans le cadre du [Plan Climat agriculture](#). En 2025, un accent particulier a également été mis sur la sensibilisation du grand public à l'engagement de l'agriculture en faveur du climat. A cette fin, quatre thématiques ont été mises en valeur au moyen d'actions de communication ciblées, dans un ton accessible et dynamique : [la méthode Cultan](#), [le récupérateur de chaleur sous toiture](#), [les cultures relais](#) et [les légumineuses à graines](#).

Au-delà de ces projets spécifiques, Grangeneuve place le développement durable au cœur de l'ensemble de ses activités, à travers cinq engagements portant sur la formation, les prestations, la production, les infrastructures et le management. Afin de valoriser et de faire connaître ses actions concrètes auprès des collaborateurs et collaboratrices, une Semaine durabilité, placée sous le thème « Goûtez l'avenir », a été organisée du 22 au 26 septembre 2025.

Sur le plan de la formation, l'année scolaire 2025-2026 a été consacrée à la fois à la consolidation des acquis et à l'introduction de nouvelles initiatives.

Dans le cadre de cette consolidation, un accent particulier a été mis sur l'intégration de la durabilité dans les pratiques pédagogiques. Une formation spécifique destinée aux enseignant-e-s a été déployée et continuera d'être développée au cours de l'année. Par ailleurs, la gestion administrative de l'école est désormais entièrement assurée par la plateforme numérique IS-Academia. Après une phase pilote menée à Grangeneuve durant l'année 2024-2025, cet outil est utilisé depuis la rentrée 2026-2026 par l'ensemble des écoles professionnelles du canton de Fribourg. Il a permis d'harmoniser les procédures entre les différentes filières, et malgré quelques ajustements encore nécessaires, les utilisateurs et utilisatrices se montrent globalement très satisfaits de son intégration.

Du côté des nouvelles initiatives, la rentrée 2025-2026 a été marquée par plusieurs nouveautés, dont l'organisation d'une journée d'accueil destinée à l'ensemble des nouveaux élèves. Celle-ci s'est articulée autour de trois volets :

- > un module d'intégration permettant aux participant-e-s d'accéder aux plateformes informatiques essentielles à leur formation ;
- > une activité consacrée à la durabilité, thématique importante pour Grangeneuve ;

> la transmission d'informations spécifiques à chaque métier.

En parallèle, plusieurs filières ont également initié la digitalisation de leur formation. Ce processus, exigeant tant pour les enseignant-e-s que pour les élèves, vise à renforcer les compétences informatiques tout au long du cursus.

Grangeneuve publie chaque année un [rapport annuel](#) dédié, téléchargeable sur Internet.

5.3.1.8 SANIMA

Plusieurs épisodes d'épizooties hautement contagieuses ont touché l'Europe durant l'année sous revue. Premièrement des foyers de fièvres aphteuses ont touchées la Hongrie et la Slovaquie ce printemps. Cette maladie éradiquée du canton de Fribourg depuis les années 1960 est particulièrement redoutée. Notamment par sa haute contagiosité et le fait qu'elle engendre des réductions massives de performances sur les cheptels touchés. Les mesures rigoureuses prises par ces deux états leur ont permis de maîtriser le pathogène. Ensuite, des foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont été déclarés en France voisine. La maladie s'est en premier lieu déclarée dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie avant de s'étendre à d'autres départements ainsi qu'à l'Espagne. Cette maladie utilise pour vecteur un insecte et nécessite des mesures de lutte importantes. SANIMA suit de très près la situation avec ses partenaires. La grippe aviaire sévit en Suisse où l'on recense des cas sur l'avifaune.

Le programme d'éradication du Piétin suit son cours et entre dans sa seconde phase. La présence du pathogène auprès des ovins fribourgeois a déjà pu être réduit de manière significative. La poursuite des efforts doit permettre de réduire la prévalence à moins d'un pourcent. Dans le même temps, le programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) suit son cours. Le système des feux, rouges, oranges ou verts ont été bien intégrés par les détenteurs de bovins. Les efforts cumulés des exploitants et des autorités fribourgeoises particulièrement du SAAV ont permis d'obtenir d'excellents résultats en matière de réduction du risque. Sur le plan des centres de collecte de cadavres d'animaux, il y a été convenu de fermer le centre de Chièrre pour des raisons d'économies. Les autres centres continuent de fonctionner tout au long de l'année.

[Toutes les actualités de la DIAF](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIAF](#)

5.3.2 Chiffres clés

5.3.2.1 SAAV

	2025	2024
Echantillons analysés	>32000	>35000
Inspections et contrôles de l'étable à la table	3313	3174
Contrôles spécifiques - section protection des animaux	650	614
Décisions administratives émises	5001	4825

5.3.2.2 SFN

	2025	2024
Superficie de forêts protectrices soignées en ha	481.33	581
Surface de réserves forestières créées en 2024 en ha	256.63	43,38
Volume de bois exploité en m3	289'618	268'975
Nombre de biotopes avec mesures de gestion	57	89
Nombre de permis de chasse	677	659
Nombre de permis de pêche	11 435	13'725

5.3.2.3 Grangeneuve

Contrôles agricoles	2025	2024
Nombre d'exploitation ayant droit aux paiements directs et soumis aux contrôles de droit public	2168	2194

Contrôles agricoles		2025	2024
Contrôles de base	Contrôle standard périodique pour vérifier les exigences générales pour les paiements directs : surfaces, biodiversité, prestations écologiques, conformité des bâtiments, protection de l'eau et de l'air etc.	2099	2242
Contrôles en fonction des risques			
<i>Contrôle de suivi</i>	<i>Suivi après manquements lors de contrôles précédents</i>	418	399
<i>Nouvelle contribution/programme</i>	Vérifie la mise en œuvre correcte d'une nouvelle mesure avant le versement final des paiements directs ou changement d'exploitant	506	854
<i>Contrôles thématiques</i>	Focalisé sur un thème précis (ex. : biodiversité, phytosanitaires, bien-être animal). Planifié par l'OFAG avec l'OFEV et l'OSAV.	139*	124*
<i>Contrôles soupçons</i>	Déclenché en cas d'anomalies, dénonciations...	1*	3*
<i>*% d'exploitations contrôlées</i>	Conformément à l'art. 5 al. 3 OCCEA, le total de ces contrôles doit atteindre au moins 5% des exploitations. La motion 2024-GC-289, en cours de mise en œuvre, demande qu'ils n'excèdent pas les 6%	6,5%	5,8%*
Total contrôle de droit public		3163	3622
Total visites pour les contrôles de droit public	En moyenne, deux contrôles de droit public sont effectués par visite.	1580	1986
Contrôles de droit privé	Assurer la conformité aux labels, AOP et standards privés : exigences plus strictes en matière de durabilité, de bien-être animal, ou de pratiques agricoles	3673	3901

Les contrôles de droit public sont classés principalement en deux catégories : les contrôles de base et les contrôles en fonction des risques. Les deux types de contrôles sont complémentaires. Le contrôle de base assure une surveillance générale et statistique. Le contrôle en fonction des risques permet une intervention rapide et précise focalisée sur un domaine spécifique.

Ces contrôles sont coordonnés conformément au PCNP défini au niveau fédéral dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA ; RS 910.15) et l'ordonnance sur le plan de contrôle national pluriannuel de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels (OPCNP ; RS 817.032) entre la Section Agriculture de Grangeneuve (service pilote), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), le Service de l'environnement (SEn), et l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI). Cette coordination permet de répartir les exploitations devant faire l'objet d'un contrôle de base en fonction des domaines considérés.

5.3.2.4 SEna

Procédures de naturalisation nouvelles/terminées	2025	2024
Ordinaire	933/592	485/673
Facilitée	362/321	381/319
Questionnaire préalable	919/1320	1103/693
3 ème génération	21/22	13/19
Libération du droit de cité communal	5/10	2/4
Libération du droit de cité fribourgeois	2/2	11/2

Actes d'état civil	2025	2024
Naissances	2673	2562
Reconnaissances	1379	1316
Mariage couples hétérosexuels	1432	1430
Mariage couples de même sexe	51	21
Décl. de conversion sans cérémonie	5	13
Décl. de conversion avec cérémonie	1	0

Actes d'état civil	2025	2024
Décl. du nom OEC	271	287
Changement de nom/prénom	225	232
Changement de sexe à l'OEC	17	24
Décès	2049	2108

Commande d'actes	2025	2024
Nombre de commande (papier-email)	13380	14240
Nombre de commandes egov	11421	11099
Nombre de commande egov (électronique)	6956	7275
Nombre de commande egov (papier)	4465	3824
Total	36222	36438

5.3.2.5 Préfectures

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Permis de construire	472 (383)	253 (237)	355 (450)	211 (211)	141 (173)	215 (253)	138 (130)
Affaires pénales (total), dont :	5853 (7015)	2966 (1976)	3088 (3379)	10'601 (6059)	854 (575)	1554 (1834)	996 (1276)
<i>Tentatives de conciliation</i>	145 (144)	6 (10)	69 (66)	31 (13)	17 (23)	39 (32)	17 (9)
<i>Ordonnances pénales</i>	5037 (6598)	2363 (1572)	2786 (3304)	10'570 (5628)	738 (545)	1515 (1770)	972 (1293)
<i>Oppositions</i>	241 (383)	29 (34)	86 (224)	73 (12)	9 (29)	44 (29)	12 (20)
Recours administratifs							
<i>nouveaux recours enregistrés</i>	42 (35)	9 (3)	30 (19)	15 (20)	7 (12)	207 (44)	8 (13)
<i>décisions prononcées</i>	25 (26)	9 (1)	19 (29)	15 (19)	6 (14)	23 (39)	8 (5)
Autorisations diverses (extraits)							
<i>Manifestations</i>	701 (702)	241 (714)	413 (456)	430 (444)	321 (601)	492 (686)	173 (178)
<i>Etablissements publics</i>	435 (457)	33 (31)	115 (96)	55 (46)	88 (98)	59 (140)	37 (66)
<i>Permis de chasse</i>	780 (887)	349 (305)	654 (614)	176 (170)	304 (285)	195 (181)	242 (232)
<i>Permis de pêche</i>	2252 (2441)	1022 (1135)	1273 (1499)	1879 (2007)	287 (264)	862 (830)	152 (140)
<i>Permis et impôts pour les chiens</i>	6417 (6127)	3220 (3097)	4489 (4141)	3000 (2454)	2613 (2534)	3454 (3138)	2071 (1944)
Surveillance des communes							
<i>Enquêtes administratives closes</i>	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)
<i>Enquêtes administratives pendantes</i>	3 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
<i>Instructions préliminaires closes</i>	1 (1)	2 (0)	0 (3)	0 (0)	1 (0)	1 (0)	1 (0)
<i>Instructions préliminaires pendantes</i>	0 (0)	1 (2)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (1)
Divers							
<i>Demandes loi sur l'information (LInf)</i>	3 (15)	0 (1)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (9)	0 (0)
<i>Mandats d'amener</i>	62 (52)	9 (12)	47 (55)	6 (6)	15 (15)	6 (6)	11 (9)
<i>Mises en bières</i>	50 (37)	2 (1)	5 (6)	9 (14)	2 (0)	8 (4)	4 (5)

5.3.2.6 Etat du personnel

		Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		463,51	462,22	1,29
Administration centrale			256,20	2,56
3400 / ICAS	Secrétariat général	13,33	14,14	-0,81
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,93	30,50	0,43
3410 / PREF	Préfectures	46,70	45,67	1,03
3415 / DECO	Service des communes	8,41	7,76	0,65
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	84,84	84,67	0,17
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	80,81	80,48	0,41
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	2,54	1,80	0,74
Secteurs spéciaux, établissements divers		195,95	197,20	-1,25
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	195,95	197,20	-1,25

5.3.2.7 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		6,06	6,12
3400 / ICAS	Secrétariat général	8,26	3,85
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	13,26	10,46
3410 / PREF	Préfectures	4,86	10,37
3415 / DECO	Service des communes	11,87	-
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	3,45	8,09
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	6,56	3,15
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	5,30	4,11

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DIAF](#)

5.4 Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF

5.4.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.4.1.1 Direction et Secrétariat général

En 2025, la DEEF a poursuivi ses travaux, en collaboration avec la DSAS, de mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, le premier volet portant sur le renforcement de la formation. La loi cantonale et l'ordonnance y relative entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le Secrétariat général a soutenu le Service de la formation professionnelle dans l'achèvement du projet de révision totale de la loi sur la formation professionnelle, mis en consultation en été 2025, ainsi que la Promotion économique dans ses travaux relatifs à la loi sur le développement économique et l'innovation, en vue d'une mise en consultation au premier semestre 2026. Il a œuvré à l'établissement d'un décret pour un crédit additionnel en faveur de la construction du Smart Living Lab, accepté par le Grand Conseil en septembre. Il a également piloté la révision de la loi sur la politique foncière active et l'établissement d'un décret en vue d'un cautionnement de 28 millions de francs, acceptés par le Grand Conseil en novembre, afin de permettre la réalisation d'investissements sur les sites stratégiques de l'Etat. Il a également répondu à plusieurs instruments

parlementaires relatifs au Groupe E. Il a également initié, en collaboration avec la DIME, l'établissement d'un rapport sur deux postulats acceptés par le Grand Conseil et visant à évaluer la répartition régionale des investissements de l'Etat, mandatant à cet effet des chercheurs de la HE-ARC.

Sous l'angle opérationnel, la DEEF a poursuivi la mise en œuvre de la loi sur l'accès des jeunes aux médias. Environ 10 % des jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois âgé-e-s de 18 ans en 2025 ont ainsi bénéficié d'un abonnement gratuit à un journal régional. Elle a également conduit un projet-pilote, en collaboration avec le Service de la statistique et de la donnée et la HEIA-FR, dans le domaine de l'intelligence artificielle, visant à faciliter le travail de synthèse des retours de consultations.

Sous l'angle juridique, le Secrétariat général a continué à soutenir la Promotion économique dans le cadre des contrôles des aides pour les cas de rigueur. Il a également mené plusieurs procédures découlant de la loi sur l'information et l'accès aux documents.

Sous l'angle interdirectionnel, la DEEF assure la vice-présidence du comité de pilotage Climat ainsi que de la Commission consultative de la durabilité. Elle a ainsi contribué à l'établissement du Plan climat cantonal de deuxième génération et au renouvellement de la Stratégie de développement durable de l'Etat. Le Secrétariat général a délégué à la Promotion économique les travaux relatifs au renouvellement de la feuille de route en économie circulaire.

Sous l'angle intercantonal, la DEEF participe également à plusieurs groupes de travail actifs dans la révision du modèle financier et de la convention intercantonale de la HES-SO.

Le Secrétaire général assure la représentation de l'Etat au sein du conseil d'administration de Agy Expo SA (Forum Fribourg), qu'il préside, du conseil d'administration de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat, dont il assume la vice-présidence, et du conseil d'administration des remontées mécaniques fribourgeoises.

5.4.1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

En 2025, la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)** a traité notamment :

- > du programme d'allègement budgétaire de la Confédération ;
- > des tarifs douaniers avec les Etats-Unis ;
- > de la réforme fiscale de l'OCDE.

En 2025, le canton de Fribourg présidait la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)**. Celle-ci a traité notamment :

- > de l'organisation des instances de promotion économique et d'innovation de Suisse occidentale ;
- des marchés compensatoires.

En 2025, la **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)** a traité notamment :

- > de la loi pour l'accélération des procédures pour les énergies renouvelables ;
- > du projet d'accord sur l'électricité avec l'Union européenne ;
- > du modèle de prescriptions énergétiques des cantons.

En 2025, le **Comité gouvernemental de la HES-SO** a traité notamment des questions suivantes :

- > des taxes d'études ;
- > des travaux de révision du modèle financier et de la Convention intercantonale sur la HES-SO ;
- > de l'expérience du monde du travail dans le domaine Santé.

5.4.1.3 Promotion économique du canton de Fribourg (ci-après : PromFR)

En 2025, la PromFR a concrétisé 36 projets, lesquels conduiront à la création de 412 emplois au cours des cinq prochaines années et à des investissements de près de 160 millions de francs. De plus, les actions menées par la PromFR ont déployé leurs effets sur plus de 2000 emplois existants, contribuant ainsi à consolider le tissu économique cantonal.

Dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), 23 projets ont été approuvés pour un montant d'aide total de 2,52 millions de francs. Ces soutiens se répartissent dans les domaines du tourisme (14 projets) et de l'industrie (9 projets) aux niveaux cantonal, intercantonal et international. Dans le domaine de l'industrie, un appel à projets collaboratifs (APC) a été mené sur le thème « Optimisation des chaînes d'approvisionnement et logistique bas carbone ». Dans le domaine du tourisme, l'accompagnement des stations de ski dans leur transition vers un modèle quatre saisons s'est poursuivi.

En matière de promotion extérieure, la PromFR a soutenu l'implantation de 13 nouvelles entreprises sur le territoire cantonal, dont 7 sont d'origine étrangère. Ces nouvelles implantations prévoient la création de près de 120 emplois à moyen terme.

En parallèle, la PromFR a poursuivi les contrôles des entreprises bénéficiaires des indemnités pour cas de rigueur. Sur les 1124 dossiers examinés, 101 entreprises ont fait l'objet d'une demande de restitution totale ou partielle.

Afin de renforcer la compétitivité du canton, la PromFR a poursuivi avec diligence les travaux de rédaction d'une nouvelle loi sur le développement économique et l'innovation (LDEI).

La PromFR a également participé à de nombreux conseils et comités, notamment ARI-SO, bluefactory, Carbon Fri, Cautionnement romand, Cluster Food & Nutrition, Fri Up, Greater Geneva Bern area (GGBa), Swiss Food & NutritionValley (SFNV) et Switzerland Innovation Park West EPFL.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par le lancement du nouveau canal de communication externe *fribourg.swiss*. En remplacement de *Fribourg Network Freiburg*, cette nouvelle identité est destinée à valoriser l'économie fribourgeoise hors canton et au-delà des frontières nationales. L'édition 2025 du magazine *fribourg.swiss*, consacré au thème du luxe, a été lancée au campus de Richemont à Villars-sur-Glâne.

5.4.1.4 Service public de l'emploi (ci-après : SPE)

Assurance-chômage

Le taux de chômage moyen en 2025 s'est inscrit à 2,6 %, contre 2,4 % en 2024 et 2.8% à l'échelle nationale. Cette hausse de 0,2 point reste relativement modérée eu égard au contexte conjoncturel.

- > Le suivi des bénéficiaires dans les Offices régionaux de placement (ORP) est continuellement adapté pour répondre aux besoins du marché du travail et aux objectifs de la Stratégie SPE 2030 : utilisation des services en ligne, assignation ciblée au sein des mesures du marché du travail et prise en charge rapide.
- > Une importante mise à jour des systèmes informatiques fédéraux de l'assurance-chômage a été réalisée.

Marché du travail

- > Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, 30 mesures de contrainte administrative à l'encontre de différentes sociétés ont été prononcées. Par ailleurs, 44 ordonnances pénales et 6 ordonnances de non-entrée en matière ont été rendues pour un refus de collaboration à la suite d'un contrôle.
- > L'inspection du travail a délivré 1923 préavis et 282 permis de travail (du dimanche, de nuit, continu, en équipes), chiffres en constante augmentation.
- > En collaboration avec la SUVA, une campagne d'évaluation de l'exposition au cobalt a été effectuée dans plusieurs entreprises.

Section juridique

- > La Section a revu plusieurs procédures et documents pour une collaboration plus fluide avec les ORP et les caisses de chômage. Le délai de traitement des dossiers a été diminué.

5.4.1.5 Caisse publique de chômage (ci-après : CPCh)

En 2025, l'activité de la CPCh est demeurée soutenue dans un contexte économique encore exigeant. Le nombre d'assuré-e-s a poursuivi sa progression, tout comme les inscriptions et réinscriptions, ce qui s'est traduit par une augmentation du volume global des prestations versées. Les indemnités journalières ont continué de représenter la part la plus importante de ces prestations, reflétant l'évolution du taux de chômage moyen par rapport à l'année

précédente. Parallèlement, les prestations liées aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries et d'insolvabilité sont restées à un niveau significatif, confirmant le rôle stabilisateur de l'assurance-chômage pour les entreprises et les travailleurs du canton.

L'année 2025 a été marquée par une charge administrative élevée, avec un nombre important de décisions rendues et un volume de dossiers traité en augmentation. Cette évolution s'explique à la fois par la hausse du nombre de situations individuelles à examiner et par la complexité croissante de certains cas, nécessitant un suivi attentif et rigoureux afin de garantir l'application correcte du droit fédéral et la sécurité juridique des décisions.

Sur le plan organisationnel, une part importante des ressources a été consacrée à la poursuite de la modernisation de l'assurance-chômage avec le développement du nouveau système de gestion des prestations chômages (SIPAC 2.0), développé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Après l'entrée en vigueur du système pour les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries et d'insolvabilité, l'année 2025 a été principalement dédiée à la préparation de son introduction pour les indemnités de chômage (IC). Cette phase a impliqué des efforts soutenus en matière de formation des collaborateurs et collaboratrices, d'adaptation des processus internes, de tests et de préparation à la migration des données. Ces travaux ont été menés parallèlement à l'activité opérationnelle courante, ce qui a exigé un engagement important des équipes tout en assurant la continuité et la qualité du service.

Enfin, la CPCh a poursuivi le renforcement de sa mission de proximité avec l'ouverture, d'une nouvelle antenne au centre-ville de Fribourg. Cette nouvelle implantation, un an après l'inauguration du siège principal à Givisiez, améliore l'accessibilité des prestations grâce à une localisation centrale. Elle complète le dispositif existant avec les sites de Bulle et de Guin, consolidant ainsi la présence de la CPCh sur l'ensemble du canton.

5.4.1.6 Service du registre du commerce (ci-après : SRC)

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le SRC a terminé son projet de digitalisation, soit l'inscription, le transfert de siège, la modification et la radiation d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ci-après : ORC). Disponibles depuis juillet 2025 sur le guichet virtuel, ces nouvelles prestations en ligne ont amélioré de manière significative l'efficacité du SRC grâce à l'automatisation de la saisie des données et ont rencontré un succès immédiat auprès des utilisateurs.

Le SRC continue d'appliquer l'obligation légale fixée à l'art. 157 ORC, soit de prendre contact avec toute entité juridique n'ayant subi de modification de leur extrait depuis 10 ans afin de vérifier l'exactitude de leurs données. Ceci permet d'identifier des carences sur certaines sociétés inscrites dans le canton de Fribourg et ainsi initier au besoin une procédure de sommation à leur encontre et obtenir in fine leur dissolution conformément à l'article 731b CO. Chaque année, un nombre important d'inscriptions sont effectuées en lien avec cette nouvelle obligation légale.

Par ailleurs, le Service a collaboré avec d'autres offices cantonaux du registre du commerce en participant aux séances de travail afin d'harmoniser les pratiques et d'échanger sur les meilleures approches en matière d'inscriptions au registre du commerce.

5.4.1.7 Service de l'énergie (ci-après : SdE)

Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles subventions complètent le Programme Bâtiments cantonal en vigueur.

- > Des mesures découlant de la loi fédérale sur le climat et l'innovation adoptée en 2023 sont allouées sous l'intitulé « **Programme d'impulsion** ». Elles visent le remplacement des chauffages électriques ou fossiles par des solutions renouvelables (installations >70 kW_{th}). L'isolation des bâtiments est également encouragée dans le cadre de rénovations globales. Financées par la Confédération, leur mise en œuvre est faite par les cantons.
- > Le programme « **OPTIMO** » offre des subventions pour des mesures d'optimisation du chauffage, de la ventilation ou de l'installation sanitaire qui entraînent une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de cinq logements et plus. Ce programme, réalisé en partenariat avec l'association Suissetec Fribourg, est limité au 31 décembre 2026, ou à épuisement du montant à disposition de 250 000 francs.

-
- > En réponse à une motion du Grand Conseil relative à la promotion du photovoltaïque, une aide financière forfaitaire est possible pour tout **nouveau regroupement de consommation propre (RCP)** qui répond aux exigences. Elle est limitée au 31 décembre 2026 ou épuisement du montant à disposition de 100 000 francs.

Plusieurs **mâts de mesure des vents** ont été installés dans le canton, sur mandat du Grand Conseil. Les données récoltées par les appareils de mesures sont mises à jour quotidiennement et accessibles sur la page www.fribourg-vents.ch. Un espace didactique attend également les visiteurs sur le site de Billens-Hennens.

Les **Journées fribourgeoises du photovoltaïque** ont eu lieu le 20 octobre 2025, sur le thème du solaire installé sur le bâti, ses opportunités et ses défis, notamment dans les bâtiments historiques.

Le SdE a publié une **notice sur l'éclairage public** afin de guider les communes dans l'application des lois et leur donner des recommandations.

Sous l'angle de la **formation**, le portail « Agenda énergie », créé à l'origine dans le canton, recense l'ensemble des offres de formation dans ce domaine en Suisse (www.agenda-energie.ch). Des animations sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie sont proposées aux écoles.

Le SdE participe à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie.

5.4.1.8 Service de la statistique et de la donnée (ci-après : SSD)

L'année 2025 a constitué une étape structurante pour le SSD avec sa reconnaissance comme Service central, son changement de dénomination et l'élargissement formel de ses compétences en matière de gouvernance et de gestion des données. En vue de la transmission du mandat du Référentiel cantonal de la Chancellerie au SSD en 2026, le Service a repris le leadership métier dans l'organisation permanente. Il a été fortement impliqué dans les travaux de révision de l'ordonnance en lien avec les modifications de la loi sur la cyberadministration adoptée par le Grand Conseil en 2025. Le SSD poursuit ses propres travaux internes sur la gestion de ses données, leur accès et la sécurité de l'information. Il a conduit un projet pilote d'IA générative pour le Secrétariat général de la DEEF dans le traitement des consultations législatives, en collaboration avec la HEIA (institut iCoSys), et a réalisé une enquête cantonale sur l'état de situation et les besoins des unités administratives en matière d'IA.

Les publications, tels que les actualités ou la Conjoncture fribourgeoise, ont bénéficié d'une bonne reprise dans les médias, confirmant l'intérêt pour les données régionales. Les 55 pages thématiques bilingues ont été entièrement mises à jour et un nouveau support de diffusion (flyer) a été développé afin de renforcer la visibilité des productions du service. Le domaine de l'Open Government Data a connu un développement important, avec la conception de nouveaux tableaux et de plusieurs dashboards en vue d'une mise en production en 2026, notamment un tableau de bord sur les communes réalisé en partenariat avec le Service des communes. Ces outils améliorent l'accessibilité et l'exploitation des données.

En matière de formation, des ateliers ont été dispensés notamment à destination des communes (RegBL – FriAC) et de l'Association des cadres supérieurs et des magistrats, magistrates de l'Etat de Fribourg (ACSM). La SSD a élaboré la formation « Maîtriser les données pour enrichir son travail » à destination du personnel de l'Etat.

Le SSD a maintenu une présence active aux niveaux intercantonal et fédéral ainsi qu'une forte visibilité scientifique et institutionnelle, avec deux contributions aux Journées suisses de la statistique JSS 2025 et le soutien à l'organisation du Swiss Community Day on Data 2025 à Fribourg.

5.4.1.9 Service du logement (ci-après : SLog)

En collaboration avec l'Office fédéral du logement et les régies immobilières concernées, le SLog poursuit jusqu'à la fin 2027 la gestion des logements subventionnés au sens de la Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la Loi encourageant la construction de logements à caractère social. Il continue de soutenir financièrement le Groupement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique du canton de Fribourg (FRIMOUP).

En 2025, il a piloté la procédure législative en vue de la pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier. A cet égard, une révision partielle de la loi sur la statistique cantonale (LStat) a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Il continue en outre sa mission d'information et de renseignement sur les aides au logement, l'aliénation d'immeubles et le droit du bail.

En collaboration avec le Service des communes, le Service de l'action sociale et le Service de la prévoyance sociale, le SLog a organisé le 26 septembre 2025 la 6^e édition du Forum fribourgeois du logement. Réunissant environ 140 représentants et représentantes des milieux immobiliers, du canton et des communes, cette édition a porté sur le thème de « L'action communale en matière de logement ». Il a permis de mettre en lumière les leviers d'action à disposition des communes, ainsi que des exemples concrets de projets locaux en faveur d'un logement abordable et adapté aux besoins de la population.

5.4.1.10 Service de la formation professionnelle (ci-après : SFP)

Le SFP a assuré le suivi et la gestion de 9536 personnes en formation. En cas de difficulté, il offre ses services de médiation aux entreprises formatrices, aux apprenti-e-s et aux écoles. Le SFP organise plusieurs cours pour les formateurs en entreprise afin de leur transmettre les outils nécessaires pour la formation des apprenti-e-s. Le Service gère, en outre, les commissions d'apprentissage et les autorisations de former des entreprises. Le SFP surveille l'enseignement professionnel, dispensé dans les centres de formation suivants : Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Ecole professionnelle commerciale (EPC), Ecole des métiers Fribourg (EMF), Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Ecole professionnelle santé-social (ESSG), Ecole professionnelle en arts appliqués (eikon) et pour les professions de Grangeneuve, à l'exception de ses métiers légaux.

Le 11 juillet 2025, le SFP a organisé, à Forum Fribourg, la remise des certificats fédéraux.

En outre, le Forum des métiers START ! s'est tenu du 18 au 23 février 2025. Près de 27 000 visiteurs se sont déplacés durant les 6 jours d'exposition. Lors des SwissSkills 2025, qui ont eu lieu du 17 au 21 septembre 2025 à Berne, 12 fribourgeois sont ressortis médaillés.

Grâce au programme #FriReadyGo, géré par le SFP et co-financé par Movetia, 17 jeunes diplômés (CFC/AFP/MP) ont effectué un stage en Europe. Du côté national, et aussi co-financé par Movetia, le programme Swiss Mobility a permis à deux employés de commerce fribourgeois de réaliser un stage professionnel dans le canton de Lucerne. Une polymécanicienne tessinoise a été accueillie dans une entreprise fribourgeoise. A l'occasion de la Semaine nationale de la formation professionnelle, du 5 au 9 mai 2025, le SFP a coordonné plusieurs interviews sur RadioFR avec des acteurs de la formation professionnelle, ainsi que diverses promotions sur les réseaux sociaux.

5.4.1.11 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (ci-après : HES-SO//Fribourg)

L'année 2025 confirme la dynamique engagée par la HES-SO//Fribourg, avec des projets et des initiatives qui renforcent sa position en tant qu'institution de référence dans l'enseignement supérieur et la recherche appliquée.

Gouvernance. En 2025, la HES-SO//Fribourg a entamé la mise en œuvre du nouveau mandat de prestations 2025-2028, ratifié par la HES-SO et la HES-SO//Fribourg le 26 mars 2025. Ce mandat fixe des objectifs ambitieux en matière de qualité de l'enseignement, d'innovation et de rayonnement régional. Le Comité de direction de la HES-SO//Fribourg assure un suivi régulier pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions engagées de ce mandat de prestations.

Ressources humaines. La formation continue des cadres est restée une priorité, avec une mise à jour du programme Leadership@HES-SO-FR et l'organisation d'un afterwork annuel favorisant les échanges et le partage d'expériences. Le dialogue social s'est poursuivi à travers des rencontres régulières entre la direction générale et le Conseil représentatif, les représentants du personnel, renforçant la collaboration et la confiance au sein de l'institution.

Infrastructures. L'année 2025 a marqué la poursuite de plusieurs projets majeurs : le projet de rénovation du bâtiment de la HEG et la transformation de la Halle Grise pour la filière architecture, projets qui doivent trouver leur dénouement au niveau politique. La consolidation de l'extension de la filière ostéopathie sur le site de St-Justin a été finalisée. Parallèlement, des investissements importants ont été réalisés pour renforcer la sécurité et la performance des systèmes d'information.

Finances. La clôture des comptes 2025 s’est inscrite dans le respect des objectifs budgétaires avec une amélioration. Le plan financier 2025-2028 de la HES-SO//Fribourg a été validé par les autorités cantonales et le plan financier 2025-2028 de la HES-SO, assure une stabilité des ressources et une capacité d’investissement dans les projets stratégiques au niveau HES-SO.

Mission Enseignement. En 2025, la HES-SO//Fribourg a poursuivi l’adaptation de son offre de formation aux besoins du marché du travail, avec le lancement de nouveaux programmes. Les actions de promotion et les journées portes ouvertes ont contribué à renforcer l’attractivité des filières et à soutenir la croissance des effectifs.

Plus de 1100 étudiant-e-s ont effectué leur rentrée en première année au sein des quatre hautes écoles, marquant une progression de +6 % par rapport à la rentrée 2024-2025. Chaque institution enregistre une hausse de ses effectifs. Cette progression s’accompagne de nouveautés :

- > renforcement du bilinguisme ;
- > ouverture d’une cohorte francophone pour la filière d’ostéopathie en santé ;
- > élargissement du dispositif AlterEgauZ en travail social pour les personnes réfugiées ;
- > introduction du bachelor intégrant la pratique (PiBS) en ingénierie ;
- > réouverture de la cohorte germanophone en emploi à la Haute école de gestion ;
- > mise en service de nouvelles infrastructures.

Mission Recherche et Innovation. En 2025, plusieurs projets d’envergure ont été initiés ou consolidés, notamment dans les quatre domaines des 4 hautes écoles, notamment sur les thématiques de la durabilité, des besoins sociétaux, de la transition énergétique et de la numérisation. Des partenariats académiques et industriels ont permis de développer des solutions innovantes, tandis que les fonds de recherche internes ou externes ont soutenu des initiatives favorisant le bilinguisme et l’ouverture internationale.

5.4.1.12 Union fribourgeoise du Tourisme (ci-après : UFT)

L’année 2025 a été marquée par le 100^e anniversaire de l’institution, fêté à Gruyères avec 500 prestataires, acteurs et actrices du tourisme national et fribourgeois. Lors de ce jubilé, l’UFT a lancé une campagne unique sous le slogan « 3 femmes – 3 sports – 3 destins », mettant à l’honneur trois jeunes athlètes talentueuses incarnant l’esprit et le dynamisme de la région : Mathilde Gremaud (ski freestyle), Audrey Werro (athlétisme) et Alanis Siffert (triathlon). Pour la première fois dans l’histoire du tourisme fribourgeois, la barre des 500 000 nuitées hôtelières a été franchie. Des campagnes adaptées, un taux d’occupation et une durée de séjour en hausse, ainsi que des ouvertures de nouveaux hôtels tel l’Hôtel des Innovations à Marly, permettent d’enregistrer ce record.

Sur le marché suisse, la stratégie menée par l’UFT vise à valoriser les expériences authentiques, accessibles toute l’année et ancrées dans les savoir-faire locaux. Pour la deuxième année, les actions « Saison de la Bénichon » et « Berceau de la fondue », réalisées en collaboration avec les faïtières et associations, poursuivent leurs objectifs d’augmenter la durée de séjour des hôtes et de valoriser le patrimoine culinaire fribourgeois. Les marchés internationaux sont abordés avec l’ambition de renforcer l’attractivité de la destination tout en générant une valeur durable pour le territoire. Le développement des plateformes digitales se poursuit avec une amélioration de la présentation des points d’intérêt sur le site fribourg.ch. De nouveaux formats sont testés sur les réseaux sociaux pour répondre à l’évolution des besoins de la clientèle. L’association Fribourgissima, lors de son assemblée générale, confie son secrétariat à l’UFT. Le mandat de communication avec Terroir Fribourg, existant depuis 2023, se poursuit grâce aux bons résultats.

La poursuite des projets stratégiques et le développement des centres de services sont au cœur du déploiement du tourisme fribourgeois. Parmi ceux-ci, une étude d’impact économique, menée en collaboration avec la HEG Fribourg, vise à renouveler celle réalisée en 2017. La mesure inscrite dans le Plan Climat cantonal sur l’amélioration des interfaces de mobilité a sélectionné trois communes pilotes. Le projet « Impulsion pour un tourisme durable », soutenu par la Nouvelle Politique Régionale (NPR), a défini 6 enjeux durables majeurs pour le tourisme fribourgeois. Un nouveau train aux couleurs de la fondue moitié-moitié circule sur la ligne directe Berne – Broc-Chocolaterie. L’inauguration de la gare routière de Bulle confirme le développement d’une mobilité multimodale. L’entrepôt de données présente désormais un tableau de bord avec les nuitées hôtelières sur le site institutionnel de l’UFT et d’autres sources de données seront alimentées par cet outil novateur. Devenus obsolètes, les panneaux d’accueil touristiques présents

sur les autoroutes A1 et A12 sont renouvelés. Concernant les itinéraires de loisirs, la collaboration avec 40 baliseurs, baliseuses et les communes permet de préserver un réseau de qualité. Le plan cantonal VTT et la mise à l'enquête des itinéraires sur l'ensemble du canton doivent se concrétiser en 2026.

Les perspectives 2026 sont réjouissantes, malgré une situation économique incertaine. Face au succès rencontré avec la plateforme en ligne EasyCheckIn et ses 12 destinations en Suisse romande, le projet CheckIn & Go bénéficiera d'un soutien de 500 000 francs d'Innotour. Ses objectifs consistent à intégrer de nouveaux modules innovants et à poursuivre l'extension du système. Enfin, le hockey fera rayonner Fribourg à l'international durant le Championnat du Monde de Hockey sur Glace de l'IIHF en mai 2026, avec une augmentation attendue du nombre de nuitées.

[Toutes les actualités de la DEEF](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants et des entités de la DEEF](#)

5.4.2 Chiffres clés

5.4.2.1 Direction et Secrétariat général

Recours auprès de la DEEF contre des décisions de ses services	2025	2024	Ecart
Recours déposés	31	33	2
Recours traités	22	33	11
<i>Dont :</i>			
Admis	1	4	3
Partiellement admis	0	5	5
Rejetés	12	19	7
Recours sans objet ou retrait du recours	7	3	4
Irrecevables	2	2	0
Encore pendants à la DEEF au 1 ^{er} janvier de l'année suivante	24	14	10

5.4.2.2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Nombre	2025	2024	Ecart
Projets d'extension ou d'implantation d'entreprises	36	32	+4
<i>Dont :</i>			
Extensions d'entreprises existantes	23	16	+7
Implantations de nouvelles entreprises	13	16	-3
Nouvelles places de travail prévues	412	527	-115
Investissements prévus en millions de francs	160	116	+44
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un soutien financier	21	18	+3
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal	0	2	-2
Montant maximal des soutiens financiers en millions de francs	2,4	5,1	-2,7
Projets NPR	23	19	+4
Consultations	132	137	-5

5.4.2.3 Service public de l'emploi (SPE)

	2025	2024	Ecart
Taux de chômage moyen dans le canton de Fribourg	2,6%	2,4 %	0,2 pt
Chômeurs et chômeuses inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	4684	4120	564
Demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	9196	8209	987
Mesures du marché du travail octroyées	13 526	12 504	1022
Montant en francs consacré aux mesures du marché du travail	22 850 000	20 980 000	1 870 000
Comportements fautifs selon la loi sur l'assurance-chômage (LACI) traités	9304	7730	1574
Demandes traitées concernant l'indemnité RHT	204	159	45

	2025	2024	Ecart
Demandes traitées concernant l'indemnité en cas d'intempéries	41	90	-49
Inspections dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	858	647	211
Inspections dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement Accord sur la libre circulation des personnes ALCP (FlaM)	376	197	179
Visites Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail (MSST) portant sur la sécurité et la protection de la santé au travail	126	110	16
Dossiers loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE) Traités	28	47	-19
Préavis délivrés par l'inspection du travail	1923	1713	210
Octrois de permis de travail (travail du dimanche, de nuit, en équipes, en continu)	282	259	23
Dénonciations concernant la loi sur les travailleurs détachés	126	129	-3
Ordonnances pénales délivrées par le SPE et le Ministère public dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	51+70=121	66+64=130	-9

5.4.2.4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Demandes d'indemnités

Nombre	2025	2024	Ecart
Assurance chômage			
Nombre d'assurés	8 235	7 889	4,39 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	9 054	8 186	10,60 %
Nombre d'indemnités journalières versées	724 079	632 342	14,51 %
Intempérie			
Nombre d'entreprises	9	49	-81,63 %
Réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises	26	22	18,18 %
Insolvabilité			
Nombre d'entreprises	46	49	-6,12 %

Indemnités versées

CHF	2025	2024	Ecart
Total	171 952 822	149 120 746	15,31 %
Chômage complet	135 451 419	116 003 477	16,76 %
Allocations familiales	1 927 995	1 910 690	0,91 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	3 802 369	3 598 491	5,67 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	22 999 257	21 120 566	8,90 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	6 298 884	3 081 003	104,44 %
Insolvabilité	1 472 898	3 406 519	-56,76 %

5.4.2.5 Service du registre du commerce (SRC)

Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce (état au 31 décembre)	2025	2024	Ecart
Entreprises individuelles (EI)	6232	6210	+22
Sociétés en nom collectif (SNC)	449	446	+3
Sociétés en commandite (SC)	18	18	0
Sociétés anonymes (SA)	7881	7898	-17
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	9472	8951	+521
Etablissements de droit public (EDP)	30	28	+2
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	2	2	0

Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce (état au 31 décembre)	2025	2024	Ecart
Sociétés coopératives (COOP)	427	436	-9
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	74	68	+6
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	578	561	+17
Associations (ASS)	355	347	+8
Fondations (FOND)	492	493	-1
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	13	13	0
Indivisions (IND)	1	1	0
Total	26 024	25 472	+552

5.4.2.6 Service de l'énergie (SdE)

	2025	2024	Ecart
Elèves des classes primaires ayant bénéficié de l'animation énergie (année scolaire 2024-2025)	2574	1240	+1334
Demandes de permis de construire contrôlées et préavisées	3490	3671	-181
Dossiers PAL/PAD préavisés	34	46	-12
Autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification et dérogations diverses accordées	111	80	+31
Autorisations de déplacement, construction et/ou exploitation de réseaux de gaz naturel délivrées	24	6	+18
Promesses de subventions pour l'isolation thermique (avec mesure du Programme d'impulsion en vigueur dès 2025)	394	334	+60
Promesses de subventions pour les installations de production de chaleur à énergie renouvelable, avec mesures du Programme d'impulsion en vigueur dès 2025 (bois, pompes à chaleur, raccordement CAD)	667	786	-119
Promesses de subventions pour les capteurs solaires thermiques	9	11	-2
Promesses de subventions pour l'amélioration de la classe CECB (avec mesure du Programme d'impulsion en vigueur dès 2025)	148	95	+53
Promesses de subventions pour la rénovation complète avec certificat Minergie	4	2	+2
Promesses pour l'établissement de CECB Plus	302	390	-88
Promesses de subventions pour les suppressions de chauffages décentralisés (électriques ou fossiles) (Programme d'impulsion en vigueur dès 2025)	67	0	+67
Promesses de subventions pour les regroupements de consommation propre (en vigueur dès 2025)	15	0	+15
Promesses de subventions pour le programme OPTIMO (en vigueur dès 2025)	6	0	+6
Montant total promis, tous programmes confondus (CHF)	16 820 423	15 138 596	+1 681 827

5.4.2.7 Service de la statistique et de la donnée (SSD)

	2025	2024	Ecart
Actualités publiées	13	13	0
Pages Internet thématiques	55	55	0
Memento statistique : tirage	1900	1900	0
Plateforme OGD : tableaux publiés	100	76	24
Demandes de renseignements sur les données, les résultats ou les registres	~ 300	~ 350	~ -50
Registres-clefs où le SSD est actif	3	3	0
Registres-métiers en prétraitement qualité pour accostage au Référentiel cantonal	12	12	0

5.4.2.8 Service du logement (SLog)

	2025	2024	Ecart
Logements vacants dans le canton (source : OFS, état au 1 ^{er} juin)	1875	1925	-50
Taux de logements vacants	1,11 %	1,16 %	-0,05 %
Nombre de logements subventionnés (cantonaux) (état au 31 décembre)	2	2	0
Montant versé au titre de l'abaissement de loyer (contributions cantonales)	19 730	19 730	0
Contrôle des subventions	66	17	49
Révision de situation sur demande des occupants de logements subventionnés	2	0	2
Promesse de subvention	6	8	-2
Demande de radiation de prêts de la Confédération, inscrites au Registre foncier	1	3	-2

5.4.2.9 Service de la formation professionnelle (SFP)

	2025	2024	Ecart
Nombre de professions enseignées	197	187	+5,3 %
Nombre d'entreprises formatrices	2308	2305	+0,1 %
Nombre total de personnes en formation inscrites au SFP	9536	9678	-1,5 %
Taux de réussite apprentissages et maturités professionnelles	89,3 %	88,8 %	+0,5 %
Lauréats CFC et AFP	2006	1973	+1,7 %
Lauréats maturité professionnelle	581	507	+14,6 %

5.4.2.10 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

Composé de onze membres, le Conseil HES-SO//Fribourg s'est réuni à deux reprises. Ces séances ont permis d'informer les membres du Conseil sur les orientations stratégiques liées au mandat de prestations 2025-2028 et de présenter les comptes 2024 et le budget 2026 et aux éléments saillants mentionnés ci-avant.

Organe exécutif de la HES-SO//Fribourg, le Comité de direction de la HES-SO//Fribourg s'est réuni 11 fois en 2025. En outre, en mars 2025, un séminaire d'un jour et demi a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire traitait deux thèmes principaux : « Mise en œuvre du Plan d'Intention Cantonal et Mandat de Prestations 2025-2028 » et « Contraction de nos ressources 2025-2028 : comment faire plus avec moins / chances à saisir ? ».

A ce jour la HES-SO//FR compte 2301 étudiant-e-s réparti-e-s sur ses quatre Hautes écoles selon le tableau ci-dessous (chiffres correspondant à l'année académique 2025/2026, valeurs au 05.01.2026), dont 33 étudiant-e-s inscrit-e-s en Master en Business Administration, 31 en EMBA et 59 en Master d'ostéopathie.

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Master	Total
Total HEIA-FR	338	248	230	-	-	-	816
Total HEG-FR	164	89	103	62	-	*33+31	482
Total HEdS-FR	187	132	145	33	2	59	558
Total HETS-FR	157	132	132	24	-	-	445
Total HES-SO//Fribourg	846	601	610	119	2	123	2301

5.4.2.11 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

	2025	2024	Ecart
Bilan global des nuitées commerciales du canton de Fribourg (selon l'OFS)	1 703 192	1 677 296	+1,5 %
Nuitées de l'hôtellerie	513 795	484 516	+5,7 %
Nuitées de la parahôtellerie commerciale dont celles de la plateforme Airbnb	376 128	357 516	+5,2 %
Part de marché de la clientèle suisse	71,1	69,48	+2,3 %
Nuitées des marchés de proximité, à l'image de la France	45 120	44 229	+2 %
Fréquentation du top 10 des attractions touristiques	1 650 739	1 643 828	+0,42 %

	2025	2024	Ecart
Articles de médias touristiques influencés par l'UFT	220	330	-33 %
Nombre de sessions du site web unifié de l'UFT et des 7 Organisations touristiques régionales	4 010 370	3 994 924	+0,39 %
Abonnés au compte Facebook représentant la plus grande communauté du canton	211 571	194 108	+9 %
Nombre de vidéos de promotion réalisées à l'interne en collaboration notamment avec Terroir Fribourg et les Organisations touristiques régionales	65	50	+30 %
Baliseurs et baliseuses en charge du contrôle de la qualité du réseau pédestre	40	40	0
Produit de la taxe cantonale de séjour (en francs)	2 546 835	2 510 691	+1,4 %
Aides attribuées par le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (en francs)	1 050 000	1 120 000	-6,25 %

5.4.2.12 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	990,40	987,58	2,82
Administration centrale	88,74	86,06	2,68
3500/ETES Secrétariat général	10,27	9,23	1,04
3505/PECO Promotion économique du canton de Fribourg	11,50	11,55	-0,05
3510/OPEM Service public de l'emploi	16,87	16,07	0,80
3525/RCOM Service du registre du commerce	7,44	7,02	0,42
3535/LOGE Service du logement			
3542.1/SFPR Service de la formation professionnelle	24,54	24,97	-0,43
3560/STAT Service de la statistique et de la donnée	11,62	10,61	1,01
3565/ENER Service de l'énergie	6,50	6,61	-0,11
Secteur de l'enseignement	901,66	901,52	0,14
3542.2/EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	193,13	191,69	1,44
3542.3/EPCO Ecole professionnelle commerciale	76,13	76,86	-0,73
3542.4/EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	52,65	51,27	1,38
3542.5/EPSS Ecole professionnelle santé-social	37,02	37,53	-0,51
3542.6/EMEF Ecole des métiers Fribourg	82,95	83,00	-0,05
3542.7/EPAA Ecole professionnelle en arts appliqués	25,92	25,47	0,45
3557/ETEC Ecoles techniques	5,00	6,66	-1,66
3559.1/HEDG Direction générale HES-SO//FR	9,02	9,19	-0,17
3559.2/HEIA Haute école d'ingénierie et d'architecture	211,59	212,13	-0,54
3559.3/HEGE Haute école de gestion	57,41	59,45	-2,04
3559.4/HEDS Haute école de santé	92,87	92,03	0,84
3559.5/HEDT Haute école de travail social	57,97	56,24	1,73

5.4.2.13 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	3,24	3,31
3500/ETES Secrétariat général	9,60	5,54

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
3505/PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	0	7,06
3510/OPEM	Service public de l'emploi	12,13	12,50
3525/RCOM	Service du registre du commerce	27,69	16,34
3535/LOGE	Service du logement	0	0
3542.1/SFPR	Service de la formation professionnelle	9,31	0
3560/STAT	Service de la statistique	6,15	0
3565/ENER	Service de l'énergie	0	0
Secteur de l'enseignement			
3542.2/EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	0,43	1,98
3542.3/EPCO	Ecole professionnelle commerciale	2,43	4,27
3542.4/EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	2,77	0,59
3542.5/EPSS	Ecole professionnelle santé-social	0,39	5,40
3542.6/EMEF	Ecole des métiers Fribourg	1,23	1,22
3542.7/EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	2,10	5,62
3557/ETEC	Ecole techniques	4,09	7,85
3559.1/HEDG	Direction générale HES-SO//FR	0	0
3559.2/HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	4,86	4,09
3559.3/HEGE	Haute école de gestion	7,05	5,63
3559.4/HEDS	Haute école de santé	4,17	3,65
3559.5/HEDT	Haute école de travail social	0,29	1,20

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.5 Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

5.5.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

[Toutes les actualités de la DSAS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSAS](#)

La DSAS a préparé l'entrée en vigueur pour 2026 de la loi sur les prestations complémentaires pour familles (LPCfam), la loi sur l'aide sociale (LASoc) et la loi sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins (LEFS).

Le suivi de la situation financière de l'hôpital fribourgeois, la planification hospitalière, la lutte contre la violence domestique, la planification des soins de longue durée, l'analyse de l'initiative cantonale « Pour des primes abordables », la concrétisation de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts » ou encore la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » font partie des dossiers importants traités en 2025. La DSAS a également répondu à de nombreuses interventions parlementaires.

Reconnaissant l'importance des soins infirmiers pour l'avenir de la prise en charge sanitaire du canton, la DSAS a procédé à une réorganisation interne et mis au concours à la fin de l'année le poste stratégique d'infirmier-ère cantonal-e, lié au Secrétariat général.

Le Secrétariat général et les Services de la santé publique, de l'action sociale et l'HFR ont été impliqués dans la coordination avec les autorités fédérales et la concrétisation de l'accueil d'un enfant blessé de la bande de Gaza et de ses proches.

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) a continué les travaux sur l'avant-projet de loi sur son organisation, qui remanie fondamentalement l'actuelle loi pour répondre aux exigences fédérales. Il a également été fortement sollicité pour préparer la mise en œuvre de la LPCfam et analyser les effets de l'initiative cantonale « Pour des primes abordables ».

Les travaux sur les mesures du PAFE et, par la suite, sur les aspects budgétaires 2026 à la suite du dépôt du référendum ont sollicité particulièrement le Secrétariat général et les services. Certains dossiers ont dû être mis en attente pour des raisons de clarification des financements.

5.5.1.1 Séances intercantionales

Le conseiller d'Etat directeur préside depuis le mois de mars 2024 l'Association [CARA](#). Celle-ci a mutualisé ses ressources avec les associations emedo et eSANITA et propose le dossier électronique du patient (DEP) dans toute la Suisse. Elle prépare la transition vers l'Espace suisse des données de santé et vers le futur dossier électronique de santé, annoncé par la Confédération en 2025.

A partir du mois de juin, le conseiller d'Etat directeur a repris la présidence de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), pour une période de deux ans. Parmi les préoccupations des cantons latins figurent notamment l'introduction du dossier électronique du patient (DEP), la maîtrise des coûts de la santé, l'introduction d'EFAS (financement uniforme des soins) et de TARDOC, la lutte contre la pénurie de personnel soignant et les effets du vieillissement de la population ou encore la politique de l'asile.

Le Conseiller d'Etat directeur a participé à 5 séances de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Il a pris part à deux séances de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Dans ce cadre, la DSAS, avec le Service de l'action sociale, a organisé l'accueil, du 15 au 16 mai, d'une séance plénière à Charmey. Le canton y a notamment présenté l'introduction des PC familles.

Le Conseiller d'Etat directeur a encore participé à une séance de la Conférence latine des Chefs de Départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM).

5.5.1.2 Urgences sanitaires

Dans le cadre du [contre-projet](#) à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité », plusieurs travaux d'analyse ont été menés pour concrétiser les sept mesures. Ils s'appuient sur des groupes de travail constitués notamment des partenaires du terrain. Ainsi, l'année 2025 a été consacrée à la réalisation de différentes études et concepts nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des mesures. Un groupe de travail stratégique composé de partenaires du terrain a suivi les travaux. L'évolution du dossier a été présentée à un groupe de député-e-s du Grand Conseil et en conférence de presse.

5.5.1.3 Vieillesse de la population

Le *Rapport de planification sur les soins de longue durée* a été mis en consultation. Il détaille des besoins importants liés au vieillissement de la population d'ici à 2030 et démontre la nécessité d'un changement de paradigme.

5.5.1.4 Lutte contre la violence domestique

Le concept de lutte contre la violence au sein du couple a été actualisé et prévoit une loi spécifique. Avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), différents services de la DSAS ont pris part à un groupe de travail mené par le procureur général à la suite du féminicide d'Epagny. Des moyens supplémentaires ont été octroyés hors budget en raison de l'évolution du nombre de personnes prises en charge notamment par Solidarité femmes et des solutions ont été trouvées pour concrétiser certaines mesures prioritaires, notamment l'Unité de médecine des violences.

5.5.1.5 Prestations complémentaires pour familles

21 guichets famille ont été mis sur pied par les communes et une campagne d'information a été lancée pour inciter les familles concernées à s'annoncer en vue de l'entrée en vigueur 2026 de la loi.

5.5.1.6 Concrétisation de l'initiative sur des soins infirmiers forts

Dans le cadre de la première étape de mise en œuvre, la loi sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins (LEFS) a été soumise au Grand Conseil et son ordonnance d'application finalisée pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026. Elle prévoit de promouvoir la formation pratique dans les établissements de soins et d'augmenter le nombre de places de formation, pour un coût sur cinq ans estimé pour l'Etat à 16.2 millions de francs.

Sous l'impulsion de la DSAS, le « Projet Intégration et soins » destiné aux personnes issues de la migration a été développé avec de multiples partenaires, alliant intégration professionnelle et formation dans le domaine des soins. Il a commencé en été 2025.

Pour la deuxième étape de concrétisation de l'initiative concernant l'amélioration des conditions de travail, un groupe de travail réunissant les partenaires du terrain a siégé deux fois. Des travaux sont en cours concernant l'introduction formelle de la fonction d'infirmier-ère de pratique avancée (IPA) et des mesures d'amélioration des conditions de travail à l'HFR et au RFSM. La DSAS soutient également un projet visant à faciliter l'entrée dans le monde professionnel qui s'étendra aux infirmiers-ères et aux assistant-e-s en soins et santé communautaire œuvrant dans toutes les institutions de santé du canton.

5.5.1.7 Service de la santé publique SSP

Afin de regrouper les soins de longue durée dans un même service, le dossier des soins et de l'aide à domicile a été transféré du Service de la santé publique (SSP) au Service de la prévoyance sociale (SPS) à partir de mars 2025.

D'importants travaux nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des sept mesures visant à garantir des urgences publiques vitales et non vitales accessibles et proches de la population (contre-projet à l'initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité) ont été réalisés.

Afin d'améliorer la couverture des besoins de la population fribourgeoise en médecin de premiers recours, le SSP a accompagné les travaux relatifs à la mise en place du cursus fribourgeois de médecine de famille.

5.5.1.7.1 Hôpitaux

L'HFR et le RFSM ont choisi CISTEC pour moderniser leur système d'information clinique.

Hôpital fribourgeois. Philipp Müller a commencé son activité en qualité de Directeur général de l'HFR en mars 2025. Le Secrétariat général et le SSP continuent de suivre intensément les aspects liés aux finances de l'HFR, via notamment la Task Force instaurée en 2024. Concrétisant la Stratégie HFR, la réorganisation de l'HFR Riaz a permis de renforcer la Gériatrie aigüe, la Réadaptation gériatrique et la Réadaptation pulmonaire stationnaires. La médecine interne stationnaire a été regroupée à Tafers. Plusieurs offres y ont été développées en parallèle. Le projet de nouveau centre hospitalier de l'HFR (Zénith) a été doté d'une identité visuelle propre et un concours d'architecture a été lancé.

Chronologie HFR

Réseau fribourgeois de santé mentale. Sylvain Bertschy a commencé son activité en qualité de Directeur général du RFSM en août 2025. Le Dr Franco Masdea est nommé médecin Directeur du secteur psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Dans le cadre de sa vision stratégique 2023-2030, le Conseil d'administration du RFSM a continué les travaux de développement du site de Marsens à travers le lancement du mandat d'étude parallèle (MEP) du nouveau bâtiment dédié à la personne âgée. 2025 marquant le 150^e anniversaire de l'installation du RFSM sur le site de Marsens, divers événements ont été organisés en octobre dans le cadre du mois sur la santé mentale et se prolongeant en 2026. De nouvelles capsules vidéo ont été diffusées et des activités organisées dans le cadre de la semaine pour les proches-aidants. L'année 2025 a été marquée par une activité particulièrement intense, avec un taux d'occupation dépassant régulièrement les 100 % dans les deux sites hospitaliers.

Planification hospitalière. Le traitement des offres et la rédaction du rapport qui comprend la nouvelle liste hospitalière sont en voie de finalisation pour une mise en consultation début 2026.

Hospitalisations hors canton. Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2025 s'élève à 107 mios de francs (2024 : environ 99 mios de francs), ce qui correspond à 13 699 cas (2024 : 13 074 cas).

5.5.1.7.2 Promotion et prévention de la santé

Les différentes activités de prévention et promotion de la santé liées aux programmes cantonaux ont été poursuivies.

En 2025, un accent important a été mis sur la prévention des écrans en collaboration avec REPER, la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) et avec le soutien de la Stratégie de développement durable (mise en œuvre de DigiHarmo - plateforme d'information et de soutien pour les familles et les professionnel-le-s).

À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2024 de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab), le SSP a coordonné un groupe constitué par les représentant-e-s des institutions partenaire et services de l'Etat concernés afin de définir l'application cantonale de cette loi.

5.5.1.7.3 Santé numérique – Dossier électronique du patient DEP

Fin 2025, près de 4000 Fribourgeois-e-s avaient ouvert leur DEP via CARA.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SSP](#)

5.5.1.8 Service du médecin cantonal

5.5.1.8.1 Maladies transmissibles

En 2025, le SMC a reçu et traité 4772 déclarations de maladies transmissibles. Les **cas de légionellose**, une maladie bactérienne transmise par l'eau, restent élevés en Suisse comme dans le canton de Fribourg. En 2025, 23 cas ont été déclarés au niveau cantonal et 593 cas l'ont été au niveau national.

5.5.1.8.2 Addictions

[L'espace de consommation sécurisé ECS](#) compte 176 personnes inscrites. On dénombre 40 passages par jour et 682 actes de consommation en moyenne par mois.

5.5.1.8.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS a répondu à 4129 (2024 : 4117) appels téléphoniques. 463 (2024 : 493) consultations médicales et 1024 (2024 : 1066) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés. 1414 tests de dépistage d'infections sexuellement transmissibles ont été effectués (1780 en 2024).

16 (2024 : 27) groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) par une conseillère en santé sexuelle et 7 (2024 : 7) groupes de professionnel-le-s ou futur-e-s professionnel-le-s ont été sensibilisés à différentes thématiques en lien avec la santé sexuelle.

Par ailleurs, 128 situations (2024 : 133) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Certaines situations ont nécessité une intervention spécifique pour un groupe ou un ou plusieurs entretiens individuels. Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2821 (2024 : 3129) périodes de formation dans 948 classes de la scolarité obligatoire

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SMC](#)

5.5.1.9 Service dentaire scolaire SDS

Le Service récolte des données sur l'évolution de la carie auprès des enfants qu'il contrôle, en partenariat avec la médecin dentiste cantonale qui démontrent une action très positive de la prévention du Service auprès des enfants, que ce soit sous forme de contrôles dentaires réguliers ou de prophylaxie dans les classes de l'école obligatoire.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SDS](#)

5.5.1.10 Service de la prévoyance sociale SPS

À la suite du transfert des Soins à domicile du SSP vers le SPS, la section Soins de longue durée a été créée en 2025 en remplacement du secteur EMS.

5.5.1.10.1 Vieillessement de la population

Le *Rapport de planification des soins de longue durée 2026-2030*, avec projections jusqu'en 2050, a été rédigé et mis en consultation au début 2025. Il détaille des besoins importants liés au vieillissement de la population d'ici à 2030. Un changement de paradigme est ainsi nécessaire pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées dans un contexte de manque de places en EMS et de pénurie de personnel soignant.

Le SPS travaille sur la réponse au postulat 2023-GC-289 *Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population*. En complément au rapport de planification des soins de longue durée qui présente le besoin en prestations de soins et partiellement d'aide, un mandat externe a été donné. Le but est d'élaborer, sur la base de la littérature scientifique existante, un modèle d'impact présentant les influences et besoins dans l'objectif d'un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Par la suite, une étude ciblée quantitative et qualitative a été faite auprès des collectivités publiques (communes, associations de communes, canton) pour faire un état des lieux des prestations et offres déjà disponibles et du coût, respectivement des montants de subventionnement de celles-ci. Ces deux éléments ainsi que d'autres sources de données internes serviront de base à la réponse au postulat prévue en 2026.

5.5.1.10.2 Institutions subventionnées

Institutions spécialisées. En 2025, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap et les personnes souffrant d'addiction se sont montées à 128 795 523 francs (2024 : 125 522 133 francs), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques fribourgeoises, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 30 737 386 francs (2024 : 29 802 147 francs).

La situation des demandes de placements reste tendue. Le Conseil d'Etat a alloué des moyens importants pour créer des places, mais leur mise à disposition prend du temps et d'autres pistes ont été suivies. L'une d'elle a été, en 2025, la consolidation de PCE (Prise en Charge Externe) post placement intensive. Le but de cette prestation, définie par un groupe de travail réunissant des représentant-e-s d'INFRI, du SPS, du SEJ et des Justices de paix, est d'accélérer les sorties d'institution tout en améliorant les conditions pour les retours à domicile. Le SPS estime que la mise en place de cette prestation a permis de libérer 15 places résidentielles dans les institutions en 2025. Son coût est évidemment moindre que celui d'une institutionnalisation.

Le Rapport de planification de l'offre de prestations institutionnelles pour mineur-e-s et jeunes adultes placés par mesure de protection (2026-2030) a été rédigé et sera transmis au Conseil d'Etat début 2026, de même que le Rapport de planification 2026-2030 de l'offre de prestations institutionnelles pour personnes adultes en situation de handicap.

Etablissements médico-sociaux. En 2025, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics pour les EMS fribourgeois se sont élevés à 106 052 146 francs (2024 : 104 821 600), dont 2 123 453 francs pour les foyers de jour (2024 : 2 062 513 francs). À ce montant s'ajoute le versement du coût résiduel des soins et d'une subvention forfaitaire pour l'accompagnement pour les personnes se trouvant dans des lits EMS sis dans des hôpitaux (HFR, HIB et résidence palliative de l'HFR). Le montant versé pour ces personnes s'élève à 3 890 478 francs (2024 : 1 186 450 francs). Le montant versé au titre de coût résiduel des soins et de subventions à l'accompagnement pour des placements hors canton s'élève à 2 322 315 francs (2024 : 1 888 275 francs).

Maintien à domicile. Le maintien à domicile a continué de connaître un fort développement. En 2025, les dépenses nettes de l'Etat ont atteint 13.8 millions de francs (2024 : 13.3 millions de francs), dont environ 12.2 mio de francs pour les organisations de soins et d'aide à domicile mandatées (OSAD publiques) par les pouvoirs publics. Les prestataires privés (indépendants et OSAD privées intra et extra cantonales) ont coûté 3.6 millions de francs (CHF + 0.3 millions).

5.5.1.10.3 Office de liaison

En qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg, le SPS gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions hors canton. Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap ou souffrant d'addiction séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 16 085 584 francs (2024 : 14 026 884 francs). Ce montant concerne 261 personnes (2024 : 246). Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 7 845 409 francs (2024 : 6 681 506 francs) et correspond à 149 placements de 125 mineur-e-s et jeunes adultes (2024 : 121 placements de 100 personnes).

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SPS](#)

5.5.1.11 Service de l'action sociale SASoc

Le SASoc a poursuivi les travaux en vue de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale révisée (LASoc) au 1^{er} janvier 2026. En 2025, 7581 personnes ont bénéficié de l'aide sociale pour un montant total de 37 424 576 francs.

Il a également été fortement impliqué dans les travaux visant à intensifier la lutte contre la violence domestique, notamment la mise en œuvre d'un numéro téléphonique national pour l'aide aux victimes.

5.5.1.11.1 Politique de l'asile et intégration

A la fin de l'année 2025, le mandataire ORS encadrait 4863 personnes accueillies dans le cadre de l'asile (2024 : 4622 personnes), dont 2961 en provenance d'Ukraine (2024 : 2765 personnes). Parallèlement, le mandataire Caritas encadrait un total de 3849 personnes, dont 3263 avec un statut de réfugié-e (2024 : 3314 personnes encadrées, dont 3145 réfugié-e-s).

Sur l'année 2025, un total de 1063 personnes sont arrivées dans le canton (2024 : 1284 personnes) tous les statuts confondus. A la fin 2025, le canton comptait 8126 requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s (2024 : 7767 personnes). Concernant les arrivées au cours de l'année 2025, il est à noter que la migration en provenance d'Ukraine s'est stabilisée à un niveau élevé, avec une légère diminution entre février et mai. Ainsi, ce sont 381 personnes qui sont arrivées d'Ukraine dans le canton (2024 : 565 personnes).

Face à la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés et animé par une volonté d'inclusion sociale durable, le SASoc met en œuvre quatre programmes de formation innovants destinés aux personnes issues de l'asile et du domaine des réfugié-e-s : Cap Saveurs (aide de cuisine), TechSkills Academy (ferblantier, installateur en chauffage, installateur sanitaire), Intégration & Soins (auxiliaire de santé), Façonne ton avenir (gros œuvre et construction). Développées en étroite collaboration avec le secteur privé et les organisations faïtières, ces mesures répondent à la fois aux besoins du tissu économique fribourgeois et aux aspirations professionnelles des personnes migrantes.

Lancé par la DSAS en 2018, le programme d'encadrement et d'intégration pour mineur-e-s et jeunes non accompagné-e-s (MNA et ex-MNA) relevant de l'asile et des réfugiés vise à encadrer et intégrer les MNA et ex-MNA jusqu'à 25 ans, prenant en compte tous les volets essentiels à leur développement. Ce programme était suivi à la fin de l'année 2025 par 295 jeunes (2024 : 271) ; un nombre inédit depuis sa création en 2018.

5.5.1.11.2 Aide aux victimes d'infraction

Via le SASoc, la DSAS a chargé l'institut Interface, à Lausanne, de conduire une analyse du dispositif LAVI dans le canton afin d'apprécier son adéquation avec les besoins actuels des victimes, de préciser les ajustements nécessaires et d'en estimer les retombées. Le rapport à déposer par le mandataire devra comprendre des propositions d'amélioration du dispositif, avec une vision cantonale et une stratégie de prise en charge des victimes et de lutte contre la violence.

Le SASoc a contribué à trouver des solutions pour allouer des fonds en urgence à des prestataires LAVI, notamment à Solidarité femmes. Il a également contribué à l'analyse détaillée pour que ces fonds puissent être pérennisés et que le financement prévu pour la ligne téléphonique LAVI et l'Unité de médecine des violences soient attribués dès début 2026, au titre de dépenses indispensables.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SASoc](#)

5.5.1.12 Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

5.5.1.12.1 Action sociale directe SASD

La réorganisation du SASD, qui arrive à bout touchant, va amener à la création de trois pôles, permettant une meilleure synergie entre les équipes et offrant ainsi plus de flexibilité et une optimisation des ressources humaines, tant au niveau des intervenant-e-s en protection de l'enfant que des chef-fe-s de secteur.

Au 31 décembre 2025, 2814 enfants étaient suivis au SEJ. Cela représente 4.2 % de la population des 0-17 ans.

Le nombre de dossiers enfant par EPT était de 79 contre 76 l'année précédente (73 contre 71 avec MNA et enquêtes).

La surcharge reste donc importante, avec un turnover marqué et un taux d'absentéisme élevé.

Cette année encore le manque de places en institutions a été préoccupant, amenant des situations d'enfants et de jeunes à se péjorer, conduisant fréquemment à des placements en urgence. Les mesures ambulatoires sont également surchargées, ne permettant pas de répondre à tous les besoins d'interventions précoces.

Consensus parental. En collaboration avec le Service de la justice, le projet pilote du de consensus parental a été lancé en 2025 dans les districts de la Glâne, la Gruyère et la Veveyse. Il vise à aider les parents séparés à trouver des solutions à l'amiables pour leurs enfants, en utilisant des formulaires spécifiques, une procédure judiciaire adaptée et des séances d'information gratuites (Office Familial).

Droit de visite. En collaboration avec le Service de la justice, une nouvelle offre d'un lieu et d'un accompagnement pour l'exercice du droit de visite restreint par une autorité de protection de l'enfance a été développée par la Maison des enfants d'Avenches (MEA), en complément de l'offre du point rencontre Fribourg.

5.5.1.12.2 Stratégie cantonale de la petite enfance et Stratégie « Je participe »

En septembre 2025, à la suite de sa consultation, le Conseil d'État du canton de Fribourg a validé la première *Stratégie cantonale de la petite enfance 2026–2030* ainsi que son plan de mesures. Cette démarche répond au besoin reconnu d'ancrer durablement la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans le paysage cantonal, en cohérence avec les standards nationaux et internationaux.

Les travaux ont été initiés pour l'élaboration du plan d'action 2027-20 qui est le troisième volet de la *Stratégie cantonale en faveur de l'enfance et de la jeunesse « Je participe ! – Perspectives 2030 »* de l'Etat de Fribourg.

5.5.1.12.3 Milieux d'accueil

Le conseil et le soutien à un nombre important de structures d'accueil extrafamilial de jour ont été réalisés, ainsi que 64 visites de surveillance dans les différents types de structures et l'accompagnement à un total de 115 projets. Ceci a permis d'améliorer considérablement la qualité d'accueil des structures d'accueil préscolaires et extrascolaires fribourgeoises. Le canton compte 125 structures d'accueil extrascolaire autorisées (+ 70 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en juin 2012). Il compte 88 crèches et 2909 places en crèche, dont 203 ont été créées en 2025.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du SEJ](#)

5.5.1.13 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Le BEF a réalisé en 2025 une enquête sur la conciliation entre vie privée et vie professionnelle au sein de l'Administration centrale de l'Etat de Fribourg, avec l'appui du Bureau UND, en tant que centre de compétences pour la mise en œuvre de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Les recommandations émises sont prises en considération dans le cadre du processus de révision du plan d'action PEAC en cours.

Le concept de lutte contre la violence a été actualisé. Le Concept II affine la prise en charge cantonale pour l'améliorer sur certains points et veut répondre à certains défis futurs comme la prise en compte des violences psychologiques, les violences post-séparation ou encore l'éducation à l'égalité comme socle d'un changement sociétal durable et conséquent. Une loi cantonale dédiée à la thématique est aussi nécessaire pour consolider et pérenniser ce dispositif cantonal.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2025 du BEF](#)

5.5.2 Chiffres clés

5.5.2.1 Statistiques des hôpitaux

Flux financiers 2025 entre Etat et Hôpitaux

Flux financiers 2025 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Hors canton	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	130 536 000	29 456 000	11 241 567	35 840 417	107 396 283	314 470 267
Remboursement Service Sinistres Suisse	- 257 458	-	- 59 981	- 327 638	- 368 539	- 1 013 616

Flux financiers 2025 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Hors canton	Total financement Hôpitaux
Financement de l'Etat hors achats de prestations	72 556 000	14 280 000	1 562 800	-	-	88 398 800
Total financement de l'Etat	202 834 542	43 736 000	12 744 386	35 512 780	107 027 744	401 855 451
Correction du financement 2024 selon décompte définitif ²	6 953 777	2 881 255	- 77 064			9 757 968
Total versement de l'Etat 2025						411 613 419

¹ Selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2025.

² Les décomptes définitifs 2025 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2026 et tiendront compte de l'activité définitive.

Statistiques générales d'exploitation en 2025 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) ³	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) ⁴	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				soins aigus	réadaptation
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	337	17 687	94 765	5,4	
HFR Tafers	58	1 442	16 119	8,0	20,5
HFR Riaz	94	2 267	28 932	10,3	17,1
HFR Meyriez-Murten	62	931	18 595	5,6	27,7
Hôpital intercantional de la Broye (HIB)¹					
HIB, site d'Estavayer-le-Lac	47	626	14 474	0,0	21,6
HIB, site de Payerne	105	5 471	28 682	5,1	0,0
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale²					
Centre de soins hospitaliers Marsens	153	2 014	56 627	24,3	
RFSM, site de Villars-sur-Glâne	61	712	22 259	27,4	
Cliniques privées de Fribourg					
Swiss Medical network – Clinique Générale	57	3 149	9 253	2,9	
Hôpital Daler	60	6 602	18 485		
Maison de naissance Le Petit Prince	4	489	1 397	2,9	

Etat provisoire au 20 janvier 2026

¹ Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantional de la Broye (y.c. les patients et patientes vaudois) et sans journées inappropriées.

² Nombre de journées facturées durant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

³ Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

⁴ Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG et TARPSY.

5.5.2.2 Etablissements médico-sociaux

Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2025

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	999	42	0	14
Singine	384	24	2	5
Gruyère	484	21	31	11
Lac	317		-	6
Glâne	230	24		5
Broye	219	15	3	6
Veveyse	152	15		6

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
IRSF (Fribourg)*			56	
Unité EMS HFR*				17
Unité EMS HIB				5
Résidence palliative EMS HFR*				6
USP Les Camélias (Marsens)*	15	15		
USP Les Grèves du Lac (Gletterens)	10	10		
SEO (Billens)*				12
La Famille au Jardin, St. Ursen				2
Total des lits/places	2 811	167	36	95

* mission cantonale

¹ Unité spécialisée en démence

² Unité spécialisée psychiatrie âge avancé

5.5.2.3 Protection de l'enfance : statistiques placements

Protection de l'enfance : placements

Lieu	Nouveaux placements			Placements effectifs (en cours ou terminés)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
	Institutions pour placement courte durée					
Transit	69	64	65	80	81	80
Time Out	8	6	6	8	7	8
	Institutions pour placement longue durée					
Foyer Saint-Etienne Fribourg	16	14	6	41	46	40
Foyer Saint-Etienne Sommentier	2	2	1	10	11	10
Foyer des Bonnesfontaines	8	8	10	31	29	33
Le Bosquet	10	21	14	31	36	30
Foyer des Apprentis	12	12	5	18	25	17
Les Traversées (secteur Courtaman)	8	5	7	19	16	17
Les Traversées (secteur Cottens)	-	8	1	-	8	9
Kinderheim Heimelig	5	1	2	15	11	12
Nid Clairval	0	1	2	15	16	17
Aux Etangs	4	3	4	9	9	7
Les Peupliers	1	0	0	8	7	0
Sunneblueme	1	0	0	6	6	7
Autres	0	1	1	1	1	2
	Groupes de jour					
Foyer Saint-Etienne Gjour Bulle	10	1	4	14	8	11
Foyer Saint-Etienne Gjour Fribourg	3	1	3	5	6	7
	Familles d'accueil fribourgeoises					
FAC Permanente	18	9	18	72	57	78
FAC Ressource	2	3	3	11	18	23
	Hors canton					
Institutions longue durée	21	21	45	52	47	81
Institutions courte durée	0	2	0	0	2	0
FAC Ressource	0	1	0	0	1	0
FAC Permanente	4	3	5	12	12	14
Total	202	187	202	459	460	503

5.5.2.4 Statistiques LAVI

Le nombre de nouvelles situations (272 consultations) pour les enfants a diminué de 10 % (2024 : 306).

Chiffres LAVI – Infractions

Plusieurs réponses possibles	2023	2024	2025
Homicide	5	7	10
Homicide LCR	9	3	9
Tentative d'homicide	6	6	5
Lésions corporelles	179	232	190
Lésions corporelles LCR	63	59	55
Brigandage	6	6	6
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	60	70	67
Infractions contre la liberté	6	3	1
Enlèvement de mineurs	3	4	2
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	24	22	15
Violation de l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	5	5	1
Contrainte sexuelle, viol	13	9	9
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	3	6
Violence au sein du couple	36	58	64
Mesures coercitives	14	24	17
Autre selon CP	48	73	63
Non clarifié	9	35	52

5.5.2.5 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Direction de la santé et des affaires sociales	205,16	196,90	8,26
Administration centrale	185,73	178,29	7,44
3600/SASS Secrétariat général	8,97	9,28	-0,31
3605/SANT Service de la santé publique	19,73	19,86	-0,13
3606/DENT Service dentaire scolaire	20,48	19,83	0,65
3608/SMED Service du médecin cantonal	19,01	17,81	1,20
3645/SOCI Service de la prévoyance sociale	15,35	14,71	0,64
3650/AISO Service de l'action sociale	21,99	22,34	-0,35
3665/OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	80,20	74,46	5,74
Secteur hospitalier	19,43	18,61	0,82
3619/EMSC RFSM EMS Les Camélias	19,43	18,61	0,82

5.5.2.6 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Direction de la santé et des affaires sociales	11,50	9,10
3600/SASS Secrétariat général	12,49	-
3605/SANT Service de la santé publique	5,45	9,57
3606/DENT Service dentaire scolaire	4,48	6,26
3608/SMED Service du médecin cantonal	18,83	3,47
3645/SOCI Service de la prévoyance sociale	16,39	2,84

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
3650/AISO	Service de l'action sociale	10,58	8,08
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	9,26	9,83
Secteur hospitalier			
3619/EMSC	RFSM EMS Les Camélias	23,31	8,13

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#)

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DSAS](#)

5.6 Direction des finances DFIN

5.6.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

5.6.1.1 Secrétariat général (SG-DFIN)

A travers ses services, la Direction des finances veille à une gestion efficiente des ressources de l'Etat, notamment les ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Compte tenu que la DFIN compte trois Services centraux parmi ses Unités administratives, le Secrétariat général est amené à jouer un rôle toujours plus marqué en faveur de la coordination.

Durant cette année 2025, il est à relever que la Direction des finances a participé activement à l'élaboration du programme d'assainissement des finances de l'Etat mis en consultation par le Conseil d'Etat et ensuite adopté par ce dernier. Ce programme contient des mesures de la compétence du Conseil d'Etat et des mesures de la compétence du Grand Conseil, dont la plupart ont été inscrites dans la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), acceptée par le Grand Conseil le 10 octobre.

L'annonce d'un référendum contre la LAFE a déséquilibré le budget 2026 en le privant d'éléments indispensables au respect de l'équilibre financier inscrit dans la Constitution et le Conseil d'Etat l'a retiré. La Direction des finances a par conséquent été fortement sollicitée pour un fonctionnement de l'Etat en 2026 sous le régime des dépenses indispensables, en l'absence de budget adopté par le Grand Conseil au 31 décembre. Les travaux préparatoires pour un budget 2026 bis tenant compte des résultats du référendum ont été lancés en fin d'année.

Le Directeur des finances a participé notamment à deux séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) ainsi qu'à quatre séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins. Il a également pris part à deux reprises à la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN). Concernant cette Conférence, le Directeur des finances a été nommé en mai à la présidence par ses membres. La CLDN rassemble les Conseillers et Conseillères d'Etat en charge du numérique des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Valais. Il s'agit d'une plateforme d'échanges pour répondre en commun aux défis de la transition numérique. Son objectif est notamment d'assurer une meilleure prise en compte politique et stratégique du numérique dans les administrations publiques latines.

Concernant les affaires contentieuses portant sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat, le nombre de dossiers est resté stable par rapport aux années précédentes.

5.6.1.2 Administration des finances (AFin)

En 2025, l'activité de l'AFin a à nouveau été très intense. La section Affaires financières a procédé à l'examen de nombreux projets et demandes de préavis à l'intention du Conseil d'Etat, des Directions, services et établissements, conformément aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et à la loi sur les subventions. Près de 350 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat ont ainsi été examinés. Le nombre de dossiers à analyser est quasiment stable par rapport à l'année 2024. De plus, la section Affaires financières s'est également engagée dans les tâches liées aux relations financières avec la Confédération, dans la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, dans l'analyse du programme d'allègement des finances fédérales

et la concrétisation du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). La loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), réunissant la plupart des mesures du PAFE de la compétence du Grand Conseil, a été acceptée le 10 octobre 2025 mais a fait l'objet d'un référendum ayant un effet suspensif sur sa mise en œuvre. Parallèlement, certaines mesures du PAFE de la compétence du Conseil d'Etat sont entrées en vigueur au 01.01.2026. La Comptabilité générale, a concentré ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, la gestion de la trésorerie, l'encaissement et le suivi des débiteurs par l'intermédiaire du Service financier cantonal. Elle est également responsable des comptes courants Etat-communes et Etat-Confédération et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. La section Planification financière et contrôle budgétaire (PFCB) a consacré de nombreuses séances à la préparation du projet de budget 2026. Le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget 2026 lors de sa séance du 11 septembre 2025 puis l'a transmis au Grand Conseil. Compte tenu du référendum contre la LAFE, il l'a ensuite retiré, constatant que le projet de budget 2026 n'était plus conforme à l'exigence d'équilibre posée par la Constitution. L'absence d'un budget adopté a engendré de nombreuses questions inédites auxquelles des réponses ont dû être apportées en fin d'année 2025. Durant la même période, la section PFCB a analysé 46 demandes de crédits supplémentaires (51 en 2024) qui représentent un montant total de dépenses de 30,1 millions de francs (41,7 millions de francs en 2024). Un projet de décret y relatif sera transmis en 2026 au Grand Conseil. Comme depuis 2022, la section Nouveaux instruments de gestion financière NIGEFI s'est concentrée, en collaboration avec le SITel, sur le projet Transformation SAP (S/4 Finances). La mise en production au 01.01.2025 des projets SAP S/4 HANA et SACP a pu se dérouler comme prévu. Un important dispositif d'accompagnement et de soutien a été mis sur pied pour les utilisateurs. Certains points ont été améliorés au cours de l'année 2025. La partie « dématérialisation des factures fournisseurs » a été déployée en février 2025 sur six services pilotes. La section Instruments de gestion financière et gestion des subventions (SIGEFIS) s'occupe de la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès de différentes unités administratives, de la gestion des participations pour l'ensemble de l'administration cantonale et de l'examen périodique des subventions. L'AFin assure également l'accueil et la réception du public du bâtiment des finances.

5.6.1.3 Service cantonal des contributions (SCC)

En 2025, comme les années précédentes, le Service cantonal des contributions (SCC) a relevé de nombreux défis.

5.6.1.3.1 Organisation du Service cantonal des contributions (SCC)

Le projet OSMOSE visant à proposer un modèle de gouvernance pérenne entre le SCC et le SITel s'est poursuivi. Il a abouti à la mise en place d'une organisation respectant rigoureusement les dispositions de l'OGDSI et par conséquent au transfert de certaines activités du SCC au SITel. De plus, le projet OSMOSE a formalisé de nouveaux rôles et responsabilités afférents aux activités métier relevant du SI fiscal, aboutissant notamment à la création d'un secteur spécifiquement dédié aux fonctions d'analyse.

Le SCC doit transmettre, à certaines conditions, des données fiscales à plusieurs parties prenantes. Dans le but de leur répondre efficacement et respecter les exigences croissantes en matière de sécurité, de protection des données et de secret fiscal, le SCC a regroupé ses activités de contrôles de la qualité, de protection et de gouvernance des données au sein d'un nouveau secteur dénommé QCD (Qualité, conformité et données). Compte tenu de sa position transversale au sein du SCC, QCD sera aussi une force de proposition d'amélioration de l'efficacité.

5.6.1.3.2 Modifications légales

Comme pour chaque nouvelle période fiscale, les secteurs du SCC ont dû conjuguer avec les différents changements et particularités intervenus pour la période de taxation.

Afin de continuer à soutenir la population fribourgeoise, le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu a été maintenu, en 2025, à 96 % de l'impôt cantonal de base. La déduction sociale pour les indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile (proche aidant) n'est plus plafonnée dès la période fiscale 2024. Par ailleurs, les taux de l'intérêt moratoire et de l'intérêt rémunérateur sur les remboursements ont été fixés à 3,75 % (4,75 % pour l'impôt fédéral direct), alors que le taux de l'intérêt rémunérateur sur les paiements préalables volontaires est passé à 0,25 % pour les impôts cantonaux (1,25 % pour l'IFD).

5.6.1.4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

La mise en œuvre de la Politique RH 2020-2026 a suivi son cours en 2025. L'Etat-employeur a renforcé l'ancrage de la diversité et de l'inclusion auprès du personnel. Un plan d'action a été validé par le Conseil d'Etat le 6 mai 2025. Il a pour objectif de sensibiliser les cadres, les collaborateurs et collaboratrices à la diversité et à l'inclusion dans les processus RH.

Des principes de management ont été élaborés de manière participative avec les cadres supérieurs de l'Etat afin de guider les cadres et leurs équipes dans l'accomplissement de leur mission. Des formations à la culture du feedback et à celle du management bienveillant ont été mises en place afin de développer un climat de confiance et un leadership positif.

La bonne intégration à la place de travail des nouveaux collaborateurs et collaboratrices à l'Etat a été renforcée. Un guide des bonnes pratiques en matière d'intégration à la place de travail a été mis à disposition. Il vise notamment un accueil structuré, une mise à disposition de toutes les informations pertinentes et une connaissance rapide des nouveaux et nouvelles collègues.

La mise en application du concept de maintien en emploi des collaborateurs et collaboratrices atteint-e-s dans leur santé s'est poursuivie avec le développement de plusieurs mesures : un guide de suivi du personnel en incapacité de travail sera mis à disposition début 2026, une formation en matière de suivi du personnel en incapacité de travail destinée aux cadres et RH figurera désormais au programme de formation continue et la révision de l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie ou accident sera mise en consultation en 2026.

Diverses actions ont été réalisées pour améliorer la présence de la marque Etat-employeur : enrichissement des informations disponibles sur le site internet de l'Etat, mise en place d'une stratégie de marketing sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn et Instagram, présence au salon des métiers des universités et hautes écoles ainsi que Start ! auprès des personnes à la recherche d'une formation professionnelle initiale. Ces actions visent non seulement à attirer de nouveaux talents, mais aussi à renforcer la réputation de l'Etat en tant qu'employeur attractif, offrant des conditions de travail de qualité.

Le logiciel utilisé pour les paiements des salaires de l'Etat, HR Access, doit être remplacé. Pour cela, une étude a été engagée. Ce projet – Cœur RH – constitue une pièce stratégique RH majeure, essentielle à la modernisation des fonctions de gestion des ressources humaines. Il a pour objectif, dans un premier temps, de réformer en profondeur les dispositifs relatifs à la gestion des salaires, au traitement des notes de frais ainsi qu'à la gestion budgétaire.

Concernant l'évaluation des fonctions, 2025 a été marquée par la remise en cause par les syndicats de la parité de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF). Les travaux de la CEF ont ainsi été suspendus jusqu'à la validation de nouvelles directives sur l'organisation et le fonctionnement de la CEF par le Conseil d'Etat. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 25 novembre 2025.

5.6.1.5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

En 2025, l'administration fribourgeoise a poursuivi avec détermination sa transformation digitale, soutenue par le programme ELAN. Ce programme vise à faciliter la modernisation des services publics en s'appuyant sur la remédiation de l'obsolescence des logiciels. Il met également en œuvre une gestion du cycle de vie applicatif afin d'optimiser le pilotage et d'anticiper les futures obsolescences techniques et applicatives. Cette dynamique s'est traduite par des réalisations concrètes, comme le lancement en juin de la nouvelle plateforme ParlInfo. L'adoption des technologies Cloud constitue un levier stratégique majeur, permettant de déployer des prestations informatiques plus agiles, évolutives et accessibles, répondant aux besoins des services de l'Etat comme à ceux des citoyens. En parallèle des premiers succès d'ELAN, la fourniture des prestations informatiques par domaines MCH2 et l'alignement de la gouvernance de la digitalisation sur ce modèle organisationnel, validés par le Conseil d'Etat et portés par la Conférence des secrétaires généraux, ont conduit dès fin 2025 à une réorganisation des commissions spécialisées qui se poursuivra au premier trimestre 2026.

Afin de garantir une utilisation optimale de l'enveloppe informatique et l'avancement des projets dans le respect de la directive sur les réallocations et reports de crédits, des réallocations budgétaires ont été opérées tout au long

de l'année pour un montant total de 21,4 millions de francs, soit 31 % de l'enveloppe informatique. Ces réallocations ont permis de financer des projets prioritaires, notamment dans les domaines de l'éducation, du Guichet virtuel (egov.fr.ch) et de la Police cantonale.

Malgré des ajustements budgétaires, l'effort d'investissement demeure soutenu, témoignant de la volonté de maintenir un niveau d'engagement élevé. La stratégie du Conseil d'Etat a été soutenue par 151 projets, en léger recul par rapport à l'année précédente, dont 45 ont été lancés et 43 menés à terme en 2025. Cette dynamique confirme la capacité de l'Etat à initier et finaliser des projets. Plusieurs applications ont été modernisées avec succès, parmi lesquelles FriAdic, pour le suivi des personnes avec addictions, CheckPoint, pour le traitement électronique des messages fiscaux, et CapiPlus, dédié au scannage du Registre foncier.

Le volume des prestations de support a légèrement augmenté par rapport à 2024, avec 23 421 incidents (– 0,4 %), 32 024 demandes (+ 6,2 %) et 1104 changements (+ 35,3 %). La hausse des changements s'explique en particulier par une meilleure traçabilité des opérations autour des applications destinées au soutien des écoles. En 2025, le SITel a démarré 17 projets de maintien en condition opérationnelle des infrastructures de l'Etat et en a clôturé autant. 26 projets actifs se poursuivront en 2026, et même au-delà pour certains.

5.6.1.6 Service de la géoinformation (SGéo)

L'exercice écoulé a été marqué par des avancées substantielles dans les domaines de l'infrastructure SIT et du développement des cadastres thématiques que sont la mensuration officielle, le cadastre RDPPF et le cadastre des conduites.

5.6.1.6.1 Mensuration officielle (MO)

La Direction fédérale des mensurations cadastrales a reconnu l'entreprise de nouveau relevé consécutive au remaniement parcellaire de la commune de Belmont-Broye, portant sur une superficie de 640 hectares ainsi que les deux entreprises de renouvellement de Belmont-Broye et d'Ueberstorf.

En outre, quatre entreprises de renouvellement ont été attribuées en 2025, représentant 3348 hectares. Ces mandats, dont le coût total s'élève à environ 2,56 millions de francs, bénéficient d'un soutien financier fédéral de 510 000 francs. Ceci porte à quinze le nombre d'entreprises de renouvellement qui sont en cours d'exécution, couvrant une superficie cumulée de 12 372 hectares.

La mise à jour permanente de la mensuration officielle, assurée par des ingénieurs géomètres brevetés dans un cadre de partenariat public-privé, garantit l'actualité et la fiabilité des géodonnées de la MO. Avec 2645 dossiers traités, la charge de travail enregistre une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les projets en cours portent notamment sur la mise en conformité de la nomenclature (71 % réalisés), la rectification des surfaces de biens-fonds (92 %) et la suppression des mentions relatives aux points fixes de catégorie 3 (23 %).

5.6.1.6.2 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT veille à ce que l'infrastructure et les solutions qu'elle propose restent performantes et fiables. A cet effet, il a effectué en 2025 un renouvellement et une mise à jour quasi-complets des serveurs, bases de données et principaux logiciels SIG. Enfin, le CCSIT a perfectionné ses outils de monitoring et en a introduit de nouveaux outils afin d'optimiser la gestion.

Le portail cartographique maps.fr.ch a été mis en production le 31 mars 2025. Le développement de nouvelles fonctionnalités permettra de mettre en ligne une version encore plus performante et conviviale au début de l'année 2026. Les travaux engagés en 2024 en vue de l'abandon, le remplacement ou la migration de vingt-neuf applications web cartographiques devenues obsolètes ont progressé de manière substantielle et se poursuivront en 2026.

En parallèle, le CCSIT a conseillé et accompagné plusieurs services de l'Etat de Fribourg lors du développement de solutions qui améliorent leur productivité, au bureau et sur le terrain, ou qui informent le public de manière plus pertinente.

5.6.1.6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Deux nouvelles restrictions sont désormais publiées. Il s'agit de l'espace réservé aux eaux en vigueur et des modifications en cours des zones réservées des routes cantonales.

La solution développée pour la légalisation des limites forestières statiques a été utilisée pour la mise à l'enquête du cadastre forestier dans huit communes. Dans la même dynamique et en collaboration avec le Service de l'environnement, le SGéo élabore une solution destinée à la légalisation des zones et périmètres de protection des eaux souterraines.

Enfin, le SGéo a contribué aux réflexions au niveau national concernant la publication des modifications de RDPPF et l'opportunité d'introduire des surfaces d'effet pour certaines RDPPF.

5.6.1.6.4 Cadastre des conduites

Le 18 février 2025, un groupe de travail constitué de responsables des services impliqués et d'experts a été nommé par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre du cadastre des conduites.

Divers échanges ont eu lieu avec les services compétents pour les réseaux de l'eau potable et des eaux usées, de l'électricité, du gaz et du chauffage à distance ainsi que des communications.

Le SGéo a pris connaissance de la nouvelle norme SIA 405 et du modèle de donnée LKMap 2025 entrés en vigueur le 1er août 2025. Pour les données disponibles, il a effectué une analyse de la conformité au modèle et de la qualité géométrique. Le SGéo a également réalisé un examen des solutions informatiques envisageables pour la transmission et le contrôle de la qualité des données.

5.6.1.7 Registre foncier (RF)

Outre les activités principales, juridiques et administratives découlant du traitement des réquisitions d'inscription, les registres fonciers ont poursuivi les travaux d'introduction du registre foncier fédéral des communes tenus sur cadastre cantonal et le traitement de remaniements parcellaires. Au cours de l'année, pour aucune commune les données du Registre foncier fédéral ne sont entrées en vigueur.

Sur demande, les registres fonciers délivrent régulièrement des extraits officiels informant de l'état des droits relatifs aux immeubles. En 2025, le nombre de consultations publiques et gratuites des données du registre foncier informatisées, via l'application RFpublic, a légèrement diminué, alors que les consultations par les utilisateurs professionnels, via l'application dédiée Intercapi, sont restées stables.

Conformément au droit fédéral, l'attribution du numéro AVS dans le registre des personnes physiques s'est poursuivie. Par ailleurs, la procédure fédérale d'approbation des plans de chemins de fer a été mise en œuvre dans différents secteurs du canton.

Au niveau informatique, le comité RF a participé à plusieurs séances avec le SITel, la société BEDAG (éditeur et prestataire de son application métier Capitastra) et les clients de Capitastra. Les projets informatiques en cours se sont poursuivis, en particulier ceux concernant l'interface permettant la recherche d'immeuble au niveau fédéral, l'introduction du numéro AVS comme attribut supplémentaire d'authentification des personnes physiques, ainsi que les remédiations de l'obsolescence des applications. Les registres fonciers ont dû répondre à des exigences de support spécifiques liées à Capitastra et aux solutions périphériques correspondantes. La disponibilité du service informatique métier a ainsi pu être assurée.

L'Association fribourgeoise des conservatrices du registre foncier (AFCRF) est présidée par la conservatrice du Registre foncier du Lac. Dans le cadre de groupes de travail, les conservatrices des registres fonciers ont pris position sur la révision de la loi sur le registre foncier (LRF), ainsi que sur l'avant-projet de modification de la loi sur la justice (LJ). Elles ont également donné leur avis sur la révision de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). En outre, l'application de l'art. 19a de la loi sur les droits de mutation et les droits de gage immobilier (LDMG) concernant l'acquisition d'un premier logement a entraîné un surcroît de travail important pour tous les registres fonciers.

En cours d'année, le comité de l'AFCRF a rencontré la Chambre des notaires, l'Autorité foncière cantonale, le comité de l'Association des géomètres, le Service de la Géoinformation ainsi que le géomètre cantonal.

5.6.1.8 Service de l'inspection des finances (IF)

L'Inspection des finances (IF), service rattaché administrativement à la DFIN mais indépendant dans l'exercice de ses attributions, a émis 90 rapports d'audit (voir la répartition par Direction dans les chiffres clés) et formulé 40 recommandations. Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2025 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

En 2025, l'IF n'a pas reçu de mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion.

5.6.1.9 Autorité de surveillance du registre foncier (ASRF)

L'Autorité de surveillance du registre foncier (Commission de recours en matière de registre foncier depuis le 1^{er} décembre 2025) a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Il est à relever qu'elle a été saisie en 2025 de 5 recours contre 7 en 2024. Durant l'année 2025, 6 décisions ont été rendues (5 en français et 1 en allemand), dont 4 relatives à des affaires introduites en 2024 (5 décisions de rejet et 1 décision de retrait). Le traitement des 3 recours pendants est reporté en 2026. Durant l'exercice 2025, l'Autorité a pu se concentrer en particulier sur la surveillance judiciaire, l'activité de la surveillance administrative étant exercée par la Direction des finances dans une large mesure, depuis janvier 2023 puis entièrement, depuis le 1^{er} décembre 2025. Elle relève en outre, que le nombre de recours dont elle est saisie a légèrement diminué par rapport aux deux dernières années.

En 2025, l'Autorité a été présidée par M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M^e Julien Francey, avocat à Fribourg, a assumé la fonction de vice-président et a siégé, à l'instar de M^e Sébastien Dorthe, avocat à Fribourg, comme membre. M. Christoph Merk, inspecteur du registre foncier et du notariat du canton de Zoug, a fonctionné comme membre suppléant. M. Jérôme Delabays, juge au Tribunal cantonal, a cessé son activité de membre suppléant, le 30 juin 2025, après de nombreuses années de service. La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par M. Xavier Morard, greffier auprès du Tribunal de la Sarine.

5.6.1.10 Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Les membres de la commission sont : M. Fahrni Marc, Président, M. Zosso Hugo, Vice-président, M. Buchs Gregory, M. Joye Eric, M. Linder Peter, M. Metzger Roger, Mme Naudeix Jordane, Mme Pasquier Anouk, M. Stempfel Frédéric, M. Zamparo Marc.

Notre réunion plénière devait avoir lieu le 21 novembre 2025 dans les locaux de DIMAB Rossens, chemin de la Longivue 1, à 1726 Farvagny-le-Grand. En raison du grand nombre d'excusés, elle a été reportée au 23 janvier 2026, au même endroit.

Le résultat des discussions et prises de décisions seront transmis dans le rapport 2026. Pour l'instant deux faits sont à relever :

- > Le dossier de Corpataux est enfin clos et donne entièrement raison à la commission, puisque la décision du tribunal s'est basée sur la première estimation. Les membres qui ont participé à cette expertise ont toujours soutenu cette variante, malgré l'insistance d'élaborer d'autres évaluations comparatives. Néanmoins il faut prendre en compte la remarque que nos chiffres doivent-être mieux étayés.
- > L'expertise de Riaz a donné lieu à des contestations auprès du Registre foncier de la Gruyère, cependant aucun recours n'a été enregistré à ce jour.

[Toutes les actualités de la DFIN](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFIN](#)

5.6.2 Chiffres clés

5.6.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		506,08	499,54	6,54
Administration centrale		506,08	499,54	6,54
3700/FINS	Secrétariat général	6,83	6,74	0,09
3705/TRES	Administration des finances	29,81	28,93	0,88
3710/IFEF	Inspection des finances	8,77	8,30	0,47
3725/CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	152,54	146,81	5,73
3730/OPER	Service du personnel et d'organisation	38,39	39,20	– 0,81
3740/SCCF	Service cantonal des contributions	207,61	207,04	0,57
3760/SCAD	Service de la géoinformation	18,68	18,68	0
3765/RFON	Registres fonciers	43,45	43,84	– 0,39

5.6.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Direction des finances		3,83	4,38
3700/FINS	Secrétariat général	12,00	0
3705/TRES	Administration des finances	3,47	0
3710/IFEF	Inspection des finances	2,28	0
3725/CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	3,83	4,64
3730/OPER	Service du personnel et d'organisation	4,23	3,65
3740/SCCF	Service cantonal des contributions	3,33	4,85
3760/SCAD	Service de la géoinformation	3,21	5,35
3765/RFON	Registres fonciers	5,42	5,85

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.6.2.3 Administration des finances (AFin)

Résultats des comptes 2024	Charges Dépenses mios	Revenus Recettes mios	Excédents (+) Déficits (-) mios
Compte de résultats	4 340,2	4 341,2	+ 1,0
Compte des investissements	253,8	42,2	– 211,6

5.6.2.4 Service cantonal des contributions (SCC)

Etat du personnel	2024	2025	Evolution
EPT	208,54	210,04	0,7 %
Budget	23 050 600	23 325 750	1,2 %

Taxation impôts ordinaires		Période fiscale 2023	Période fiscale 2024	Evolution
Personnes physiques	Nombre de dossiers à taxer	216 610	220 655	1,9 %
	Avancement au 31.12.N+1	82,4 %	76,2 %	– 7,5 %
	Nombre de dossiers à taxer	18 971	19 784	4,3 %

Taxation impôts ordinaires		Période fiscale 2023	Période fiscale 2024	Evolution
Personnes morales	Avancement au 31.12.N+1	58,4 %	59,0 %	1,0 %
Impôt à la source	Nombre de dossiers à taxer	6 790	7 079	4,3 %
	Nombre de sourciers	25 350	25 509	0,6 %

Nombre de dossiers traités		2024	2025	Evolution
Gains immobiliers		2 803	2 830	1,0 %
Taxe sur la plus-value		373	432	15,8 %
Successions et donations		444	446	0,5 %
Remises d'impôt		165	186	12,7 %
Soustractions / Dénonciations spontanées		879	954	8,5 %

Encaissement des impôts par le canton		2024	2025	Evolution
Arrangement de paiements		29 690	29 474	– 0,7 %
Commandements de payer		21 742	22 487	3,4 %

Impressions et mise sous pli		2024	2025	Evolution
Impressions		6 274 641	6 842 812	9,1 %
Mise sous pli		5 898 126	6 768 194	14,8 %

Call-center taxation personnes physiques et encaissement		2024	2025	Evolution
Nombre d'appel reçus		154 737	146 817	– 5,1 %
Nombre d'appels répondus		132 374	128 144	– 3,2 %

5.6.2.5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Participation du personnel de l'Etat aux cours de formation continue		2023	2024	2025
Formation continue tout public		691	1 551	1 109
Formation continue des cadres (hors cursus introductif)		176	182	111
Formation introductive des cadres		105	102	95
Formation à la prévention et gestion des conflits et du harcèlement (dispositif OHarc)		330	274	227
Formation informatique		86	178	388
Formation aux premiers secours		264	207	128
Formation continue des apprenti-e-s et stagiaires MPC		Non référencé	98	72
Total		1 652	2 592	2 130

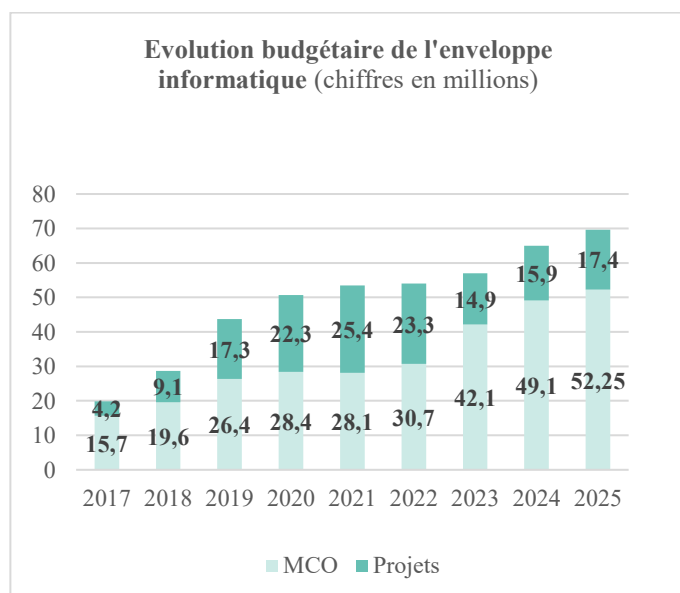
Consultations Espace santé-social		2023	2024	2025
Nombre de personnes suivies		583	624	655
Nombre de nouvelles ouvertures		308	522	352
Rencontres/téléphones/visioconférences avec la personne concernée ou des tiers impliqués		2 070	2 004	1 977

Consultations Espace santé-social	2023	2024	2025
Entretiens de réseau/bilans/médiations	173	187	120
Echanges de courriels avec la personne concernée ou des tiers	4 862	5 200	4 856

5.6.2.6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Nombre de projets : seuls les projets ou missions ayant passé un jalon décisionnel (JD) sont pris en compte. (MCO : maintien en condition opérationnelle).

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2025	Projets en cours démarrés en 2025	Projets clôturés en 2025	Total projets traités en 2025	Total projets traités en 2024
>= 3 000 000	8	4	2	14	12
>= 400 000	8	4	4	16	24
> 100 000	25	13	7	45	50
< = 100 000	9	7	20	36	29
Mission MCO	13	17	10	40	60
Totaux :	63	45	43	151	175



5.6.2.7 Service de la géoinformation (SGéo)

Désignation	Foncier	Technique	Bâtiments projetés	Total
Dossiers traités	626 (− 2 %)	2 019 (+ 14 %)	941 (+ 14 %)	3 586 (+ 8 %)

Standard de qualité	BF en vigueur Surface [ha]	BF en vigueur Surface [%]	BF projetés Surface [ha]	BF projetés Surface [%]
MO93	73 050	44	107 598	64
NP	61 320	36	59 283	36
NP ps	2 914	2	356	0
Graphique	29 959	18	6	0
Total	167 243	100	167 245	100

Désignation	PR/NR [ha]	REN [ha]	MPD [ha]	Total [ha]
Entreprises achevées	640	1 702	---	2 342
Entreprises en cours	---	9 025	5 487	14 512
Entreprises attribuées	---	3 347	6 866	10 213
Total	640	14 074	12 353	27 067

24 Thèmes sur le portail cartographique	518 Géodonnées sur le portail cartographique map.geo.fr.ch
74 Applications cartographiques web en production	463 Géodonnées publiées sur le géoportail geo.fr.ch
698 Fiches de métadonnées	28 Géodonnées publiées sur geodienst.ch
199 Jeux de données sur opendata swiss	23 Restrictions publiées dans le cadastre RDPPF
2 100 Extraits statiques hebdomadaires du cadastre RDPPF	4 100 Extraits dynamiques hebdomadaires du cadastre RDPPF
2 960 « Objets » (géodonnées) dans la base de données du SIT	147 Géodonnées stockées hors base de données

5.6.2.8 Registre foncier (RF)

	2025	2024	Evolution
Nombre de réquisitions inscription	34 855	33 668	+ 4 %
Nombre d'extraits officiels délivrés	17 009	18 716	- 9 %
Droits de mutation	CHF 44 739 260	CHF 45 489 438	- 2 %
Droits sur gages immobiliers	CHF 15 113 390	CHF 16 598 869	- 9 %
Impôt sur la diminution de l'aire agricole	CHF 1 177 736	CHF 2 125 893	- 44 %
Nombre de publications de transfert de propriété	5 259	5 338	- 1 %

5.6.2.9 Service de l'inspection des finances (IF)

La répartition par Direction est la suivante	2025	2024
Chancellerie	6	3
Formation et affaires culturelles	16	9
Sécurité, justice et sport	24	11
Institutions, agriculture et forêts	6	13
Economie, emploi et formation professionnelle	12	13
Santé et affaires sociales	14	16
Finances	6	15
Développement territorial, infrastructures, mobilité et environnement	6	6

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DFIN](#)

5.7 Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME

5.7.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

La DIME est responsable du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Cela signifie entre autres qu'elle participe à la décision de ce qui peut être construit et qu'elle gère les bâtiments appartenant à l'Etat. De plus, les employé-e-s de la DIME veillent à ce que les routes cantonales répondent aux besoins des usagers, qu'elles soient sûres et à ce qu'il y ait une bonne offre de transports publics et de mobilité douce. Et enfin, les employé-e-s s'engagent pour la durabilité et la protection de l'environnement.

En 2025, les activités de la DIME ont notamment été marquées par les points suivants :

5.7.1.1 Développement territorial

Sur le thème de l'exploitation des matériaux, le dossier PSEM (Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux) a avancé. Après la consultation publique en 2024 et des échanges avec les instances concernées, la DIME a présenté en juin 2025 des [adaptations du plan](#), sur lesquelles les communes ont pu prendre position jusqu'en août 2025. Pour rappel, l'objectif du PSEM est de déterminer dans quels secteurs l'extraction de gravier et d'autre matériaux est judicieuse et acceptable, et dans lesquels elle ne l'est pas. Il constitue ainsi la base d'une planification durable permettant d'assurer à long terme l'approvisionnement cantonal nécessaire pour répondre aux besoins de la population tout en préservant autant que possible l'environnement, le paysage et la qualité de vie.

Le Conseil d'Etat a également mis en consultation quelques modifications du droit de l'aménagement du territoire. Parmi celles qui concernent la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) figurent notamment l'inscription d'une [distance minimale entre les gravières et les zones d'habitation](#), ainsi que des mesures pour [favoriser la biodiversité](#) dans les zones à bâtir. Le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) a également fait l'objet d'une révision mise en consultation. Celle-ci vise, entre autres, à [optimiser et accélérer les procédures d'octroi des permis de construire et à créer une nouvelle base](#) pour permettre aux communes d'admettre des logements d'intérêt public dans les zones d'intérêt général.

5.7.1.2 Infrastructures

En 2025, deux projets de construction ont été soumis à une votation populaire.

Tout d'abord, en février, la population fribourgeoise a accepté le [crédit pour la construction d'un centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal \(SIC\)](#). Ce projet vise à rassembler tout le patrimoine culturel fribourgeois dans même lieu, adapté pour la conservation de milliers d'objets aujourd'hui entreposés dans des locaux inadéquats et saturés. Les [travaux de construction ont ainsi pu démarrer en septembre 2025](#) et devraient s'étendre sur un peu plus de trois ans.

Ensuite, en septembre, la population a également accepté la [construction d'une nouvelle Prison centrale sur le site existant de Bellechasse](#), dont le projet avait été présenté en mars 2025. La nouvelle prison remplacera celle actuellement située en Basse-Ville de Fribourg, devenue vétuste et non adaptée aux standards en vigueur. Elle offrira de meilleures conditions pour le personnel et les personnes détenues, et permettra d'optimiser l'organisation du système pénitentiaire fribourgeois.

Les travaux de construction de la [nouvelle salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir](#) – un projet dont les premières réflexions datent de 2013 – ont débuté en avril. Cette salle répond à un besoin urgent d'infrastructures couvertes, car le campus accueille chaque année des milliers de nuitées dans le cadre de camps sportifs, de séjours de formation et de loisirs.

Le chantier du Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF) s'est poursuivi en 2025, dans la continuité des travaux engagés en 2024. L'installation d'une couverture provisoire intégrale a permis d'assurer la protection du site, tandis que les travaux de gros œuvre, de maçonnerie et de béton armé ont progressé de manière déterminante.

Sur le site d'Agroscope, les travaux de second œuvre sont entrés dans leur phase finale. Une campagne de tests est en cours fin 2025 et début 2026, en vue d'une remise du bâtiment en deux étapes.

A la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU), les travaux de second œuvre ont été achevés. La remise du bâtiment est prévue par étape sur le premier semestre 2026, pour une mise en exploitation planifiée en septembre 2026.

Le projet de réaffectation du Collège Saint-Michel a franchi une étape importante avec sa présentation à la Commission d'examen de l'Etat, qui a validé les orientations proposées et demandé l'exploration de scénarios complémentaires en vue du concours.

Le site de la Poya, repris en 2023 par l'Etat à la suite du départ définitif de l'armée, poursuit son développement, en 2025 dans le cadre d'une phase transitoire. Ainsi, le site a accueilli des PME actives dans les secteurs des entreprises et des services, ainsi que des acteurs culturels et artistiques, des associations et des activités sportives. Les contrats

de bail conclus sont strictement limités dans le temps, pour une durée maximale de cinq ans. Cette occupation temporaire a généré des revenus locatifs de 921 000 francs, auxquels s'ajoute l'indemnité versée par la Confédération à la suite du départ anticipé de l'armée. La deuxième étape, le développement pérenne du site, repose sur une démarche structurée menée en collaboration avec la Ville de Fribourg.

Les systèmes de chauffage à énergie fossile sont progressivement remplacés par des solutions reposant sur des énergies renouvelables. En 2025, quatre bâtiments ont été raccordés au réseau de chauffage à distance (CAD), dont le bâtiment des finances, trois projets photovoltaïques ont été réalisés et huit bâtiments font actuellement l'objet d'une optimisation énergétique. Par ailleurs, la modernisation de l'éclairage se poursuit avec le déploiement progressif de solutions LED dans l'ensemble de nos bâtiments.

Du côté du secteur Chamblieux-Bertigny, d'importantes étapes ont été franchies : En février, [le Conseil fédéral a donné son feu vert au projet de couverture de l'autoroute N12](#) dans le secteur. Ce projet, essentiel pour un développement durable et respectueux de l'environnement au cœur du centre cantonal, a ainsi franchi une étape importante. En parallèle, le [Rapport final du Collège d'expert-e-s des mandats d'étude parallèles \(MEP\) relatif au Pôle Santé et Activités \(PSA\) a été validé](#). Il prévoit la construction d'un nouvel hôpital de soins aigus, d'un campus de formation, de logements ainsi que d'une zone d'activités. L'orientation du projet accorde une attention particulière à la relation entre l'urbanisation, à la conception paysagère d'importants espaces ouverts, aux exigences environnementales et à la qualité de vie. Une exposition a été organisée en septembre pour présenter les résultats des mandats d'étude parallèles, ainsi que les maquettes, à la population.

Le 1^{er} janvier 2025, 43 kilomètres de routes sont entrés en possession de l'Etat. Le Service des ponts et chaussées a assumé avec succès ses nouvelles missions en matière d'entretien d'exploitation, d'entretien constructif et de service hivernal. Toute une série de projets routiers ont été menés à bien ; entre autres, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le message concernant le [réaménagement de la traversée de la commune de Neyruz](#), qui fera l'objet d'une transformation importante selon le concept Valtraloc, visant à améliorer la sécurité ainsi que la qualité de vie des habitantes et habitants. Le crédit d'engagement nécessaire a été approuvé par le Grand Conseil.

Finalement, ce sont 11,2 km d'aménagements cyclables qui ont vu le jour en 2025 sur le réseau cantonal, totalisant 138.4 km pour l'entier du réseau.

5.7.1.3 Mobilité

Le Service de la mobilité (SMo) a mis en consultation jusqu'en février 2026 son [nouveau Plan du réseau cantonal cyclable cantonal](#) ; une adaptation nécessaire du plan sectoriel vélo de 2018 à la suite de l'entrée en vigueur, en 2023, de la loi fédérale sur les voies cyclables et de la loi cantonale sur la mobilité. Ce nouveau plan vise à encourager la pratique du vélo au quotidien en mettant en place des mesures pour la rendre accessible au plus grand nombre, pour augmenter la part modale du vélo et pour répondre aux attentes de la politique climatique du canton. Deux autres planifications sont en cours d'élaboration par le SMo et l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) : il s'agit, d'une part, du réseau cantonal des voies cyclables de cyclotourisme (vélo sur route) et, d'autre part, du réseau de VTT (vélo sur des sentiers en forêts, à travers les champs, en montagne, etc.).

En ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire, la nouvelle halte d'Avry-Matran a été inaugurée le 11 décembre 2025. Elle permet un accès direct au Cycle d'orientation de Sarine Ouest et au centre commercial d'Avry Centre et d'Avry-Bourg. Le parcours des bus a ainsi été adapté pour converger vers cette halte. De plus, une gare routière et un parc-relais – tous les deux transitoires – ont été mis en service à proximité immédiate de celle-ci.

La planification pour le réaménagement de la jonction de Guin a progressé en 2025. A la suite d'une étude de mobilité multimodale et d'une simulation de trafic sur un périmètre plus large et intégrant le projet VALTRALOC de la commune, [une variante a été sélectionnée](#). Du côté de l'autoroute, des mesures à court terme sont prévues par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour améliorer son fonctionnement. A plus long terme, la jonction autoroutière sera réaménagée avec notamment le déplacement d'une de ses quatre bretelles en direction de Luggiwil et l'aménagement d'une route de raccordement pour la future zone industrielle de Birch. Une feuille de route servant de planning a été élaborée et une convention entre l'OFROU et la DIME fixera la gouvernance et le financement des mesures pour le réaménagement de la jonction de Guin.

5.7.1.4 Environnement

Le Service de l'environnement (SEn) a fêté ses 40 ans en 2025. A cette occasion, [7 petits reportages](#) ont été diffusés sur les réseaux sociaux pour montrer le travail des collaborateur-trice-s du SEn sur le terrain. Le Service a également mis en ligne [90 indicateurs](#) permettant d'évaluer l'état de l'environnement.

Le [plan d'action](#) pour limiter la diffusion des PFAS dans l'environnement s'est poursuivi en 2025 avec un programme de dépistage dans les STEP du canton. Les eaux usées en entrée et sortie ont été analysées sur 12 STEP, ainsi que les boues produites par 24 STEP. La qualité des cours d'eau a été contrôlée avant et après le rejet de 8 STEP.

Le SEn a également publié les [scénarios climatiques et hydrologiques](#) qui décrivent l'évolution probable des températures, des précipitations et du débit des cours d'eau dans le canton de Fribourg d'ici la fin du siècle ainsi qu'un [bilan intermédiaire](#) du plan de mesures pour la protection de l'air.

En mai 2025, le Conseil d'Etat a adopté le [plan sectoriel des infrastructures d'eau potable](#) qui vise à garantir la qualité et la quantité d'eau distribuée sur tout le territoire cantonal à long terme.

En raison de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 30 juin 2025 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, des plans de pompage ont été établis. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 29 septembre 2025. L'ensemble de ces démarches a été coordonné avec le SFN, Grangeneuve et les cantons de Berne et de Vaud.

Aussi, une [révision partielle de la LCEaux](#) a été mise en consultation en 2025. L'avant-projet prévoit que les mesures d'aménagement des cours d'eau et des lacs puissent être subventionnées jusqu'à maximum 95% par la Confédération et le Canton, contre 80% actuellement. En ce qui concerne la limite de construction jouxtant l'espace réservé aux eaux, l'avant-projet de loi propose de conserver une limite de construction uniquement pour les cours d'eau sous tuyau pour lesquels aucun espace réservé (ERE) n'a été délimité.

La 3^e étape des travaux de revitalisation de la Petite Glâne a démarré en 2025 sur un tronçon de 2,2 km entre Vallon et Missy (VD). Au total, 6,8 km seront revitalisés d'ici 2027 sur les communes de Vallon (FR), Missy (VD), Saint-Aubin (FR) et Vully-les-Lacs (VD).

La cartographie des sols constitue un élément central de la stratégie cantonale de protection des sols. En 2025, plusieurs étapes importantes ont été franchies. Le projet de cartographie de la Veveyse a été enrichi par des sondages complémentaires et des travaux de modélisation. Enfin, une synthèse de l'ensemble des projets de cartographie réalisés à ce jour a été établie.

Finalement, cinq ans après l'entrée en vigueur d'un plan de mesures pour la protection de l'air, le SEn a dressé un premier [bilan de la situation](#). Les mesures mises en place ainsi que des facteurs externes ont permis d'améliorer la qualité de l'air.

5.7.1.5 Décharge de la Pila

Les recours au Tribunal fédéral déposés par la Ville de Fribourg et par CFR Properties SA contre l'arrêt du Tribunal cantonal sur la répartition des coûts et celui déposé par CFR Properties SA contre la demande de garanties financières ont été rejetés par le Tribunal fédéral dans sa décision du 26 novembre 2025. Les décisions de la DIME sont ainsi confirmées et les démarches nécessaires vont être entreprises.

A la suite des investigations réalisées en 2024 pour caractériser les déchets de la zone haute de la décharge en lien avec les PFAS, le Service des ponts et chaussées (SPC) a mené en 2025 des études complémentaires afin d'évaluer la présence d'amiante dans le corps de la décharge. Il en ressort que, bien qu'environ 60 % des échantillons solides contiennent des PFAS, les concentrations de PFAS sont faibles, et les déchets amiantés représentent moins de 1 % du volume total. Les PCB demeurent donc le principal polluant.

Ces nouvelles informations ont considérablement affiné les connaissances relatives aux déchets qui devront être excavés et éliminés. Elles ont ainsi permis au SPC de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé pour élaborer le plan de gestion et d'élimination des déchets, véritable colonne vertébrale du projet d'assainissement.

Enfin, en 2025, le SPC a accueilli 118 visiteurs sur le site de la Pila, dont notamment la Commission cantonale des sites pollués.

5.7.1.6 Climat

Sur le plan climatique, deux étapes importantes ont été franchies.

D'une part, le projet [de règlement sur le climat \(RClim\) a été mis en consultation](#). Il définit le cadre pour exécuter la Loi sur le climat, adoptée en octobre 2023. Celle-ci demande notamment à l'Etat de prendre en compte les enjeux climatiques dans l'accomplissement de ses tâches ou activités de manière à garantir la qualité de vie et la prospérité du canton. Le RClim précise ainsi les modalités pour subventionner la réalisation de mesures allant dans ce sens et propose également une modification du règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat permettant l'utilisation du fonds d'infrastructures pour des dotations en faveur de la politique climatique.

D'autre part, le canton de Fribourg s'est joint aux autres cantons romands (Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) pour former le [premier Conseil scientifique pour le climat](#). Le but est de mobiliser expertes et experts de différents domaines pertinents qui pourront fournir aux gouvernements cantonaux des outils décisionnels appuyés par la science. Le conseil fonctionnera comme un organe consultatif et accompagnera les cantons dans leur stratégie et leurs actions en matière climatique.

En ce qui concerne le plan climat cantonal, 7 nouvelles mesures ont démarré en 2025, portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 94 depuis 2021.

5.7.1.7 Durabilité

En janvier 2025, [l'Antenne Quartiers Durables \(AQD\)](#), projet pilote de la Stratégie de développement durable, a pu être pérennisée sous forme d'association. Son rôle est de conseiller les communes et les associations de quartiers fribourgeoises en vue de planifier un nouveau quartier durable ou d'orienter un quartier existant vers plus de durabilité est maintenu.

Le Bureau de la durabilité (BuD), en collaboration avec la HEG, a également lancé entre septembre 2024 et mai 2025 sa première édition d'[appel à projets durables](#) : 6 initiatives locales – allant d'une bibliothèque d'objets à un module d'irrigation sobre – ont été retenues et ont reçu un soutien financier. Une deuxième édition de cet appel à projets a été planifiée pour 2026.

En octobre 2025, le BuD a présenté [l'état de l'avancement de la Stratégie cantonale de durabilité 2021-2031](#) en faisant le bilan des actions menées entre 2021 et 2026. Le bilan des effets cumulés après quatre ans de mise en œuvre fait ressortir des actions concrètes touchant un large éventail de domaines. Par exemple, en économie circulaire, des initiatives pour le réemploi des matériaux sont nées, comme la plateforme FriSource qui permet de revaloriser des éléments de construction. Sur le thème de l'égalité des hommes et des femmes au travail, 530 entreprises ont été sensibilisées à ce sujet et une formation – qui connaît un succès croissant – a été créée à la Haute école de gestion (HEG), permettant au futur-e-s gestionnaires d'acquérir les compétences pour promouvoir l'égalité dans leurs organisations. Les travaux ont également débuté pour le plan d'action 2027-2031, afin de consolider les acquis et d'inscrire les effets positifs du plan d'action dans la durée.

5.7.1.8 Politique des agglomérations

Les projets d'agglomération de 5^e génération (PA5) ont été remis dans les délais à la Confédération. Pour la première fois, quatre agglomérations situées sur le territoire fribourgeois ont remis un PA5, à savoir Fribourg, Mobul, Rivelac (avec cinq communes fribourgeoises) et Berne (avec quatre communes fribourgeoises). La mise en œuvre des PA de 1^e à 4^e génération avance. Le troisième décret sur les aides à l'investissement pour les agglomérations a accordé des aides financières d'un montant de 5,3 millions en 2025. Les travaux de transformation de la structure d'agglomération de Fribourg sont en cours et les nouveaux statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS), qui reprendra les tâches des projets d'agglomération à partir de juillet 2026, ont été approuvés en 2025.

[Toutes les actualités de la DIME](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIME](#)

5.7.2 Chiffres clés

5.7.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions		Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Centres de charges				
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement		447,02	436,05	10,97
Administration centrale		447,02	436,05	10,97
3800/TPSE	Secrétariat général	14,51	14,39	0,12
3805/OCAT	Service des constructions et de l'aménagement	37,54	36,86	0,68
3808/SMOB	Service de la mobilité	17,09	15,57	1,52
3811/SPCH	Service des ponts et chaussées	158,59	153,70	4,89
3830/PCRN	Routes nationales : entretien	45,62	44,29	1,33
3845/OPEN	Service de l'environnement	58,67	58,59	0,08
3850/BATI	Service des bâtiments	115,00	112,65	2,35

5.7.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Centres de charges			
Pouvoir exécutif – DIME		7,84	6,51
3850/BATI	SBat	5,98	6,66
3805/OCAT	SeCA	14,64	16,00
3845/OPEN	SEn	4,04	4,26
3800/TPSE	SG-DIME	5,94	9,57
3830/PCRN	SIERA	17,82	11,44
3808/SMOB	SMO	0	0
3811/SPCH	SPC (avec routes cantonales)	6,81	3,93

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3.](#)

Voici une petite sélection de chiffres clés issus des nombreuses activités de la direction :

- > **68 500 000** A ce jour, des conventions de financement portant sur un montant total de 68,5 millions de francs ont été signées avec la Confédération dans le cadre des différents projets d'agglomération.
- > **58 890 000** En 2025, le canton (Etat et communes) a versé 58 894 861 francs pour l'exploitation des lignes du trafic régional de voyageurs (TRV).
- > **2560** demandes de permis de construire sont parvenus au Service des constructions et de l'aménagement en 2024 pour examen.
- > **1857** C'est le nombre d'échantillons d'eaux souterraines, superficielles et usées analysés par le laboratoire du Service de l'environnement.
- > **404** En 2025, 404 ouvrages d'art sur 1509 ont été inspectés (ouvrages, dont la gestion incombe au Service des ponts et chaussées, recensés sur le réseau routier cantonal).
- > **156** Le plan d'action de la Stratégie cantonale de développement durable 2021-2031, pilotée, coordonnée et révisée par le BuD, compte 156 mesures placées sous la responsabilité des Directions.
- > **138,4** Il s'agit de la longueur totale en kilomètres des aménagements cyclables sur les routes cantonales fribourgeoises en date du 31 décembre 2025.
- > **14** C'est le nombre de projets de nouvelles constructions ou de grandes rénovations répondant aux critères du standard SNBS à toutes les phases SIA.

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DIME](#)

5.8 Chancellerie d'Etat CHA

5.8.1 Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat

Intelligence artificielle. En 2025, la Chancellerie d'Etat, avec le soutien du Service de l'informatique et des télécommunications et en collaboration avec un prestataire externe, a préparé la mise en œuvre du chatbot basé sur l'intelligence artificielle, conformément au plan d'action validé par le Conseil d'Etat.

Les principaux travaux ont porté sur deux axes.

- > Pour la population : le projet de chatbot cantonal a progressé de manière soutenue tout au long de l'année 2025. Une première version est déjà disponible pour des tests par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. La mise en service d'une première version publique est prévue début 2026 avec pour objectif de pouvoir répondre à des questions générales du public et de l'orienter vers les ressources appropriées.
- > Pour l'administration : mise à disposition de CoPilot Chat et d'une formation introductive à l'intelligence artificielle pour les collaboratrices et collaborateurs.

Le Conseil d'Etat veut progressivement ouvrir l'accès à l'intelligence artificielle dans ses activités, sur la base notamment d'une directive qui sensibilise les utilisatrices et utilisateurs à leurs responsabilités, notamment en lien avec le respect de la protection des données.

Cyberadministration. A fin 2025, le guichet virtuel affichait plus de 144 000 utilisateurs actifs et un peu plus de 1500 personnes morales ou organisations reconnues. 57 prestations de l'Etat sont à disposition de la population et de l'économie fribourgeoise. Les prestations du service cantonal des contributions, de l'état civil et du registre du commerce sont venues renforcer la présence administrative en ligne dans le but de faciliter la vie de la population. Le nombre de services de base n'a pas évolué en 2025 mais des ajouts sont prévus pour 2026 (prise de rendez-vous en ligne, réservation de salles et intégration d'applications métier standardisées). Ces services de base permettront de réaliser des économies d'échelle lors d'améliorations fonctionnelles et la mise à jour des prestations à la population.

Pour donner suite à la décision du Conseil d'Etat, les travaux de mise en place d'AGov ont été réalisés fin 2025 en préproduction en vue de la migration des comptes du guichet virtuel vers le service d'authentification des autorités suisses [AGov](#).

Au niveau intercantonal, l'association iGovPortal soutenue par l'Administration Numérique Suisse ANS, poursuit sa professionnalisation ainsi que le développement du guichet virtuel NextGen.

Le projet [DIGI-FR](#) a poursuivi son développement dans le cadre de la convention passée avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF), partenaire dans sa mise en œuvre.

Le catalogue de prestations a été enrichi par le déploiement d'un premier lot d'autorisations communales relatives aux réservations des places de marché, aux réclames mobiles ou éventaies ainsi que celles régissant l'utilisation du domaine public pour la vente de produits cuisinés dans un food truck ou sur un stand saisonnier. Une prestation dédiée à la gestion des demandes de subventions communales figure aussi parmi les nouveautés mises en service alors que d'autres prestations sont en cours d'analyse et de développement, notamment pour les inscriptions scolaires (école obligatoire, accueil extrascolaire, crèches) ou la réservation des salles communales. Des améliorations ont enfin été apportées à diverses prestations, dont celle concernant le contrôle des habitants.

Les actions de communication ont été intensifiées afin de renforcer la visibilité des prestations communales, dont les demandes traitées par le biais du guichet virtuel ont progressé de 40%. Par ailleurs, un nouveau site internet dont le lancement est prévu au début 2026 a été mis en service (www.digi-fr.ch).

Enfin, les travaux préparatoires à la transition vers le futur modèle de coopération entre l'Etat et l'ACF, qui prendra le relais dès 2027, ont été engagés.

Référentiel cantonal. Le référentiel des entreprises et établissements s'est terminé tel que planifié avec le déploiement officiel de la solution de base et de ses interfaces, qui a été mise en production. La gestion du cycle de vie des identifiants a été finalisée. Plusieurs améliorations fonctionnelles ont été mises en place, dont le blocage de la communication

et la gestion des fusions de communes. Un nouvel environnement de préproduction dédié aux tests métier a été déployé afin d'optimiser le cycle de vie de l'application et de décommissionner des composants obsolètes.

D'autre part, l'organisation permanente a été renforcée avec la reprise progressive du leadership métier par le Service de la Statistique et de la donnée (SSD), devenu service central. La réévaluation du fonctionnement avec le prestataire de la plateforme cantonale conformément à l'OGDSI et aux directives internes a abouti à une mise en œuvre concluante. Portée par la Chancellerie, la loi modifiant la loi sur la cyberadministration (LCyb) a été révisée pour la partie référentielle et adoptée le 04.09.2025 par le Grand Conseil, avec une entrée en vigueur planifiée début 2027.

Dans la foulée, les travaux de révision de l'ordonnance y relative ont démarré.

La migration technique majeure de la plateforme (SITel) a demandé plus d'efforts que prévu, avec une issue favorable en fin d'année et une optimisation de la couverture des tests. Mises en production retardées et incertitudes budgétaires ont freiné l'avancement de plusieurs alignements de registres (reportés à 2026). La collaboration active entre divers partenaires priorisés (notamment SSD, SRC, eGov, SCC, SFP, ECAS, HAE, SPoMi, communes pilotes et certains offices de la Confédération) s'est poursuivie en vue d'harmoniser la qualité des données d'identité, leur standardisation et de poursuivre l'intégration de leurs registres.

Le Bureau de l'information (BDI) a pour mission de soutenir la Chancellerie dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Dans son rôle d'information du public et en tant qu'interlocuteur des médias, il a diffusé 360 communiqués de presse de l'Etat, organisé 60 conférences de presse impliquant au moins un membre du Conseil d'Etat et organisé huit rencontres avec la presse. Le BDI produit également la revue de presse quotidienne (presse écrite et médias électroniques). Destinée en particulier aux cadres supérieur-e-s de l'Etat, elle leur offre un aperçu synthétisé des sujets consacrés par les médias à l'Etat de Fribourg et aux différents thèmes qui constituent son actualité.

En matière de communication digitale, le BDI assure notamment la coordination du portail de l'Etat fr.ch. Il fonctionne comme centre de compétence et de référence pour la communauté des rédactrices et rédacteurs qui y publient des informations. Afin d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la cohérence du contenu, le BDI a organisé le 23 septembre 2025 le premier forum de la communication digitale. Environ 120 personnes y ont participé.

En termes de fréquentation, le site fr.ch affiche un trafic en augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. Les médias sociaux gérés par le BDI (pages Facebook de l'Etat de Fribourg et du Conseil d'Etat, compte Instagram Etat de Fribourg, compte LinkedIn et chaîne Youtube) ont également connu une évolution comparable de 12%.

Le secteur Traduction supervise la conformité des textes traduits en allemand qui lui sont soumis du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions. Il assure aussi la coordination des traductions français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

Traduction. En 2025, les collaborateurs du secteur ont traduit, outre les textes habituels, quelques textes très volumineux, comme différents rapports d'activité, des documents pour la cyberadministration, différents textes pour les votations et les élections ainsi que des manuels pour les outils à l'Etat de Fribourg. Le secteur a également réalisé des traductions pour les rencontres avec les membres de la Députation fribourgeoise au parlement fédéral et, exceptionnellement cette année, pour l'accueil du président du Conseil national Pierre-André Page. Le nombre de mandats externes de traductions de l'allemand vers le français a diminué : 16 mandats contre 42 en 2024.

Terminologie. Le secteur a intégré les titres des nouveaux actes législatifs dans la base de données terminologiques interne et les a également transmis à la Chancellerie fédérale. Celle-ci les a intégrés dans Termdat, la base de données terminologiques de la Confédération. Un collaborateur du secteur a saisi la terminologie issue de la législation fribourgeoise récente ainsi que la terminologie de l'intelligence artificielle et du climat. La terminologie de l'Etat de Fribourg est dès lors disponible sur Internet, à l'adresse <https://friterm.fr.ch>. Le secteur a collaboré avec l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). En 2025, l'organe s'est réuni une fois à la Maison des cantons à Berne et une fois par vidéoconférence.

Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat. La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'Hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a été créée en 2011. Elle est présidée par le

responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2025, elle s'est réunie une fois. Lors de cette séance, elle a discuté des outils. Tous les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg ont participé à la conférence annuelle de l'Association suisse de traduction, de terminologie et d'interprétation (ASTTI). Elle avait comme thème : Nos professions à un tournant : comment en tirer profit ?

Le Service de législation (SLeg) prépare, en collaboration avec les secteurs concernés, les dossiers législatifs ou quasi-législatifs de la Chancellerie, qui prennent une certaine importance depuis quelques années. Pour 2025, signalons les travaux relatifs à une modification de la LCyb en relation avec le programme DIGI-FR, la transformation du SAMI et l'élaboration ou l'adaptation de plusieurs réglementations d'exécution (Référentiel cantonal, information du public, protection des données ou Feuille officielle), ainsi que la préparation de réponses à des interventions parlementaires.

Le SLeg a également été très sollicité pour des questions liées au PAFE et a assisté les Directions, la Chancellerie ou le Secrétariat du Grand Conseil dans de nombreux autres dossiers liés à la cyberadministration, au domaine des droits politiques, à des questions d'ordre légistique ou à des interventions parlementaires.

En outre, il s'est occupé de l'implémentation de la nouvelle version de l'application servant à la gestion et à la saisie des actes législatifs, du soutien aux utilisateurs et utilisatrices de cette application et de l'amélioration continue de la Banque de données de la législation fribourgeoise.

Enfin, il a mené à bien ses tâches courantes dans ses autres domaines d'activités (appui aux Directions dans l'élaboration de la législation spéciale, avec notamment une participation aux travaux relatifs à l'Observatoire du logement et 42 réponses à des consultations externes, internes ou informelles ; activités d'avis et de conseil juridique, avec notamment 11 avis de droit ou analyses juridiques et de nombreux avis et renseignements juridiques simples ; activités de publication de la législation, recouvrant en tout 14 lois, 12 décrets et 77 ordonnances et règlements).

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) est responsable de l'approvisionnement des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, des travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. De plus, il gère également la gouvernance des périphériques d'impression de l'Etat de Fribourg. Le service propose aussi ses prestations aux institutions subventionnées par l'Etat.

Travaux d'impression. Les volumes des impressions réalisées par notre atelier d'impression numérique ont augmenté de plus de 7,5% par rapport à 2024 pour atteindre le volume annuel de 4 389 845 copies.

Cette augmentation concerne le domaine de l'impression en noir/blanc. En effet, chaque début d'année est marqué par la réalisation d'un très gros travail d'édition destiné aux écoles. La production de l'édition 2026 a pu être avancée à l'automne 2025 et de ce fait, ces volumes d'impression sont comptabilisés sur cette année 2025 (300 000 copies supplémentaires).

Le nombre de commandes traitées à l'interne est également relativement stable (1388 par rapport à 1335) mais le chiffre d'affaires du secteur diminue (Fr. 501 016 francs en 2025 contre Fr. 532 138 francs en 2024). La baisse du chiffre d'affaires démontre que bien que le nombre de commandes traitées soit très légèrement supérieur à l'année précédente, les montants facturés sont généralement plus faibles étant donné la diminution des volumes d'impression commandés.

Les travaux de mises en pages réalisés par le SAMI sont en diminution depuis quelques temps déjà. De nombreuses unités de l'Etat sont équipées de logiciels qui permettent de réaliser ces travaux elles-mêmes. D'autres confient ces mandats à des ateliers ou agences de communication externes.

Le montant total des travaux en sous-traitance se monte à Fr. 495 379 francs, ce qui représente une diminution par rapport à 2024 (Fr. 586 019 francs).

A partir du 1^{er} janvier 2026, il a été décidé d'augmenter les prix de l'ordre de 30% sur les imprimés réalisés par le SAMI. Cette mesure, prise dans le cadre du programme d'assainissement des finances de l'Etat, concerne uniquement les unités qui ne sont pas rattachées administrativement à l'administration cantonale.

Travaux de reliure et de numérisation. Les activités de ces deux secteurs sont stables. Les EPT attribués à l'atelier de reliure (1.6 EPT) sont restés inchangés durant l'année.

Les principaux travaux effectués par l'atelier de reliure sont :

- > l'assemblage de 27 journaux pour les archives de l'Etat ;
- > la reliure de 155 minutaires pour le compte d'études notariales cantonales ;
- > la confection de 249 reliures classiques pour les différents services de l'administration ainsi que 76 emboîtages classiques et la restauration de 9 ouvrages pour diverses unités de l'Etat.

Le nombre de commandes des différents travaux réalisés par l'atelier de reliure est en diminution mais peut varier d'une année à l'autre en fonction des besoins de ses clients.

Des demandes spéciales, par ex. collage d'affiches sur des supports rigides, pliages spéciaux, collage d'ouvrages, etc., sont également réalisées par l'atelier de reliure. La réalisation de ces travaux bien spécifiques est une précieuse aide et une plus-value pour l'atelier d'impression.

Le secteur de la numérisation a pu compter sur un taux d'activité de 60 %. Ses principaux clients restent les registres fonciers de la Gruyère et de la Singine. La diminution des prises de vue (19 765 contre 30 634) s'explique par de nombreuses sollicitations pour venir prêter main forte à l'imprimerie pour des gros travaux de finition (pliage, assemblage, etc.)

Les secteurs de la reliure et de la numérisation seront transférés respectivement à la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) et au registre foncier de la Gruyère à partir du 1^{er} janvier 2026.

L'imprimerie du SAMI sera rattachée au bureau de l'information de la Chancellerie d'Etat dans le courant de b2026.

[Toutes les actualités de la Chancellerie d'Etat](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la Chancellerie d'Etat](#)

5.8.2 Chiffres clés

5.8.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat		58,03	56,39	1,64
Administration centrale		58,03	56,39	1,64
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	7,00	0
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	27,84	25,70	2,14
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	6,31	6,40	-0,09
3115/OLEG	Service de législation	6,18	5,98	0,20
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,75	7,20	-0,45
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation	3,95	4,11	-0,16

5.8.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions		Fluctuation 2025 %	Fluctuation 2024 %
Chancellerie d'Etat		6,96	3,36
Chancellerie d'Etat		12,4	7,23
Service d'achat du matériel et des imprimés		0	0
Service de législation		0	0
Archives de l'Etat		8,89	0
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation		0	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

5.8.2.3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

	2025	2024	Ecart
<i>Production interne</i>			
CA atelier de reproduction (en Fr.)	501 016	532 138	- 31 122
CA atelier de reliure (en Fr.)	58 325	67 566	- 9 241
CA atelier de numérisation (en Fr.)	19 765	30 634	- 10 869
<i>Volumes réalisés</i>			
Nombre d'impressions	4 389 845	4 077 403	+ 312 442
Ouvrages reliés	249	225	+ 24
Documents numérisés	25 877	45 326	- 19 449
<i>Production sous-traitée</i>			
CA mandats imprimés (en Fr.)	495 379	586 019	- 90 640

[Plus de chiffres clés sur les entités de la Chancellerie d'Etat](#)

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2025

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2025, le Grand Conseil s'est déterminé sur 14 projets de lois et 15 projets de décrets. Quelque 45 % des dispositions discutées et admises, soit 7 lois et 6 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 5 décrets concernant des crédits d'engagement, dont 1 pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 72,4 millions de francs.

Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (déménagement de la Prison centrale) pour un montant de 53,1 millions de francs, le crédit d'engagement pour le financement de la part cantonale des travaux de la séquence n° 3 du réaménagement de la traversée routière de Neyruz pour un montant de 6,8 millions de francs, le crédit d'engagement pour l'assainissement des remparts, du chemin de ronde, des tours et pour le renouvellement de l'éclairage extérieur du Château de Gruyères pour un montant de 6,4 millions de francs et enfin, le crédit d'engagement complémentaire pour l'assainissement impératif et urgent des bâtiments à la route d'Humilimont 30 et 60 à Marsens pour un montant de 3,8 millions de francs.

A cela s'ajoutent les décrets relatifs à l'octroi d'un cautionnement de 28 millions de francs en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière et d'un crédit additionnel de 2,3 millions de francs en faveur de la construction du Smart Living Lab sous forme d'une augmentation du prêt conditionnellement remboursable octroyé à BFF SA.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 7 lois et de 2 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > par rapport au plan financier actualisé, le programme d'assainissement des finances de l'Etat, incluant les mesures de la compétence du Grand Conseil réglées dans la loi d'assainissement des finances de l'Etat et d'autres mesures pouvant être mises en œuvre directement par le Conseil d'Etat, engendrera au total des améliorations pour l'Etat de l'ordre de 121 millions de francs en 2026, 151 millions de francs en 2027 et 133 millions de francs en 2028 ;
- > la modification de la loi sur la scolarité obligatoire a pour conséquence des coûts annuels supplémentaires de fonctionnement estimés à 13,1 millions de francs à partir de 2031 (dont l'effet de l'engagement de 33,3 EPT). A cela s'ajoute un coût total unique et périodique (2026-2030) de 60 millions de francs, notamment pour l'acquisition d'équipements numériques et pour le support informatique cantonal ;
- > la loi d'application de la Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers induit une charge annuelle estimée à 3,2 millions de francs ;
- > la modification de la loi sur les bourses et les prêts d'études entraîne une dépense annuelle supplémentaire estimée à 1,5 million de francs ;

- > la modification de la loi sur la cyberadministration induit des dépenses totales évaluées jusqu'en 2028 à 1,5 million de francs soit de l'ordre de 0,5 million de francs par année ;
- > deux décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de près de 1,3 million de francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de l'ordre de 0,2 million de francs au total.

En 2025, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé de supprimer l'introduction d'une bascule fiscale afin de compenser les charges supplémentaires assumées par l'Etat en lien avec la modification de la loi sur la scolarité obligatoire. Un montant estimé désormais à 7,9 millions de francs devra être ainsi supporté par l'Etat, en sus du coût total unique (2029-2033) révisé à la baisse à 35,3 millions de francs. Les quelques adaptations décidées par le Grand Conseil pour les mesures incluses dans la loi d'assainissement des finances de l'Etat sont susceptibles de réduire les améliorations pour l'Etat d'environ 0,2 million de francs par année à partir de 2027.

A noter encore que la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat fera l'objet d'une votation populaire le 26 avril 2026.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2025

(avec indication des incidences financières et en personnel)

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif aux naturalisations	2024-DIAF-30	DIAF	25.03.2025		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur la statistique cantonale (LStat) - révision partielle (Observatoire du logement et immobilier Fribourg)	2022-DEEF-53	DEEF	26.03.2025		Le projet de révision ne crée pas d'obligation d'agir envers l'Etat, raison pour laquelle il n'a pas d'incidences financières directes. Cela étant, le coût annuel de fonctionnement de l'Observatoire (devisé à 260 000 fr.) est pris en charge par les membres de l'Association, dont fait partie la DEEF. Pour 2025, 2026 et 2027, la participation financière de la DEEF est constituée d'une contribution du service du logement (108 000 fr.) et d'une contribution de la HEG-FR (50 000 fr.).	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2024	2024-DFIN-30	DFIN	27.03.2025		Aucune incidence financière.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
L	modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) - système majoritaire - 2024	2024-DIAF-4	DIAF	27.03.2025	Coût informatique unique estimé à 150 000 fr.	
					Diminution attendue de certaines charges de l'Etat.	
L	portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)	2024-DFAC-13	DFAC	28.03.2025	Coût annuel approximatif de 60 000 fr., cela dépend des cas d'enfants hospitalisés.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2024	2024-DFIN-20	DFIN	21.05.2025	Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II	2024-DIME-240	DIME	22.05.2025		Dépenses : + 53 060 000 fr.
D	approuvant la fusion des communes de Gurmels et Ulmiz	2024-DIAF-28	DIAF	23.05.2025	Aide financière de l'Etat d'un montant de 958 600 fr.	
D	approuvant la fusion des communes de Fétigny et Ménières	2024-DIAF-31	DIAF	23.05.2025	Aide financière de l'Etat d'un montant de 299 800 fr.	
L	modifiant la loi sur la scolarité obligatoire	2024-DFAC-8	DFAC	23.05.2025	Dispositif de gestion centralisée du parc informatique : + 1.8 EPT Support informatique cantonal : + 28 EPT Gestion du dispositif : + 3.5 EPT Total : + 33.3 EPT	A partir de 2031, les coûts annuels de fonctionnement assumés par le canton sont estimés à 13 123 000 fr. Ce montant sera entièrement soustrait aux dépenses des communes (gain financier). Le projet prévoit l'introduction d'une bascule fiscale afin de compenser les charges supplémentaires assumées par l'Etat. <i>GC : La bascule fiscale ayant été supprimée du projet, le montant de 7 926 000 fr. devra être supporté par l'Etat.</i>
						Coût total unique et périodique (2026-2030) : 59 972 000 fr., dont 27 062 000 fr. pour l'acquisition d'équipements numériques, 7 608 000 fr. pour le dispositif de gestion centralisée du parc informatique, 22 377 000 fr. pour le support informatique cantonal et 2 925 000 fr. pour la conduite du projet et l'évaluation de la mise en œuvre. <i>GC : Le coût total unique concerne la période de 2029 à 2033 : 35 289 000 fr. dont 6 029 000 fr. pour l'acquisition d'équipements numériques, 6 808 000 fr. pour la gestion du dispositif centralisée du parc informatique. 19 947 000 fr. pour le support informatique cantonal et 2 505 000 fr. pour la conduite de projet et l'évaluation de la mise en œuvre.</i>

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des remparts, du chemin de ronde, des tours et pour le renouvellement de l'éclairage extérieur du Château de Gruyères	2024-DIME-160	DIME	24.06.2025		Dépenses : + 6 400 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'assainissement impératif et urgent des bâtiments à la route d'Humilimont 30 et 60 à Marsens - Deuxième étape urgente	2025-DIME-71	DIME	24.06.2025		Dépenses : + 3 800 000 fr.
L	modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études (LBPE, RSF 44.1)	2024-DFAC-16	DFAC	24.06.2025		Dépense annuelle supplémentaire estimée à 1 500 000 fr.
D	concernant l'initiative législative cantonale «Pour un salaire minimum» (votation populaire)	2024-DEEF-53	DEEF	25.06.2025		Aucune incidence financière.
D	relatif aux naturalisations	2025-DIAF-1	DIAF	27.06.2025		Aucune incidence financière.
L	modifiant la loi sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents (responsabilité médicale)	2024-DFIN-26	DFIN	02.09.2025		Evaluation précise des incidences financières pour l'Etat difficilement réalisable.
L	modifiant la loi sur le registre foncier (LRF)	2025-DFIN-1	DFIN	02.09.2025		Aucune incidence financière.
D	relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en faveur de la construction du Smart Living Lab (SLL)	2015-DEEF-52	DEEF	03.09.2025		Dépenses : + 2 293 015 fr. sous forme d'une augmentation du prêt conditionnellement remboursable octroyé à BFF SA.
L	modifiant la loi sur la cyberadministration (Référentiel cantonal)	2024-CE-137	CHAN	04.09.2025		Dépenses totales évaluées jusqu'en 2028 à 1 500 000 fr. Toutefois, leur engagement est conditionné aux décisions du Conseil d'Etat dans le cadre du budget.
L	d'application de la Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers	2024-DSAS-92	DSAS	05.09.2025	Montant forfaitaire annuel de 100 000 fr. réparti entre le Service de la santé publique et le Service de la prévoyance sociale pour les années 2025 à 2028. Au-delà, vraisemblable qu'il sera nécessaire de pérenniser l'engagement d'un EPT.	Dépenses estimées à 3 231 360 fr. par année dès 2026.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour la restauration de l'église du Collège Saint-Michel, à Fribourg	2025-DIME-4	DIME	10.10.2025		Dépenses : + 2 300 000 fr.

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

L	sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE)	2024-DFIN-37	DFIN	10.10.2025		Par rapport au plan financier actualisé, le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), incluant les mesures de la compétence du Grand Conseil réglées dans la LAFE et d'autres mesures pouvant être mises en œuvre directement par le Conseil d'Etat, engendrera au total des améliorations pour l'Etat de l'ordre de 121 000 000 fr. en 2026, 151 000 000 fr. en 2027 et 133 000 000 fr. en 2028. <i>GC : les quelques adaptations décidées par le Grand Conseil pour les mesures incluses dans la LAFE sont susceptibles de réduire les améliorations pour l'Etat d'environ 200 000 fr. par année à partir de 2027.</i> <i>Les incidences évoquées ci-dessus devraient être revues en cas de refus de la LAFE, qui a fait l'objet d'un référendum, lors de la votation populaire du 26 avril 2026.</i>	
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le financement de la part cantonale des travaux de la séquence n° 3 du réaménagement de la traversée routière de Neyruz	2025-DIME-30	DIME	11.11.2025			Dépenses : + 6 800 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un cautionnement en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	2025-DEEF-20	DEEF	12.11.2025			Un cautionnement de 28 000 000 fr. est accordé à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) dans le but de garantir le financement de ses investissements courants.
D	relatif aux naturalisations	2025-DIAF-11	DIAF	12.11.2025		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la politique foncière active (LPFA)	2025-DEEF-19	DEEF	12.11.2025		Aucune incidence financière.	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2026	2025-DFIN-28	DFIN	13.11.2025		Maintien du coefficient annuel de l'impôt sur le revenu à 96% et à 100% pour les autres impôts cantonaux directs.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat
GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

L	modifiant la loi fribourgeoise du 26 septembre 1990 sur les allocations familiales (LAFC) : abrogation du délai de péremption pour la restitution des allocations familiales indûment perçues et base légale pour l'accès à des données fiscales en matière d'allocations familiales	2024-DSAS-99	DSAS	14.11.2025	Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la mobilité (art. 98 al. 3) - mise en œuvre de la motion 2022-GC-202 « Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales »	2024-DIME-272	DIME	19.12.2025	Aucune incidence financière ou en personnel.	